

SCOR SE

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SCOR SE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SCOR SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance et de réassurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

- Les notes 1 - « (G) actifs immobiliers », 1 - « (H) instruments financiers », 5, 6 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités de mise à jour des évaluations et des dépréciations des placements et des instruments dérivés.

Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné le dispositif de contrôle, détaillé en note 26 de l'annexe aux comptes consolidés, relatif au recensement des expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les modalités de valorisation et les politiques de dépréciation de certains instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus et de la correcte application de ces modalités et politiques par la société.

- Les notes 1 - « (F) actifs incorporels », 3 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des écarts d'acquisition, de la valeur de clientèle et de la valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance vie et non vie. La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités du test annuel de dépréciation.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Les notes 1 - « (R) impôts » et 19 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des actifs d'impôts différés et de réalisation des tests de dépréciation desdits actifs.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 - « (R) impôts » donne une information appropriée.

- Comme indiqué dans les notes 1 - « (B) Principe de préparation/recours à des estimations », 1 - « (N) Principes et méthodes comptables particuliers aux opérations de réassurance », 7, 10, 11 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés, les postes techniques propres à la réassurance résultent d'estimations sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les évaluations techniques de réassurance comptabilisées en créances nées des opérations d'assurance et de réassurance, les provisions techniques acceptées et cédées et les frais d'acquisitions reportés. Les modalités de détermination de ces estimations sont décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- La note 3 - « Acquisitions et cessions » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités et les hypothèses retenues pour la détermination définitive de l'actif net, et, par différence avec le prix d'acquisition, de l'écart d'acquisition négatif de Transamerica Re.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction, et à revoir les calculs conduisant à l'évaluation retenue par la société.

- La note 27 - « Litiges » décrit les litiges auxquels est confronté le groupe.

Nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans le groupe permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

- Les notes 1 - « (O) engagements de retraite et avantages assimilés » et 15 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 1 - « (O) engagements de retraite et avantages assimilés », et 15 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 5 mars 2013

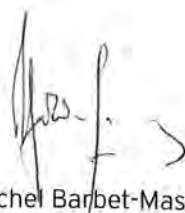
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Antoine Esquieu



Michel Barbet-Massin



Guillaume Fontaine

1.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF En EUR millions		31 DÉCEMBRE	
		2012	2011
Actifs incorporels		1 941	1 969
Écart d'acquisition	Note 3, 4	788	788
Portefeuille de contrats des sociétés de Réassurance Vie	Note 4	1 031	1 069
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	122	112
Actifs corporels		541	515
Placements des activités d'assurance		21 114	20 148
Immobilier de placement	Note 6	584	499
Placements disponibles à la vente	Note 6	10 667	9 492
Placements en juste valeur par résultat	Note 6	216	127
Prêts et créances	Note 7	9 535	9 872
Instruments dérivés	Note 8	112	158
Investissements dans les entreprises mises en équivalence	Note 9	84	83
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 16	1 322	1 251
Autres actifs		6 122	6 072
Impôts différés actifs	Note 19	688	653
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	Note 10	4 205	4 084
Créances nées des opérations de réassurance cédées	Note 10	76	175
Créances d'impôt exigible		92	47
Autres actifs		251	391
Frais d'acquisition reportés	Note 11	810	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	1 466	1 281
TOTAL ACTIF		32 590	31 319

PASSIF En EUR millions		31 DÉCEMBRE	
		2012	2011
Capitaux propres – Part du Groupe	Note 13	4 803	4 403
Capital		1 515	1 513
Prime d'émission, de fusion et d'apport		840	835
Réserves de réévaluation		66	(178)
Réserves consolidées		2 082	1961
Actions propres		(163)	(121)
Résultat consolidé		418	330
Paievements fondés en actions		45	63
Part des actionnaires sans contrôle		7	7
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		4 810	4 410
Dettes de financement	Note 14	1 647	1 425
Dettes subordonnées		1 212	992
Dettes immobilières		409	419
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		26	14
Provisions pour risques et charges	Note 15	117	119
Passifs relatifs aux contrats		23 834	23 307
Provisions techniques relatives à des contrats d'assurance	Note 16	23 692	23 162
Passifs relatifs à des contrats financiers	Note 16	142	145
Autres passifs		2 182	2 058
Impôts différés passifs	Note 19	332	254
Instruments dérivés passifs	Note 8	40	52
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	Note 10	358	237
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	Note 10	888	852
Dettes d'impôts exigibles		68	122
Autres dettes		496	541
TOTAL PASSIF		32 590	19

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En EUR millions		31 DÉCEMBRE		
		2012	2011	2010
Primes brutes émises	Note 2	9 514	7 602	6 694
Variation des primes non acquises		(147)	(187)	(109)
Primes brutes acquises		9 367	7 415	6 585
Autres produits et charges d'exploitation		(36)	(55)	(23)
Produits financiers	Note 20	625	665	708
Total produits des activités ordinaires		9 956	8 025	7 270
Charges des prestations de contrat		(6 613)	(5 654)	(4 791)
Commissions brutes sur primes acquises		(1 909)	(1 577)	(1 408)
Résultat net des cessions de réassurance	Note 21	(189)	(7)	(160)
Frais de gestion financière	Note 22	(30)	(26)	(24)
Frais d'acquisition et frais d'administration	Note 22	(349)	(292)	(263)
Autres charges opérationnelles courantes	Note 22	(177)	(120)	(105)
Total autres produits et charges courants		(9 267)	(7 676)	(6 751)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		689	349	519
Autres charges opérationnelles		(50)	(30)	(29)
Autres produits opérationnels		6	4	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (AVANT IMPACT DES ACQUISITIONS)		645	323	490
Coûts liés aux acquisitions ⁽¹⁾		(13)	(33)	-
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	Note 3	-	127	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		632	417	490
Charges de financement	Note 14	(106)	(94)	(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	7	11
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		526	330	455
Impôts sur les résultats	Note 19	(108)	-	(36)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		418	330	419
Se répartissant entre:				
Part des actionnaires sans contrôle		-	-	1
Part du Groupe		418	330	418
En EUR				
Résultat par action	Note 23	2,28	1,80	2,32
Résultat dilué par action	Note 23	2,24	1,77	2,27

(1) Inclut les coûts liés à l'acquisition de Transamerica Re. Pour plus de détail, voir Note 3.3 – Regroupement d'entreprises

1.3 ÉTAT DES PRODUITS ET PERTES RECONNUS DE LA PÉRIODE

En EUR millions	31 DÉCEMBRE		
	2012	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	418	330	419
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	206	(136)	149
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS)	331	(307)	87
« Comptabilité reflet »	8	(4)	(67)
Effet des variations des taux de conversion	(20)	117	136
Pertes nettes sur couvertures de flux de trésorerie	(25)	(21)	-
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	(73)	83	5
Pertes actuarielles non reconnues en résultat	(17)	(5)	(14)
Autres variations	2	1	2
RÉSULTAT NET GLOBAL	624	194	568
Se répartissant entre:			
Part des actionnaires sans contrôle	-	-	-
Part du Groupe	624	194	568

1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En EUR millions		31 DÉCEMBRE		
		2012	2011	2010
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités opérationnelles	Note 12	761	530	656
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		-	(48)	-
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée ⁽¹⁾		(3)	9	-
Acquisitions d'immobilier de placement		(95)	(150)	(88)
Cessions d'immobilier de placement		84	30	23
Acquisitions d'autres placements des activités d'assurances ⁽²⁾		(12 577)	(15 570)	(11 012)
Cessions d'autres placements des activités d'assurances ⁽²⁾		12 227	15 351	10 382
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels		(74)	(202)	(36)
Cession d'actifs corporels et incorporels		-	-	1
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités d'investissement		(438)	(580)	(730)
Émission d'instruments de capital		9	76	(3)
Opérations sur actions propres		(65)	(41)	(5)
Dividendes payés		(203)	(201)	(137)
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement		294	770	70
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		(75)	(290)	(206)
Intérêts payés sur dettes de financement		(106)	(42)	(33)
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités de financement		(146)	272	(314)
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		8	52	70
TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE		185	274	(318)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	Note 12	1 281	1 007	1,325
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités opérationnelles		761	530	656
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités d'investissement		(438)	(580)	(730)
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affectés aux) activités de financement		(146)	272	(314)
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		8	52	70
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		1 466	1 281	1 007

(1) Règlement de certains engagements en 2012 lié à la cession des activités de rentes fixes aux Etats-Unis en 2011 – voir Note 3 – Acquisitions et cessions

(2) Les acquisitions et cessions d'autres placements des activités d'assurances incluent également des mouvements liés à des obligations et autres investissements à court terme ayant une maturité inférieure à 3 mois et classées en équivalent de trésorerie

1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En EUR millions	Capital	Primes liées au capital	Réserves de réévaluation	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat consolidé	Paiements fondés en actions	Part des actionnaires sans contrôle	Total consolidé
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2010	1 459	774	37	1 324	(107)	370	37	7	3 901
Affectation du résultat	-	-	-	370	-	(370)	-	-	-
Résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	418	-	1	419
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	-	-	19	131	-	-	-	(1)	149
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-	87	-	-	-	-	-	87
« Comptabilité reflet »	-	-	(67)	-	-	-	-	-	(67)
Effet des variations des taux de conversion	-	-	-	136	-	-	-	-	136
Impôts exigibles ou différés comptabilisés directement ou transférés en capitaux propres	-	-	(1)	6	-	-	-	-	5
Pertes actuarielles non reconnues en résultat	-	-	-	(14)	-	-	-	-	(14)
Autres variations	-	-	-	3	-	-	-	(1)	2
Résultat net global	-	-	19	131	-	418	-	-	568
Paiements fondés en actions	-	-	-	-	4	-	19	-	23
Autres variations	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le capital	21	21	-	(3)	-	-	-	-	39
Dividendes payés	-	-	-	(179)	-	-	-	-	(179)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	1 479	796	56	1 643	(103)	418	56	7	4 352
Affectation du résultat	-	-	-	418	-	(418)	-	-	-
Résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	330	-	-	330
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	-	-	(234)	98	-	-	-	-	(136)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-	(307)	-	-	-	-	-	(307)
« Comptabilité reflet »	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Effet des variations des taux de conversion	-	-	-	117	-	-	-	-	117
Pertes nets sur couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(21)	-	-	-	-	(21)
Impôts exigibles ou différés comptabilisés directement ou transférés en capitaux propres	-	-	77	6	-	-	-	-	83
Pertes actuarielles non reconnues en résultat	-	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Autres variations	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Résultat net global	-	-	(234)	98	-	330	-	-	194
Paiements fondés en actions	-	-	-	-	(18)	-	7	-	(11)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le capital	34	42	-	-	-	-	-	-	76
Dividendes payés	-	(3)	-	(198)	-	-	-	-	(201)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011	1 513	835	(178)	1 961	(121)	330	63	7	4 410

En EUR millions	Capital	Primes liées au capital	Réserves de réévaluation	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat consolidé	Paiements fondés en actions	Part des actionnaires sans contrôle	Total consolidé
Capitaux propres au 31 décembre 2011	1 513	835	(178)	1 961	(121)	330	63	7	4 410
Affectation du résultat	-	-	-	330	-	(330)	-	-	-
Résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	418	-	-	418
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	-	-	244	(38)	-	-	-	-	206
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-	331	-	-	-	-	-	331
« Comptabilité reflet »	-	-	8	-	-	-	-	-	8
Effet des variations des taux de conversion	-	-	-	(20)	-	-	-	-	(20)
Pertes nettes sur couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(25)	-	-	-	-	(25)
Impôts exigibles ou différés comptabilisés directement ou transférés en capitaux propres	-	-	(95)	22	-	-	-	-	(73)
Pertes actuarielles non reconnues en résultat	-	-	-	(17)	-	-	-	-	(17)
Autres variations	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Résultat net global	-	-	244	(38)	-	418	-	-	624
Paiements fondés en actions	-	-	-	30	(42)	-	(18) ⁽¹⁾	-	(30)
Autres variations	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Mouvements sur le capital	2	5	-	-	-	-	-	-	7
Dividendes payés	-	-	-	(203)	-	-	-	-	(203)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	1 515	840	66	2 082	(163)	418	45	7	4 810

(1) Incluant le reclassement en report à nouveau des paiements de EUR 30 millions fondés sur des actions concernant des plans acquis.

1.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.6.1 NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

(A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

SCOR SE (ci-après la « Société ») est une Société Européenne (Societas Europaea) domiciliée en France, régie par les dispositions de la loi française sur les Sociétés Européennes et par les dispositions locales applicables en France aux Sociétés Anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes. Les actions de SCOR sont cotées et négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris et sur le SIX Swiss Exchange (anciennement le SWX Swiss Exchange). La Société et ses filiales (le « Groupe » ou « SCOR ») exercent principalement une activité de Réassurance Vie et Non-Vie.

Les comptes ont été présentés par la Direction du Groupe au Comité des Comptes et de l'Audit. La Direction et le Comité des Comptes et de l'Audit rapportent au Conseil d'Administration qui a arrêté les comptes le 5 mars 2013.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 seront ensuite présentés pour approbation, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 25 avril 2013.

(B) PRINCIPES DE PRÉPARATION

Les états financiers du Groupe pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2011, et 2010 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) émises par le « International Accounting Standards Board » (IASB) et en vigueur au 31 décembre 2012, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le terme « IFRS » fait référence à l'ensemble des normes comptables internationales (« International Accounting Standards » - IAS et « International Financial Reporting Standards » - IFRS) et aux interprétations des comités d'interprétation (« Standard Interpretation Committee » - SIC et « IFRS Interpretation Committee » - IFRIC) obligatoirement applicables au 31 décembre 2012. Se reporter à la Note 1 (D) ci-dessous pour la liste des nouvelles normes et des normes amendées par le Groupe adoptées par l'Union Européenne applicables en 2012 et des normes publiées en 2012 par l'IASB au cours de la période mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

Reclassements

Dans le cadre de la mise en place d'un système d'information comptable cohérent au sein des entités du Groupe en 2012, certains comptes comptables ont été affectés différemment dans les comptes consolidés. Ce reclassement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

L'information financière présentée au titre de l'année 2010 a fait l'objet de certains reclassements, afin de se conformer à la présentation retenue cette année et l'année 2011. Les changements sont dus à la nouvelle méthodologie d'affectation des coûts du Groupe, redéfinie dans le cadre de la préparation de l'information sectorielle, et ayant donné lieu à la création d'un nouveau centre de coûts, Fonctions Groupe. Pour plus de détail, voir Note 2 - Information sectorielle.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés impose que le management émette certains jugements, hypothèses et estimations qui peuvent affecter les montants de produits, de charges, les actifs et les passifs, et les informations fournies au titre des actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers. La Direction revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principaux postes comptables pour lesquels le Groupe est amené à effectuer des estimations sont les provisions techniques, les créances et dettes nées des opérations de réassurance, la juste-valeur et la dépréciation des instruments financiers, les actifs incorporels, les engagements de retraites et avantages assimilés et l'imposition différée.

Allocation des charges par destination

En accord avec IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a choisi de présenter un compte de résultat par fonction. Les charges sont réparties selon 4 catégories (frais d'acquisition et frais d'administration, charges de règlement des sinistres, frais de gestion financière et autres charges opérationnelles courantes) en fonction de clés d'allocation définies par le management. Les coûts partagés des Hubs sont alloués aux divisions selon une clé d'allocation basée sur les effectifs.

(C) MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les entités significatives dans lesquelles SCOR détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou qu'elle contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des profits de ses activités.

Les entités dédiées (« Special Purpose Vehicles » ou « SPVs ») sont consolidées lorsque, en substance, la relation entre ces entités et le Groupe indique qu'elles sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe est le sponsor d'un certain nombre d'obligations catastrophes émises par les entités dédiées Atlas. Les entités dédiées permettent de rétrocéder les dommages dus aux catastrophes naturelles couvertes par les obligations catastrophes émises. Conformément à SIC 12 Consolidation – Entités ad hoc, ces entités ne sont pas consolidées car elles ne sont pas contrôlées par le Groupe et le Groupe ne conserve aucun des risques résiduels ou bénéfiques associés à leur détention.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe ou qu'il cesse. Certaines filiales sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles ne sont pas consolidées par intégration globale car elles ne sont pas significatives pour les états financiers consolidés du Groupe.

Les participations du Groupe dans des entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence pour les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer de contrôle de son action. L'influence notable est généralement constatée lorsque le Groupe détient, directement ou non, 20 % à 50 % des droits de vote. Les co-entreprises, contrôlées conjointement, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les fonds d'investissement et les sociétés immobilières sont consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence en fonction des critères de contrôle définis ci-dessus. La part des actionnaires sans contrôle du fonds d'investissement consolidés par intégration globale est présentée en autres dettes car les détenteurs externes ont un droit inconditionnel de céder leur participation à SCOR.

Les états financiers des filiales les plus importantes sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Tous les soldes et transactions intragroupes significatifs, y compris les résultats provenant de transactions réalisées au sein de la société, sont totalement éliminés.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros (EUR) et tous les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf mention contraire expressément indiquée. Les autres devises clés utilisées par le Groupe ainsi que les taux de conversion utilisés pour la préparation des états financiers 2012 sont présentés ci-dessous :

Devise	Taux de clôture 2012	Taux moyen 2012
USD	0,7579	0,7754
GBP	1,2253	1,2331
CAD	0,7612	0,7758

Devise	Taux de clôture 2011	Taux moyen 2011
USD	0,7729	0,7148
GBP	1,1972	1,1475
CAD	0,7567	0,7227

Devise	Taux de clôture 2010	Taux moyen 2010
USD	0,7484	0,7585
GBP	1,1618	1,1691
CAD	0,7506	0,7334

(D) NORMES IFRS APPLICABLES POUR L'EXERCICE EN COURS ET NORMES IFRS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Le Groupe a adopté les amendements des normes IFRS suivants, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, applicables au 31 décembre 2012, sans impact significatif sur les États Financiers consolidés du Groupe :

- Les amendements à IFRS 7 – Informations à fournir sur la décomptabilisation d'actifs financiers qui sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011 requièrent que des informations supplémentaires soient fournies pour les actifs financiers qui ont été décomptabilisés lorsque l'entité continue d'avoir une implication dans ces actifs. L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.

Les normes suivantes ont été publiées par l'IASB, et ne sont soit pas encore en vigueur, soit pas encore adoptées par l'Union Européenne :

- Les amendements d'IAS 1 – Présentation des États Financiers publié en juin 2011 requièrent de présenter séparément dans l'état des produits et pertes reconnus au cours du semestre les éléments selon qu'ils peuvent être ou non recyclés dans le compte de résultat dans le futur. L'Union Européenne a adopté ces amendements le 5 juin 2012. Ils sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012 et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les États Financiers consolidés du Groupe.
- Les amendements d'IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents introduisent une exception aux principes d'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés générés par des actifs évalués à la juste valeur selon

IAS 40, Immeubles de Placement. L'Union Européenne a adopté ces amendements à IAS 12 le 11 décembre 2012. Ils sont applicables à compter du 1er janvier 2013. L'application de ces amendements ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les États Financiers consolidés du Groupe.

- Les amendements d'IAS 19 – Avantages au personnel ont été publiés en juin 2011 et apportent des changements significatifs à la méthode de reconnaissance et de calcul des dépenses de retraite à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail, ainsi qu'aux obligations d'information pour tous les régimes d'avantages du personnel. L'Union Européenne a adopté ces amendements le 5 juin 2012. Ces amendements seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, avec une possibilité d'adoption plus tôt. Pour SCOR, le principal changement lié aux amendements d'IAS 19 par rapport au standard actuel concerne l'annulation du concept du rendement attendu des actifs du régime qui était précédemment comptabilisé en résultat. Par contre, la charge nette d'intérêt sera calculée sur le niveau net de provisionnement du régime. Cela générera une augmentation globale des coûts nets de pension au cours des périodes futures. Cependant, l'impact sur le résultat de SCOR ne sera pas significatif. Par ailleurs, les gains et pertes actuariels devront être comptabilisés immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par SCOR et n'aura par conséquent pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- Les amendements à IFRS 7 – Compensation des actifs et des passifs financiers requièrent la publication d'informations supplémentaires sur les droits de compensation et les accords liés (e.g., accords collatéraux). Cette publication devrait fournir aux utilisateurs une information utile à l'évaluation des effets des accords de compensation sur les états financiers de l'entité. Elle est obligatoire pour tous les instruments financiers reconnus dans les comptes et compensés selon IAS 32 – Instruments financiers. Elle s'applique également aux instruments financiers reconnus qui font l'objet d'un accord cadre de compensation exécutoire ou de tout accord similaire, quelle que soit la règle de compensation selon IAS 32. L'union européenne a adopté ces amendements le 13 décembre 2012. Ces amendements n'auraient pas d'impact sur la situation financière du Groupe ou sur sa performance, et seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur est un guide d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsque l'utilisation de celle-ci est requise ou permise par les IFRS. L'Union Européenne a adopté IFRS 13 le 11 décembre 2012. La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption d'IFRS 13 pourrait impacter la juste valeur de certains actifs et passifs du Groupe. Le Groupe évalue actuellement l'impact de cette norme sur le résultat et la situation nette du Groupe.
- IFRS 10 – États Financiers consolidés remplace les dispositions d'IAS 27 États Financiers consolidés et individuels relatives aux comptes consolidés. IFRS 10 intègre également les dispositions de SIC 12 Consolidation – Entités ad hoc. La norme présente un modèle unique de consolidation applicable à toutes les entités. Elle imposera au management de faire preuve de jugement pour évaluer quelles entités sont contrôlées et doivent être consolidées par leur investisseur. L'Union Européenne a adopté IFRS 10 le 11 décembre 2012. Elle est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 pour les sociétés préparant des états financiers selon les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB, et à compter du 1er janvier 2014 pour les sociétés européennes cotées. L'adoption d'IFRS 10 ne devrait pas avoir un impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.
- IFRS 11 – Partenariats remplace IAS 31 Participations dans des coentreprises et SIC-13 Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des Co-entrepreneurs. La norme traite de deux types de partenariats : les activités communes et les coentreprises. Afin d'évaluer l'existence du contrôle conjoint, IFRS 11 se réfère à la définition du contrôle énoncée dans IFRS 10. La possibilité offerte dans IAS 31 de consolider les entités sous contrôle conjoint selon la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. L'Union Européenne a adopté IFRS 11 le 11 décembre 2012. Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 pour les sociétés préparant des états financiers selon les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB, et à compter du 1er janvier 2014 pour les sociétés européennes cotées. SCOR n'est pas partie à un partenariat matériel et l'application de cette norme ne devrait donc pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités reprend les dispositions qui étaient précédemment incluses dans IAS 27, IAS 31 et IAS 28 Participations dans des entreprises associées. Un certain nombre de dispositions nouvelles ont été ajoutées comme les jugements relatifs à l'évaluation du contrôle d'une entité par une autre. L'Union Européenne a adopté IFRS 12 le 11 décembre 2012. Cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 pour les sociétés préparant des états financiers selon les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB, et à compter du 1er janvier 2014 pour les sociétés européennes cotées. IFRS 12 traite uniquement des informations à fournir et n'aura donc aucun impact sur les résultats ou la situation nette du Groupe.
- Du fait des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 12, ce qui demeure applicable d'IAS 27 se limite aux méthodes de comptabilisation des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels. L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 27 le 11 décembre 2012.

Ces amendements seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, pour les sociétés préparant des états financiers selon les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB, et à compter du 1er janvier 2014 pour les sociétés européennes cotées. Le Groupe ne présente pas d'états financiers individuels IFRS.

- Du fait des nouvelles normes IFRS 11 et IFRS 12, IAS 28 a été renommée IAS 28 – Investissement dans des entreprises associées et coentreprises, et décrit la méthode de mise en équivalence applicable aux co-entreprises, en sus des entreprises associées. L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 28 le 11 décembre 2012. Ces amendements seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 pour les sociétés préparant des états financiers selon les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB, et à compter du 1er janvier 2014 pour les sociétés européennes cotées. Les amendements à IAS 28 ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.
- Les amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et des passifs financiers clarifient la signification de " a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ". Les amendements précisent également les critères d'IAS 32 de compensation s'appliquant aux systèmes qui utilisent des mécanismes de compensation bruts non simultanés. L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 32 le 13 décembre 2012. Ces amendements qui seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 n'auront aucun impact sur les résultats ou la situation nette du Groupe.
- IFRS 9 Instruments financiers : classement et évaluation – constitue la première phase des travaux de l'IASB visant à remplacer IAS 39 et traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. La norme sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. Dans les phases suivantes, l'IASB traitera des pertes de valeur et des instruments de couverture. L'Union Européenne n'a pas encore décidé sur l'adoption d'IFRS 9. L'adoption d'IFRS 9 aura un impact sur le classement et l'évaluation des actifs financiers du Groupe. Toutefois, le Groupe a décidé d'en quantifier l'impact conjointement à la quantification de l'impact des autres phases, lorsqu'elles seront publiées, afin de présenter une vision globale.

(E) CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISE ET DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISE

Lorsque la devise fonctionnelle d'une entité du Groupe ne correspond pas à celle utilisée pour la présentation des états financiers consolidés du Groupe, le bilan de cette entité est converti en utilisant le cours de change à la clôture de l'exercice et son compte de résultat est converti en utilisant le cours de change moyen de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « écart de conversion ». le taux de change utilisé à cette fin est indiqué dans la note 1 (C). Les transactions libellées en devises étrangères (monnaies autres que la devise fonctionnelle) sont converties en devise fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques SCOR utilise un cours moyen). Ces taux peuvent différer des taux utilisés pour la conversion de la monnaie fonctionnelle en monnaie de compte comme mentionné ci-dessus.

À chaque clôture, la Société doit convertir les éléments en devises inscrits à son bilan dans la devise fonctionnelle, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur par résultat sont convertis au cours de change à la date de clôture et les gains et pertes afférents sont comptabilisés en résultat,
- les autres éléments non monétaires sont convertis :
 - au cours de change à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique et,
 - au cours de change à la clôture lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur,
 - dans la mesure où des gains et pertes sont générés, ceux-ci sont directement enregistrés dans les capitaux propres. Cela concerne notamment les différences de change liées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente. Les différences de change issues de leur conversion sont enregistrées directement dans les capitaux propres ;
- les gains et les pertes résultant de la conversion d'éléments de couverture d'un investissement net à l'étranger sont comptabilisés directement dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

(F) ACTIFS INCORPORELS

Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition qui conduit à reconnaître les actifs identifiables et les passifs identifiables, à la date d'acquisition, à leur juste valeur.

A l'origine, l'écart d'acquisition est mesuré au coût correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et le montant net des actifs identifiables et des passifs assumés à la date d'acquisition. Il est comptabilisé dans les actifs incorporels. Dans le cas où le regroupement d'entreprises est réalisé par étape, la part dans la filiale détenue préalablement par l'acquéreur est réévaluée à la date d'acquisition par compte de résultat à la juste valeur.

Les écarts d'acquisition générés sur les entités consolidées suivant la méthode de mise en équivalence sont comptabilisés dans le poste d'actif correspondant au sein des investissements.

Un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est constaté lorsque la juste valeur de la part de l'actif net acquis par le Groupe excède le prix de l'acquisition. Ce profit est comptabilisé en compte de résultat à la date d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est comptabilisé au coût, diminué des éventuelles dépréciations cumulées.

Actifs incorporels

Le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations pour pertes de valeurs.

Les durées d'utilité des actifs incorporels sont soit finies, soit indéterminées.

Les actifs incorporels à durée d'utilité finie sont amortis sur la durée d'utilité économique attendue et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe un indice selon lequel l'actif incorporel pourrait être déprécié. La durée et la méthode d'amortissement d'un actif incorporel à durée d'utilité finie sont revues une fois par an. Les modifications affectant la durée d'utilité finie escomptée ou la structure des avantages économiques futurs sont comptabilisées, de manière prospective, en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traitées comme des changements d'estimations. La charge d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges correspondante à l'actif incorporel.

Les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation une fois par an. La durée d'utilité indéterminée d'un actif incorporel est revue annuellement pour estimer si cette durée est toujours pertinente. Si tel n'est pas le cas, la modification de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est réalisée de manière prospective.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession d'un actif incorporel sont mesurées comme la différence entre le prix de cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisées au compte de résultat lors de la cession de l'actif.

(a) Valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance Vie

Cet actif incorporel représente les portefeuilles de réassurance Vie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Il représente la valeur actualisée des profits futurs attendus. Ces profits comprennent le résultat technique futur et le résultat financier futur minorés des charges liées aux frais généraux futurs. Tous les calculs de valeurs actuelles des portefeuilles sont fondés sur des hypothèses et des taux d'actualisation et des primes de risques pertinents à la date d'acquisition. La valeur d'acquisition de ces portefeuilles est amortie sur la durée de vie du portefeuille de réassurance sous-jacent et fait l'objet d'un test de dépréciation. Le mode d'amortissement de la valeur d'acquisition de ces portefeuilles est revu une fois par an.

La valeur des portefeuilles de contrats acquis comprend aussi un actif incorporel relatif à l'acquisition du portefeuille opérationnel de ReMark Group BV (ReMark) pour refléter les flux de revenus futurs attendus.

(b) Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont principalement composés des actifs liés aux relations clientèle issues des regroupements d'entreprises de l'activité Non-Vie et des achats ou coûts de développement des logiciels informatiques.

(G) ACTIFS IMMOBILIERS

Immeubles de placement et immeubles pour usage propre

Les immeubles actuellement détenus par le Groupe sont classés en immobilier de placement lorsqu'ils sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Les autres immeubles sont classés en actifs corporels. Certains de ces immeubles sont partiellement occupés par des entités du Groupe. Les immeubles, y compris ceux utilisés par le Groupe, sont comptabilisés au coût historique, net des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de la manière suivante :

Nature	Durée d'utilité
Terrains	Indéterminée (non amortis)
Constructions	
Structure ou gros œuvre, et extérieur	30 à 80 ans
Isolation	30 ans
Installations techniques	20 ans
Agencement et décoration	10 à 15 ans

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Tous les coûts rattachés directement aux achats ou aux constructions sont capitalisés. Toutes les

dépenses ultérieures visant à améliorer les biens sont qualifiées de coûts d'acquisition et sont capitalisées lorsqu'il est probable que le Groupe en tirera des avantages économiques futurs.

Tous les cinq ans chaque immeuble de placement voit sa valeur de marché ou « juste valeur » faire l'objet d'une revue annuelle approfondie par un expert indépendant ayant une expérience récente quant à la situation géographique et la catégorie d'immeuble de placement objet de l'évaluation, et agréé par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle prudentiel, en France). Chaque année, la juste valeur est mise à jour par le même expert en fonction des changements du marché local et/ou de la situation des loyers et de l'état technique de l'immeuble.

A chaque date de reporting, les immeubles sont évalués afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Un tel indice existe dans le cas où la valeur de marché d'un immeuble est inférieure à sa valeur comptable. Dans le cas où un tel indice de perte de valeur existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'immeuble en question. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en utilisant une méthode interne d'actualisation des flux de trésorerie fondée sur des estimations actuelles du marché et prenant en considération la situation des loyers, l'intégralité des travaux de construction et de rénovation ainsi que des développements récents du marché immobilier local. Si la valeur recouvrable est inférieure de plus de 20 % à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Les immeubles à usage propre font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe un indice selon lequel ils pourraient être dépréciés.

Contrats de crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif à la valeur actuelle des loyers futurs et de l'option d'achat, le cas échéant. Après leur entrée au bilan, ils sont traités comme les autres immeubles de placement et comptabilisés au coût historique, net des amortissements et des dépréciations. Au passif, une dette correspondante classée en « dettes de financement » est constatée. Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Revenus des locations

D'après les termes des contrats de location, les loyers reçus des immeubles de placement sont enregistrés de façon linéaire sur la durée desdits contrats.

(H) INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers disponibles à la vente, actifs à la juste valeur par résultat, prêts et autres créances et trésorerie et équivalent de trésorerie. Actuellement, aucun actif financier n'est classé en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les achats et ventes d'actifs sont comptabilisés à la date de règlement. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués conformément à la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent selon les modalités présentées ci-après. Les actifs financiers sont dé-comptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés, et que le Groupe a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

Catégories d'actifs financiers

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente regroupent les actifs non dérivés qui sont désignés comme tels ou ceux qui ne sont affectés à aucune autre catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes latents, de même que le résultat de change associé, qui sont issus de la variation de la juste valeur d'un actif non-monnaire disponible à la vente, sont comptabilisés directement en capitaux propres. Les variations dues au change pour les actifs financiers monétaires disponibles à la vente sont comptabilisées en résultat.

Lorsque l'actif est cédé, l'intégralité des gains et des pertes cumulés en capitaux propres est transférée au compte de résultat en plus et moins-values de cession des placements, déduction faite des montants antérieurement enregistrés au résultat.

Les intérêts des instruments de dette sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant l'amortissement des surcotes ou décotes et sont comptabilisés en résultat.

Les dividendes reçus d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi.

(b) Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultat lors de la comptabilisation initiale. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur

sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont reconnus au compte de résultat dans la période où ils surviennent.

(c) Prêts et créances

Cette catégorie comprend les créances relatives aux dépôts en espèces détenus par les cédantes en garantie des engagements de souscription. Ils figurent au bilan à hauteur des montants versés.

Cette catégorie comporte aussi les actifs financiers non dérivés dont le paiement est déterminé ou déterminable, et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances comprennent les dépôts court-terme dont la maturité est supérieure à trois mois et inférieure à douze mois à compter de la date d'achat ou de dépôt.

Si nécessaire, les prêts et créances peuvent inclure une provision pour risque d'irrecouvrabilité.

(d) Actifs détenus jusqu'à échéance

La catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à échéance n'est pas utilisée actuellement.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ou les investissements dont la maturité est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'achat ou de dépôt. Les investissements dans des fonds d'instruments de trésorerie sont aussi classés en trésorerie et équivalents de trésorerie, lorsque les actifs du fond remplissent les conditions pour être considérés comme équivalents de trésorerie, ou bien lorsque des règles et limites strictes de gestion sont applicables au fond, qui permettent de le considérer comme équivalents de trésorerie.

Dettes financières

Les passifs financiers, à l'exception des dettes issues des opérations de réassurance, sont classés en dettes de financement, instruments financiers passifs ou autres dettes.

Les intérêts des dettes de financement sont comptabilisés parmi les charges financières.

(a) Dettes de financement subordonnées ou dettes représentées par des titres

Ces postes comprennent les divers emprunts subordonnés ou les emprunts obligataires non-subordonnés. Ces emprunts sont classés en dettes de financement, en conformité avec la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation ».

A l'origine, tous les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de transaction directs. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Autres dettes financières

Ce poste regroupe principalement les emprunts liés aux acquisitions d'immeubles et aux contrats de financement (contrats de crédit-bail). Les dettes liées aux contrats de financement sont comptabilisées à la juste valeur déduction faite des coûts de transaction directs. Après comptabilisation initiale, les autres dettes financières sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial.

Instruments dérivés et instruments de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés et classés dès l'origine à la juste valeur par résultat sauf s'ils sont déclarés en tant qu'instruments de couverture.

Tous les instruments dérivés figurent à l'actif du bilan lorsque leur juste valeur est positive et au passif du bilan lorsqu'elle est négative.

La méthode de comptabilisation varie selon que l'instrument dérivé est désigné ou non comme un instrument de couverture selon les modalités décrites dans la note ci-après « Instruments de couverture ».

Lorsque le Groupe n'a pas désigné un instrument dérivé comme instrument de couverture, les profits et pertes résultant de la variation de la juste valeur de l'instrument sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent. Le Groupe utilise notamment les instruments dérivés suivants pour réduire son exposition aux diverses natures de risque auxquelles il est exposé : swaps de taux d'intérêt, d'indices de mortalité ou d'indices immobiliers, instruments à terme d'achat et de vente de devises, caps et floors, et options de vente et d'achat.

(a) Instrument dérivé incorporé

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument hybride d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Un dérivé incorporé significatif est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques du contrat hôte,
- l'instrument incorporé comporte les mêmes conditions qu'un instrument dérivé séparé,
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.

Lorsqu'un dérivé incorporé a été séparé de son contrat hôte, il est comptabilisé conformément aux dispositions relatives à la comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Lorsqu'un dérivé incorporé représente une part significative de l'instrument financier, et qu'il ne peut être séparé du contrat hôte, l'instrument composé est traité comme un instrument détenu à des fins de transaction. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur l'instrument composé sont alors reconnus en résultat dans la période où ils surviennent.

(b) Instruments de couverture

Un instrument de couverture est un instrument dérivé désigné comme tel ou, dans le cas d'une couverture du seul risque de variation des taux de change, un actif ou un passif non dérivé désigné comme tel, dont la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement ferme, une transaction prévue hautement probable ou un investissement net dans une activité étrangère qui expose le Groupe à un risque de variation de juste valeur ou de variation de flux futurs de trésorerie et est désigné comme étant couvert.

L'efficacité des couvertures mises en place est contrôlée périodiquement par comparaison des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert aux variations de juste-valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture pour déterminer le degré d'efficacité.

Un instrument dérivé qualifié d'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur en date d'effet du contrat. La valeur comptable du sous-jacent auquel se rapporte la couverture est ajustée des gains et pertes relatifs au risque couvert. L'instrument dérivé est réévalué à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés au compte de résultat.

Un instrument dérivé désigné comme un instrument de couverture de flux de trésorerie est initialement comptabilisé à sa juste valeur à la date d'effet du contrat. La portion efficace des gains ou pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans la cash-flow hedge reserve tandis que la part non efficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat quand la transaction qui fait l'objet de la couverture est reflétée dans le compte de résultat, à l'occasion de la comptabilisation du gain ou de la perte financière liée à la couverture ou quand la vente ou l'achat anticipés se réalisent.

La part des gains ou des pertes d'un instrument de couverture considérée comme étant la part efficace de la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger est comptabilisée directement en capitaux propres et la part inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Valorisation des actifs financiers

La juste valeur des placements financiers négociables sur un marché financier actif et organisé est définie comme la valeur de cotation de « l'offre » (bid) à la clôture des bourses le dernier jour de l'exercice. Dans le cas où les valeurs de marché ne seraient pas disponibles, les prix peuvent être déterminés par référence à des cours disponibles auprès de courtiers ou de négociateurs de prix.

Pour les parts des OPCVM et les parts détenues dans des fonds de placement et les instruments financiers dérivés (y compris immobiliers, swaps de taux d'intérêt et de mortalité, options, etc.), la juste valeur est déterminée à partir des valeurs de « l'offre » (bid) publiées, ou à partir de modèles qui incluent des données de marché dans les hypothèses de valorisation.

Certains investissements sont valorisés sur la base de modèles de valorisation développés par des tiers internes et externes au Groupe et utilisant des données de marché. Ces instruments consistent principalement en des produits structurés, autres que ceux émis par des organismes d'État, pour lesquels le marché est considéré actif, ainsi que des instruments hybrides, des obligations Tier 1 et Tier 2 émises par le secteur privé et des hedge funds.

Le Groupe étant responsable de la détermination de la juste valeur de ses investissements, une analyse régulière est effectuée pour déterminer si les prix de marché reçus de tiers sont des estimations raisonnables de la juste valeur. L'analyse du Groupe inclut : (i) une revue des modifications de prix effectués dans les systèmes de gestion des investissements ; (ii) une revue régulière des variations de prix entre des dates, excédant des seuils de prix prédéfinis par catégorie d'investissement ; et (iii) une revue et approbation des modifications forcées de valorisation.

Le Groupe pourrait conclure que les prix reçus de tiers ne reflètent pas les conditions de marché actuelles. Dans ces cas, SCOR pourrait demander des cotations additionnelles, ou appliquer des valorisations développées en interne. Par

ailleurs, le Groupe valorise certains instruments dérivés, en l'occurrence les swaps de mortalité et swaps immobiliers sur la base de techniques de valorisation internes utilisant des données de marché observables.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée selon des techniques de valorisation communément utilisées.

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts au jour le jour est égale à la valeur nette comptable.

Si, suite à un changement dans l'intention ou la capacité de gestion, ou bien lorsqu'une mesure fiable de la juste valeur n'est plus disponible, il convient de comptabiliser un instrument financier au coût ou au coût amorti, alors la dernière mesure fiable de la juste valeur tient lieu de nouveau coût ou coût amorti selon le cas.

Par ailleurs, le Groupe fournit les informations sur les évaluations des instruments financiers mesurés à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) ;
- des données issues de modèles préparés par des tiers internes et externes, en reposant sur des paramètres principalement observables de marché (Niveau 2) ; et
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Le niveau de hiérarchie des justes valeurs au sein duquel est classée l'évaluation de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. A cette fin, l'importance d'une donnée est évaluée par comparaison à l'évaluation de la juste valeur. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données observables qui nécessitent un ajustement significatif sur la base de données non observables, elle relève du Niveau 3. Apprécier l'importance d'une donnée précise pour l'évaluation de la juste valeur requiert du jugement et la prise en compte de facteurs spécifiques à l'actif ou au passif considérés.

Dépréciation des actifs financiers

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé selon les catégories d'actifs conformément aux modalités présentées ci-après.

Pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente cotés sur un marché actif, une analyse ligne à ligne est effectuée dès lors qu'est constatée une baisse du cours de plus de 30 % par rapport au prix d'acquisition ou une baisse continue de la valeur sur une période de plus de douze mois. Les différents facteurs pris en compte dans cette analyse comprennent l'existence ou non de changements significatifs en termes de technologie, de marché, d'économie ou d'environnement législatif, dans lesquels l'émetteur évolue. Au regard de ces éléments, le Groupe prend en compte, conformément à IAS 39, l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation à travers trois critères complémentaires :

- une baisse continue de la valeur de plus de 30 % pendant douze mois ; ou
- une baisse de valeur de plus de 50 % ; ou
- une baisse de valeur dont la durée excède vingt-quatre mois.

Pour certains investissements, en plus des règles de dépréciation ci-dessus, SCOR prend en compte des facteurs importants tels que :

- le fait que cet investissement soit exclu de tout portefeuille activement négocié ;
- la capacité et l'intention de SCOR de continuer à détenir cet investissement pour une période significativement plus longue qu'un investissement normal ;
- les relations opérationnelles de SCOR avec l'entité dans laquelle l'investissement est réalisé ; et
- la valeur intrinsèque estimée à long terme de l'investissement.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les dépréciations sont évaluées selon une approche similaire à celle des instruments de capitaux propres cotés.

Dans le cas des obligations et des prêts et créances, un indicateur objectif de dépréciation est notamment l'existence d'un risque de défaillance de crédit avéré. Différents facteurs sont pris en considération pour identifier les obligations susceptibles d'être dépréciées, y compris des difficultés financières importantes ou un défaut de paiement, et permettre au Groupe de conclure quant à l'existence d'une indication objective que l'instrument ou le groupe d'instruments est déprécié.

En ce qui concerne les actifs financiers dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable et valorisés au coût, une analyse régulière est réalisée afin de déterminer la pertinence de cette méthode au regard de la nature de l'investissement et de facteurs tels que les montants recouverts et l'apparition ou la réapparition d'un marché ou d'une valeur fiable. Les tests de dépréciation sont réalisés en fonction de la nature des investissements concernés et des flux de trésorerie futurs attendus.

Si un actif financier disponible à la vente est déprécié et que la baisse de valeur de cet actif est enregistrée en autres éléments du résultat global, la perte cumulée est reclassée de réserve de réévaluation au compte de résultat. La perte

cumulée, correspond à la différence entre le coût de l'instrument (net des éventuels remboursements en capital, et des amortissements) et sa juste valeur actuelle diminuée de la dépréciation précédemment enregistrée au compte de résultat.

Les reprises de valeur d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente ayant fait l'objet d'une dépréciation ne sont pas comptabilisées par le résultat. Les reprises de valeur d'instruments de dettes disponibles à la vente ayant fait l'objet d'une dépréciation sont constatées par résultat à condition que l'augmentation de la juste valeur de l'instrument puisse être objectivement reliée à un événement survenu après que la dépréciation ait été constatée par résultat.

(I) COÛT DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration autres que ceux qui pourraient être comptabilisés à la date d'acquisition au bilan d'une entité acquise, sont comptabilisés lorsque le Groupe a une obligation actuelle qui découle d'un contrat de vente ferme ou d'un plan de restructuration formel et détaillé, dont les principales modalités sont présentées aux personnes concernées ou à leurs représentants.

(J) PROVISIONS POUR RISQUES

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés et il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe estime que la provision va être remboursée, par exemple par le biais d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement quand le remboursement est quasi certain.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les notes annexes à condition qu'il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, ou s'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés mais dont le paiement n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

(K) CAPITAL SOCIAL ET CAPITAUX PROPRES

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Frais d'émission d'actions

Les coûts de transaction externes, qui sont directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont présentés, nets d'impôts, dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (actions propres) et les coûts directement associés sont portés en diminution des capitaux propres. Lorsque ces titres sont par la suite vendus, ou réémis, toute contrepartie reçue est enregistrée dans les capitaux propres consolidés, net d'impôts et des coûts directement associés. Ainsi, aucun revenu associé, gain ou perte, n'est comptabilisé en résultat.

Dividendes

Le dividende rattaché aux actions ordinaires est comptabilisé en dette lorsqu'il a été approuvé par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale annuelle.

(L) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat net disponible par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par le Groupe et détenues au titre des actions d'autocontrôle.

En ce qui concerne le calcul du bénéfice net par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est ajusté pour tenir compte de la conversion potentielle de toutes les actions ordinaires.

Les émissions d'actions potentielles et éventuelles sont considérées comme dilutives lorsque leur conversion en actions diminuerait le bénéfice net par action.

(M) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture sont les événements pertinents et matériels qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration :

- de tels événements donnent lieu à une correction des états financiers consolidés s'ils confirment des situations qui existaient à la date de clôture et s'ils sont pertinents et significatifs ;
- de tels événements donnent lieu à des informations complémentaires en notes annexes s'ils indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et s'ils sont pertinents et significatifs.

(N) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES PROPRES AUX OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Classification et comptabilisation des contrats de réassurance

Les contrats acquis et rétrocédés par le Groupe donnent lieu en IFRS à des règles de comptabilisation différentes suivant qu'ils relèvent de la norme assurance IFRS 4 « Contrats d'assurance » ou de la norme IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

Les opérations de réassurance acceptées et cédées sont celles qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'initialisation du contrat. Le risque de réassurance est transféré lorsque le Groupe accepte d'indemniser la cédante au cas où un événement futur, incertain et spécifié (autre que le changement de variables financières) affecterait de façon défavorable la cédante. Tout contrat ne répondant pas à la définition d'un contrat de réassurance d'après IFRS 4, est classé en tant que contrat d'investissement ou en tant que contrat dérivé.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession qui ne transfèrent pas un risque significatif sont comptabilisées suivant la norme IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », ce qui conduit d'une part à ne pas reconnaître les primes collectées en revenus, et d'autre part, à reclasser les provisions et les frais d'acquisition reportés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en « passifs financiers » ou « actifs financiers ». Ces dépôts sont évalués sur la base des seuls flux financiers et non plus sur la base des résultats ultimes estimés comme le prévoient les principes comptables applicables aux opérations d'assurance. Le revenu correspondant à ces opérations est égal au résultat net de ces affaires et est comptabilisé sous la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat.

Provisions techniques

Le Groupe constitue des provisions afin de couvrir ses engagements estimés relatifs à des événements connus ou à des événements survenus mais non encore connus (IBNR). Le management revoit ces provisions en cours d'année, en prenant en considération les informations nouvelles dès qu'elles sont disponibles, et les provisions sont ajustées si nécessaire. Les dirigeants prennent en compte plusieurs facteurs pour décider du montant des provisions, parmi lesquels :

- les informations reçues des cédantes ;
- les tendances historiques, comme les schémas de provisions, les règlements de sinistres, le nombre des sinistres à payer et le mix produits ;
- les méthodes internes d'analyse du Groupe ;
- les interprétations juridiques les plus récentes sur les couvertures et engagements ;
- les conditions économiques ;
- les tendances biométriques, comme les tables de mortalité ;
- les facteurs socio-économiques tels que le comportement des assurés.

Les provisions techniques sont présentées en brut en excluant la part rétrocédée aux réassureurs, et calculées individuellement pour chaque contrat de réassurance ou par ensemble homogène de contrats. Les réserves rétrocédées sont estimées selon les mêmes méthodes et hypothèses et présentées à l'actif.

(a) Activité Non-Vie

Lorsqu'il détermine le montant de ses provisions, le Groupe utilise généralement des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés, ainsi que des facteurs qualitatifs quand cela se justifie. Les provisions sont également ajustées en fonction du volume d'affaires souscrites, des termes et conditions des contrats de réassurance, et de la diversité de traitement des sinistres qui peuvent potentiellement affecter l'engagement du Groupe sur la durée.

Il est cependant difficile d'évaluer avec précision le montant des provisions nécessaires, notamment du fait de l'évolution de l'environnement juridique, y compris du droit de la responsabilité civile, pouvant affecter le développement des provisions. Si ce processus est compliqué et subjectif pour les cédantes, les incertitudes inhérentes à ces estimations sont encore plus grandes pour le réassureur, principalement en raison du laps de temps plus important séparant l'événement lui-même, de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la diversité des schémas de développement des contrats, qu'ils soient traités ou facultatives, de la dépendance vis à vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratique en matière de provisions chez les cédantes. De plus, des tendances ayant affecté les engagements dans le passé peuvent ne pas se reproduire ou ne pas avoir le même impact sur le développement des engagements dans le futur. Ainsi, les pertes et prestations des contrats pourraient ne pas correspondre aux provisions enregistrées dans les états financiers consolidés du Groupe, et ce de manière significative.

Les provisions pour sinistres et charges de règlement des sinistres sont comptabilisées pour couvrir les règlements des sinistres survenus mais non encore réglés. Ces provisions sont constituées pour les sinistres connus à la date d'établissement des comptes, pour les sinistres qui sont survenus mais non encore déclarés (IBNR) et sont calculées sur la base de leur coût final non actualisé sauf pour les sinistres relatifs aux accidents du travail qui sont actualisés.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la part des primes émises qui se rattache à des périodes de risques futures. Elles représentent la part des primes souscrites à une certaine date, et non acquises au cours de la période présentée, et qui doit être reportée à une période future.

La part des récessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats d'assurance et des contrats d'investissement est calculée conformément aux conditions contractuelles sur la base des provisions techniques brutes. Les dépréciations sont calculées en fonction du risque de crédit estimé. Elles ont les caractéristiques d'une provision (revenu différé), mais, en raison de leur nature, sont présentées dans les provisions techniques.

(b) Activité Vie

En activité Vie, les passifs relatifs aux contrats incluent les provisions mathématiques, les provisions pour primes non acquises et les provisions de sinistres.

Les provisions mathématiques sont les provisions techniques liées aux sinistres garantis aux cédantes en réassurance Vie. Elles sont estimées en utilisant des méthodes actuarielles fondées sur la valeur actualisée des paiements futurs aux cédantes dont on déduit la valeur actualisée des primes restantes à payer par les cédantes. Les calculs incluent des hypothèses relatives à la mortalité, à l'invalidité, aux taux de résiliation des contrats, et aux taux d'intérêt futurs attendus. Les principes actuariels utilisés assurent une marge de sécurité adéquate pour faire face au risque de changement, d'erreur ou de fluctuation aléatoire. Ils correspondent à ceux utilisés pour le calcul des primes et sont ajustés si les marges de sécurité initiales n'apparaissent plus suffisantes.

Les provisions pour sinistres et charges de règlement des sinistres sont comptabilisées pour couvrir les règlements de sinistres survenus mais non encore réglés. Ces provisions sont constituées pour les sinistres connus à la date d'établissement des comptes, et pour les sinistres qui sont survenus mais ne sont pas encore déclarés (IBNR).

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la part des primes émises qui se rattache à des périodes de risques futures.

La part des récessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats d'assurance et des contrats d'investissement est calculée conformément aux conditions contractuelles sur la base des provisions techniques brutes. Les dépréciations sont calculées en fonction du risque de crédit estimé.

(c) Contrats ne satisfaisant pas le critère de transfert de risque

Des provisions pour passifs liés à des contrats financiers sont comptabilisées pour les contrats de réassurance, qu'il s'agisse de contrats de l'activité Vie ou Non-Vie, qui ne satisfont pas au critère de transfert de risque décrit dans la norme IFRS 4.

Comptabilisation des comptes cédantes

Les sociétés de réassurance du Groupe enregistrent dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non encore reçus des cédantes font l'objet d'une estimation. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par le Groupe. Cette méthode s'applique à la majorité des contrats souscrits dans l'exercice.

Comptabilisation des estimations de primes

Les primes brutes Non-Vie, émises et acquises, sont estimées à partir des notifications reçues des cédantes, et complétées par les propres estimations du Groupe relatives aux primes émises et acquises dont les notifications en provenance des cédantes n'ont pas été reçues. Les différences entre ces estimations et les montants réels sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle, soit les estimations ont été modifiées, soit les montants réels ont été déterminés. La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes est constatée en créances ou dettes nées des opérations de réassurance acceptées. Les primes sont acquises sur la durée du risque couvert par les contrats de réassurance, qui est généralement de un à deux ans. Pour certains risques de catastrophe américains ou japonais, risques agricoles au Brésil et certains autres risques, les primes sont acquises proportionnellement à la saisonnalité de l'exposition sous-jacente.

Une provision pour primes non acquises représente la part des primes émises qui se rapporte à la durée restante des contrats et des polices en vigueur. De telles provisions sont calculées prorata temporis, soit selon une méthode statistique, soit selon les notifications reçues des cédantes. Les primes de reconstitution sont estimées lorsqu'un sinistre important est intervenu et sont comptabilisées conformément aux termes du contrat sur la base des sinistres payés et des provisions pour sinistres à payer au cours de la période. Les primes de reconstitution sont acquises lorsqu'elles sont émises.

Concernant les contrats de réassurance Vie qui sont qualifiés de « contrats d'assurance », les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes en attente des cédantes pour l'année en cours en complément des informations reçues et comptabilisées.

Frais d'acquisition des opérations de réassurance

En réassurance, les coûts directs liés à l'acquisition de nouveaux contrats, essentiellement les commissions, sont portés à l'actif du bilan dans la mesure où ces contrats sont profitables. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats en réassurance Non-Vie et en fonction du rythme de reconnaissance des marges futures pour les contrats Vie.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, les actifs et passifs relatifs aux contrats de réassurance font chaque année l'objet d'un test de suffisance des passifs.

Le test de suffisance des passifs est effectué au niveau du segment actuariel puis agrégé au niveau de l'entité. Pour le segment Non-Vie, le test est effectué en appliquant le ratio combiné le plus élevé dépassant 100 % de la provision pour primes non acquises, nette de frais d'acquisition reportés.

Pour le segment Vie, le test de suffisance des passifs consiste à comparer la valeur au bilan des provisions techniques, déduction faite des frais d'acquisition reportés et la valeur des portefeuilles acquis, à la juste valeur des passifs issus du portefeuille de réassurance. La juste valeur est obtenue à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en utilisant des hypothèses et paramètres actuariels. Si une insuffisance était détectée, SCOR déprécierait les frais d'acquisition et la valeur des portefeuilles acquis, et augmenterait les provisions techniques. Le test de suffisance des passifs est effectué au niveau des portefeuilles dont la gestion est commune et qui sont assujettis à des risques relativement similaires.

Réassurance cédée

Les primes à payer au titre de la réassurance cédée sont comptabilisées au cours de la période où le contrat de réassurance entre en vigueur et comprennent les estimations des montants qui n'ont pas pu être déterminés à la date de clôture du bilan. Les primes rétrocédées sont étalées sur la durée de vie du contrat de réassurance selon la même méthode que celle appliquée aux primes acceptées.

Un actif de réassurance est comptabilisé pour représenter le montant recouvrable estimé conformément aux contrats de réassurance et suivant les sinistres en suspens à l'acceptation auxquels ils sont liés par ledit contrat de récession. En ce qui concerne la réassurance non proportionnelle, que ce soit par risque ou par événement, la politique de SCOR consiste à ne reconnaître les récupérations, y compris des IBNR, que lorsqu'un sinistre en acceptation a été déclaré et dont le montant déclenche l'activation du contrat de récession.

Le montant recouvrable est réduit par une provision pour créance douteuse lorsqu'un événement fournit un indice objectif selon lequel le Groupe pourrait ne pas recevoir l'intégralité des montants dus aux termes du contrat, et que les conséquences de cet événement sur les montants qui pourraient être recouverts du réassureur peuvent être mesurées de manière fiable.

Les contrats avec les véhicules Atlas sont comptabilisés comme de la réassurance cédée lorsqu'ils remplissent les critères de transfert de risque selon IFRS 4.

Comptabilité reflet (« shadow accounting »)

Pour évaluer les frais d'acquisition reportés, la valeur d'acquisition des portefeuilles acquis et les provisions techniques de ses différents portefeuilles d'assurance, SCOR applique la comptabilité reflet comme le stipule la norme IFRS 4. Si l'amortissement des frais d'acquisition reportés (pour la Vie) et de la valeur des portefeuilles acquis est calculé d'après les estimations de revenus attendus des investissements et si l'estimation des provisions est fondée sur un taux d'actualisation qui reflète directement la performance des actifs, les parts correspondantes des gains et pertes latents enregistrés sur les investissements disponibles à la vente sont considérées comme des « reflets des frais d'acquisition reportés », des « reflets des valeurs des portefeuilles acquis » et des « reflets de provisions », et compensées directement dans les capitaux propres.

La dépréciation des frais d'acquisition et de la valeur d'acquisition des portefeuilles issus de la comptabilité reflet (segment Vie) est incluse dans le cadre des tests de suffisance de passifs effectués par SCOR Global Life.

Participation dans les syndicats des Lloyd's

Les participations dans les syndicats des Lloyd's of London sont comptabilisées annuellement en tenant compte d'un délai dû à la transmission des informations provenant des membres que le Groupe ne contrôle pas. Aux termes de cette politique comptable, le Groupe enregistre au compte de résultat sa quote-part des primes d'assurance et de réassurance, celle des sinistres et y inclut une estimation des sinistres survenus mais non encore connus. A la clôture d'un exercice de souscription, généralement trois ans après la mise en œuvre de la police, les membres réassurent tous les passifs résiduels non dénoués sur l'exercice de souscription suivant, une opération connue sous le nom de Re-Insurance To Close (RITC). Si le Groupe réalise à la fois des opérations d'acceptation et de cession en réassurance et qu'il a augmenté sa participation, la RITC payée est réduite, ce qui génère une créance de RITC. Cela illustre le fait que

le Groupe a pris à son compte une part du risque plus importante dans le syndicat. Si au contraire le Groupe a réduit sa participation d'un exercice sur l'autre, la créance de RITC est éliminée, générant une dette de RITC. Cela illustre le fait que le Groupe a réduit son exposition au risque préalablement contracté avec les autres membres. Le Groupe classe la RITC de Lloyd's dans ses sinistres et prestations de façon à assurer un traitement homogène avec les autres transactions de réassurance et à fournir une image sincère et fidèle.

Dérivés incorporés

La norme IFRS 4 prévoit la séparation des dérivés incorporés dans les contrats d'assurance lorsque ces contrats hybrides ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat et que les caractéristiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liées aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. Les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance ne sont pas séparés.

(O) ENGAGEMENTS RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Engagements de retraite

Le Groupe participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les principaux pays concernés sont la France, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne. Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente annuelle ou de capital au moment du départ à la retraite. Les avantages consentis aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les actifs concernés sont principalement détenus séparément des autres actifs du Groupe.

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements fixes à des organismes externes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur légal ou implicite vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du Groupe en frais généraux.

Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées par des actuaires indépendants. Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et des coûts de service passés non reconnus.

Pour évaluer les passifs liés à ces plans, le Groupe utilise des évaluations actuarielles externes qui comprennent une part de jugement subjectif et se fondent sur des estimations des tables de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la probabilité d'invalidité, des départs à la retraite anticipée, des taux d'actualisation, des taux de rendement long terme attendus des actifs investis, des augmentations futures des salaires et des engagements de retraite. Ces hypothèses pourraient se révéler différentes de leurs valeurs réelles suite à des modifications des conditions économiques, des taux de départs plus élevés ou plus faibles ou des durées de vie des bénéficiaires plus longues ou plus courtes. Ces différences pourraient aboutir à faire varier les produits ou charges liés aux engagements de retraite dans les années futures. Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, le coût des services passés est reconnu en charges immédiatement.

Autres avantages à long terme

Le Groupe récompense, dans certains pays, l'ancienneté de service de ses salariés en leur attribuant une somme forfaitaire à certains échelons d'ancienneté. Le principal pays concerné est la France. Pour la France, la valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au bilan.

(P) PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Les provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ainsi que la résolution possible des événements en suspens ou probables résultant, par exemple, de procédures judiciaires ou de litiges fiscaux, sont revus régulièrement par le management. Leur dénouement dépend de la survenance d'événements futurs par nature incertains. Pour apprécier l'issue possible de ces événements, le management s'appuie sur des informations en provenance de conseillers juridiques externes et sur la jurisprudence.

Les provisions, actifs éventuels et passifs éventuels font également l'objet d'une évaluation à la date d'acquisition pour les sociétés acquises. L'évaluation faite à la date d'acquisition pourrait être modifiée tant que la comptabilisation initiale de l'acquisition n'est pas finalisée. Tout changement après la finalisation de la comptabilisation de l'acquisition est enregistré en compte de résultat tel que prévu par la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

(Q) RÉMUNÉRATION EN OPTIONS D' ACTIONS ET ACTIONS

Le Groupe offre à certains de ses salariés des plans d'options de souscription et d'achat d'actions. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total qui est reconnu sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées en excluant les conditions d'attribution non liées aux conditions de marché (condition de ROE par exemple). Ces conditions sont prises en compte dans la détermination du nombre d'options probable qui seront acquises par les bénéficiaires. À chaque date de clôture, le Groupe revoit ses estimations du nombre attendu d'options qui seront acquises. L'impact est alors comptabilisé, le cas échéant, au compte de résultat par contrepartie des capitaux propres sur la période restante d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe attribue des actions gratuites à certains de ses salariés. Ces attributions donnent lieu à la comptabilisation de charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

(R) IMPÔTS

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et les impôts différés. Les charges ou produits d'impôts sont enregistrés en compte de résultat à l'exception des impôts relatifs à des éléments enregistrés en autres éléments du résultat global ou bien directement en capitaux propres.

La charge d'impôt courant est calculée sur la base du taux d'impôt effectif ou quasi effectif de fin d'exercice dans les pays où les filiales et les succursales du Groupe opèrent et génèrent des bénéfices imposables. Le management évalue régulièrement les positions retenues pour l'établissement des déclarations fiscales. Apprécier l'issue de positions fiscales incertaines impose d'émettre certains jugements quant à l'issue des discussions avec, et des demandes d'information faites par, les autorités fiscales dans un certain nombre de juridictions. L'évaluation des provisions pour risques fiscaux impose également au management d'émettre certains jugements et estimations quant aux questions et expositions fiscales. Les montants sont déterminés en fonction de l'interprétation faite par le management de la législation fiscale spécifique au pays et de la probabilité d'un accord. Les avantages fiscaux sont enregistrés en résultat uniquement lorsqu'il est probable que la position retenue puisse être défendue. A ces fins, le management revoit chaque avantage fiscal significatif et apprécie si une provision doit être comptabilisée en compensation de cet avantage, en prenant en considération les accords qui pourraient éventuellement être conclus dans le cadre des discussions avec les autorités fiscales et/ou dans le cadre d'une procédure légale.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les principales différences temporelles sont générées par les déficits fiscaux reportables et la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les contrats de produits dérivés, certains contrats d'assurance, les provisions pour engagements sociaux. De plus, des différences temporelles sont générées lors d'une acquisition, du fait des différences entre la juste valeur des actifs nets acquis et leurs bases taxables. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, dans les entreprises mises en équivalence et les co-entreprises, sauf s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Aucun impôt différé n'est calculé sur les différences temporelles résultant d'un écart d'acquisition initial, ou d'un écart d'acquisition dont l'amortissement n'est pas déductible fiscalement, ou encore résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal à la date de la transaction.

Des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, sur lequel on imputera ces déficits reportables. Le management prend des hypothèses et estime ainsi les projections de résultats futurs pour déterminer l'existence de bénéfices imposables futurs suffisants. SCOR utilise un modèle d'actualisation de flux futurs intégrant une estimation des profits futurs et d'autres ratios financiers de l'entité sur la base des plans d'affaires approuvés par le Conseil d'Administration, qui prennent en compte les principales variables affectant l'évolution du résultat de souscription. Ces plans d'affaires incluent une évaluation des primes brutes et nettes, des ratios de sinistres et des ratios de frais généraux ainsi que des hypothèses actuarielles. Dans la mesure où les déficits reportables ne pourraient pas être utilisés ou expireraient, une charge d'impôt différé pourrait être comptabilisée dans le futur.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts courants et que l'impôt différé sur le revenu porte sur la même entité et la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt applicable à l'exercice fiscal au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

(S) INFORMATION SECTORIELLE

En conformité avec le mode de gestion et de décision du Groupe, les activités du Groupe sont organisées en deux segments opérationnels et un centre de coûts Fonctions Groupe. Les segments opérationnels sont les suivants : le segment SCOR Global P&C, qui regroupe les activités d'assurance et réassurance de dommages et responsabilités (autrement appelé « Non-Vie ») et le segment SCOR Global Life, qui regroupe les activités de réassurance Vie (autrement appelé « Vie »). Le Groupe souscrit des types de risque différents dans chacun de ces segments et les responsabilités et reporting au sein du Groupe sont établis sur la base de cette structure.

La Direction évalue la performance de ces segments et leur alloue des ressources en fonction de plusieurs indicateurs de performance. Le montant des opérations inter-segments, notamment relatif aux primes brutes acceptées, n'est pas significatif.

1.6.2 NOTE 2 - INFORMATION SECTORIELLE

Le segment SCOR Global P&C inclut quatre pôles d'activité, à savoir: les Traités de Dommages et Responsabilité; les Traités de Spécialités (comprenant le crédit-caution, la décennale, l'aviation, l'espace, le transport (« la marine »), la construction, les risques agricoles et le transfert de risque structuré); Business Solutions (souscription des Grands Risques d'Entreprise, essentiellement en réassurance facultative, occasionnellement en assurance directe) et Joint Ventures et Partenariats. Le segment SCOR Global Life propose les lignes d'activités suivantes: Vie (traités avec principalement des risques de mortalité); Réassurance de financement Vie; Maladies redoutées; Invalidité; Dépendance; Rentes; Santé, Accident Individuel et Longévité.

Au 1^{er} janvier 2011, la méthodologie d'affectation des coûts du Groupe a été affinée dans le cadre de l'information sectorielle, avec pour conséquence la création de Fonction Groupe, un nouveau centre de coûts Groupe. Les fonctions Groupe ne constituent pas un segment opérationnel et ne produisent pas de revenus. Les coûts liés aux fonctions Groupe sont des coûts ne pouvant être directement attribués ni au segment Non-Vie ni au segment Vie. Les Fonctions Groupe englobent les coûts des départements au service de l'ensemble du Groupe tels que l'Audit Interne du Groupe, la Direction Financière du Groupe (Fiscalité, Comptabilité, Consolidation et Reporting du Groupe), les fonctions du Chief Operating Officer (Juridique, Communication, Ressources Humaines du Groupe) et les fonctions du Chief Risk Officer du Groupe.

Les coûts des fonctions Groupe sont précisés dans le tableau suivant où les montants de l'année précédente ont été ajustés pour des raisons de comparabilité.

La Direction analyse les résultats opérationnels des segments SCOR Global P&C et SCOR Global Life séparément dans le but d'évaluer la performance opérationnelle de l'activité et d'allouer les ressources. Aucun segment opérationnel n'a été regroupé pour créer les segments opérationnels SCOR Global P&C et SCOR Global Life.

Les informations suivantes présentent le résultat opérationnel du Groupe pour chaque segment opérationnel et son centre de coût comme si les fonctions Groupe avaient été présentées séparément pour les exercices 2012, 2011 et 2010.

En EUR millions	31 décembre 2012					31 décembre 2011					31 décembre 2010				
	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Fonct- ion Grou- pe	Ajuste- ments et élimina- tions ⁽¹⁾	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Fonction Groupe	Ajuste-ments et éliminations ⁽¹⁾	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Fonction Groupe	Ajuste-ments et élimina- tions ⁽¹⁾	Total
Primes brutes émises	4 864	4 650	-	-	9 514	3 620	3 982	-	-	7 602	3 035	3 659	-	-	6 694
Variation des primes non acquises	3	(150)	-	-	(147)	(7)	(180)	-	-	(187)	2	(111)	-	-	(109)
Primes brutes acquises	4 867	4 500	-	-	9 367	3 613	3 802	-	-	7 415	3 037	3 548	-	-	6 585
Charges des prestations des contrats	(3 780)	(2 833)	-	-	(6 613)	(2 615)	038	-	(1)	(5 654)	(2 386)	(2 405)	-	-	(4 791)
Commissions brutes sur primes acquises	(953)	(956)	-	-	(1 909)	(804)	(773)	-	-	(1 577)	(694)	(714)	-	-	(1 408)
RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT ⁽²⁾	134	711	-	-	845	194	(9)	-	(1)	184	(43)	429	-	-	386
Primes émises rétrocédées	(531)	(445)	-	-	(976)	(345)	(391)	-	-	(736)	(286)	(265)	-	-	(551)
Variation des provisions pour primes non acquises rétrocédées	-	8	-	-	8	(1)	32	-	-	31	1	7	-	-	8
Primes acquises rétrocédées	(531)	(437)	-	-	(968)	(346)	(359)	-	-	(705)	(285)	(258)	-	-	(543)
Sinistralité rétrocédée	458	177	-	-	635	137	402	-	1	540	204	63	-	-	267
Commissions rétrocédées	95	49	-	-	144	126	32	-	-	158	101	15	-	-	116
Résultat net des cessions de réassurance	22	(211)	-	-	(189)	(83)	75	-	1	(7)	20	(180)	-	-	(160)
RÉSULTAT TECHNIQUE NET ⁽²⁾	156	500	-	-	656	111	66	-	-	177	(23)	249	-	-	226
Autres produits et charges des opérations de réassurance	3	(39)	-	-	(36)	(34)	(19)	-	(2)	(55)	(3)	(18)	-	(2)	(23)
Produits de placements	91	224	-	2	317	106	238	-	-	344	155	229	-	1	385
Intérêts sur dépôts	178	24	-	-	202	160	30	-	-	190	168	29	-	-	197
Plus et moins-values de cession des placements	24	137	-	-	161	40	148	-	(1)	187	52	157	-	(2)	207
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	8	-	-	8	(5)	(2)	-	-	(7)	3	(3)	-	-	-
Variation des dépréciations sur placements	(16)	(70)	-	-	(86)	(16)	(46)	-	-	(62)	(26)	(40)	-	-	(66)
Résultat de change	(2)	25	-	-	23	3	10	-	-	13	-	(15)	-	-	(15)
Produits financiers	275	348	-	2	625	288	378	-	(1)	665	352	357	-	(1)	708
Frais de gestion financière	(10)	(15)	(5)	-	(30)	(7)	(13)	(6)	-	(26)	(6)	(12)	(6)	-	(24)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(165)	(176)	(8)	-	(349)	(114)	(166)	(12)	-	(292)	(92)	(160)	(10)	(1)	(263)
Autres charges opérationnelles courantes	(45)	(44)	(88)	-	(177)	(33)	(35)	(52)	-	(120)	(25)	(28)	(54)	2	(105)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	214	574	(101)	2	689	211	211	(70)	(3)	349	203	388	(70)	(2)	519
Autres charges opérationnelles	-	(50)	-	-	(50)	-	(30)	-	-	(30)	-	(29)	-	-	(29)
Autres produits opérationnels	6	-	-	-	6	-	4	-	-	4	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (AVANT IMPACT DES ACQUISITIONS)	220	524	(101)	2	645	211	185	(70)	(3)	323	203	359	(70)	(2)	490

(1) Les refacturations inter-segments sont éliminées en consolidation

(2) Les résultats techniques sont les soldes des produits et des charges alloués aux affaires d'assurance et de réassurance

Les informations suivantes présentent le résultat opérationnel pour chaque segment opérationnel du Groupe telles que publiées avant l'affinement de la méthodologie d'affectation des coûts du Groupe pour l'exercice 2010.

31 décembre 2010

En EUR millions	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Ajuste-ments et éliminations ⁽¹⁾	Total
Primes brutes émises	3 035	3 659	-	6 694
Variation des primes non acquises	2	(111)	-	(109)
Primes brutes acquises	3 037	3 548	-	6 585
Charges des prestations des contrats	(2 376)	(2 406)	-	(4 782)
Commissions brutes sur primes acquises	(694)	(714)	-	(1 408)
RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT⁽²⁾	(33)	428	-	395
Primes émises rétrocédées	(286)	(265)	-	(551)
Variation des provisions pour primes non acquises rétrocédées	1	7	-	8
Primes acquises rétrocédées	(285)	(258)	-	(543)
Sinistralité rétrocédée	204	63	-	267
Commissions rétrocédées	101	15	-	116
Résultat net des cessions de réassurance	20	(180)	-	(160)
RÉSULTAT TECHNIQUE NET⁽²⁾	(13)	248	-	235
Autres produits d'exploitation	(3)	(18)	(2)	(23)
Dont autres produits et charges exclus du calcul du ratio combiné	-	(27)	-	(27)
Produits de placements	153	213	1	367
Intérêts sur dépôts	168	29	-	197
Plus et moins-values de cession des placements	52	157	(2)	207
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	(3)	-	-
Variation des dépréciations sur placements	(26)	(40)	-	(66)
Résultat de change	-	(15)	-	(15)
Produits financiers	350	341	(1)	690
Frais de gestion financière	(8)	(25)	-	(33)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(85)	(133)	(1)	(219)
Autres charges opérationnelles courantes	(47)	(86)	2	(131)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	194	327	(2)	519
Autres charges opérationnelles	-	(29)	-	(29)
Autres produits opérationnels	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	194	298	(2)	490

(1) Les refacturations inter-segments sont éliminées en consolidation

(2) Les résultats techniques sont les soldes des produits et des charges alloués aux affaires d'assurance et de réassurance

Les informations suivantes présentent les primes brutes émises par zone géographique ainsi que certains éléments relatifs aux actifs et passifs pour les exercices 2012, 2011 et 2010.

PRIMES BRUTES ÉMISES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition des primes brutes émises par zone géographique déterminée par rapport à la localisation de la filiale est la suivante :

En EUR millions	31 décembre					
	SCOR Global Life			SCOR Global P&C		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Primes brutes émises	4 864	3 620	3 035	4 650	3 982	3 659
Europe	2 633	2 264	2 241	3 033	2 653	2 518
Amériques	1 986	1 271	725	867	721	691
Asie Pacifique/Reste du monde	245	85	69	750	608	450

La répartition des primes brutes émises par zone géographique déterminée par rapport à la localisation de la cédante pour l'activité des traités et la localisation des assurés pour l'activité des facultatives est la suivante :

En EUR millions	31 décembre					
	SCOR Global Life			SCOR Global P&C		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Primes brutes émises	4 864	3 620	3 035	4 650	3 982	3 659
Europe	1 716	1 686	1 660	2 265	2 023	1 912
Amériques	2 462	1 393	913	1 235	983	910
Asie Pacifique/Reste du monde	686	541	462	1 150	976	837

L'augmentation des primes de SCOR Global Life en 2012 est due principalement à l'acquisition de l'activité de réassurance du risque de mortalité de Transamerica Re qui a été achevée le 9 août 2011.

ACTIFS ET PASSIFS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les principaux postes du bilan ⁽¹⁾ par segment opérationnel se répartissent de la manière suivante :

En EUR millions	31 décembre					
	SCOR Global Life	2012 SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	2011 SCOR Global P&C	Total
Écart d'acquisition	45	743	788	45	743	788
Portefeuille de contrats	1 031	-	1 031	1 069	-	1 069
Placements des activités d'assurance	8 771	12 343	21 114	8 615	11 533	20 148
Trésorerie et équivalents de trésorerie	680	786	1 466	576	705	1 281
Part des récessionnaires dans les provisions techniques et passifs liés aux contrats financiers	539	783	1 322	402	849	1 251
Total bilan	13 556	19 034	32 590	13 265	18 054	31 319
Passifs relatifs aux contrats	(11 153)	(12 681)	(23 834)	(11 044)	(12 263)	(23 307)

(1) Le tableau ci-dessus ne présente que certains postes du bilan spécifiques analysés par le management au niveau des segments. Ainsi, certains postes du bilan sont exclus de ce tableau.

ACTIFS ET PASSIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique des actifs et passifs est déterminée par rapport à la localisation de la filiale.

En EUR millions	2012				2011			
	Europe	Amérique du Nord	Asie et reste du monde	Total	Europe	Amérique du Nord	Asie et reste du monde	Total
Placements des activités d'assurance	17 764	2 752	598	21 114	16 056	3 578	514	20 148
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs liés aux contrats financiers	1 028	285	9	1 322	1 196	49	6	1 251
Total actif	27 150	3 445	1 995	32 590	25 177	4 378	1 764	31 319
Passifs relatifs aux contrats	(18 636)	(3 547)	(1 651)	(23 834)	(17 552)	(4 250)	(1 505)	(23 307)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les flux de trésorerie par segment opérationnel sont les suivants :

En EUR millions	2012			2011			2010		
	SCOR Global P&C	SCOR Global Life	Total	SCOR Global P&C	SCOR Global Life	Total	SCOR Global P&C	SCOR Global Life	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	705	576	1 281	687	320	1 007	752	573	1 325
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affecté aux) activités opérationnelles	534	227	761	402	128	530	457	199	656
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affecté aux) activités d'investissement	(464)	26	(438)	(355)	(225)	(580)	(289)	(441)	(730)
Flux de trésorerie nets provenant des (ou affecté aux) activités de financement	11	(157)	(146)	(68)	340	272	(281)	(33)	(314)
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	8	8	39	13	52	48	22	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	786	680	1 466	705	576	1 281	687	320	1 007

1.6.3 NOTE 3 - ACQUISITIONS ET CESSIONS

Cette note décrit les acquisitions et cessions effectuées dont la comptabilisation a été finalisée respectivement en 2012, 2011 et 2010.

ACQUISITION DE TRANSAMERICA RE (« TARE »)

Le 9 août 2011, SCOR a acquis l'activité de réassurance du risque de mortalité de Transamerica Re, une division d'AEGON. Transamerica Re était une division d'AEGON, sans être une entité juridique. L'activité acquise porte uniquement sur les risques biométriques. La transaction s'est effectuée en partie sous la forme de contrats de rétrocession entre AEGON et des entités de SCOR Global Life US. Elle a également porté sur l'acquisition d'une filiale irlandaise d'AEGON, Transamerica International Reinsurance Ireland Limited qui a été renommée par la suite SCOR International Reinsurance Ireland Limited.

Date d'acquisition

Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de la part des autorités de contrôle de l'assurance ou de la réassurance aux États-Unis et en Irlande, SCOR a acquis l'activité de réassurance du risque de mortalité de Transamerica Re le 9 août 2011.

Détermination du prix d'acquisition

SCOR a acquis l'activité de réassurance du risque de mortalité de Transamerica Re pour un prix d'acquisition de EUR 644 millions (USD 916 millions). En mai 2012, SCOR a reçu de AEGON un remboursement de EUR 2 millions (USD 3 millions) au titre de l'allocation finale du prix d'acquisition.

SCOR a financé l'opération sur ses ressources propres et en recourant à l'emprunt de façon limitée, sans émettre de nouvelles actions.

Allocation provisoire et finale du prix d'acquisition

Comme prévu par IFRS 3, la comptabilisation initiale d'une acquisition peut être finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition.

Les justes valeurs provisoires et finales des actifs et passifs acquis

La juste valeur initiale des actifs et passifs identifiables au 9 août 2011 se présente comme suit :

TRANSAMERICA RE : JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS AU 9 AOÛT 2011 :			
En EUR millions ⁽¹⁾	2011 Provisionnel	2012 Ajustements	2012 Final
Actif			
Portefeuille de contrats des sociétés de Réassurance Vie	540	6	546
Placements	866	5	871
Participation des rétrocessionnaires aux passifs relatifs aux contrats	(115)	(30)	(145)
Autres actifs	435	(31)	404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	494	-	494
TOTAL ACTIF	2 220	(50)	2 170
Passif			
Passifs relatifs aux contrats	1 152	(11)	1 141
Autres passifs	298	(38)	260
TOTAL PASSIF	1 450	(49)	1 401
Juste valeur de l'actif net acquis	770	(1)	769
Coût de l'acquisition	(646)	2	(644)
Impact de change	3	(1)	2
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses ⁽²⁾	127	-	127

(1) Selon le taux de change EUR/USD à la date d'acquisition

(2) Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses à un taux de change EUR/USD moyen de 0,7148 en 2011

La juste valeur de l'actif net acquis d'une valeur de EUR 770 millions excédant le prix d'acquisition de EUR 646 millions, SCOR a reconnu un profit provisionnel résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses de EUR 127 millions.

Le résultat dégagé inclut un gain de change de EUR 3 millions déterminé avec un taux EUR/USD au 31 décembre 2011 de 0,7148.

En mars 2012, SCOR a conclu un accord avec AEGON relatif à la finalisation de la comptabilisation de Transamerica Re et a reçu un règlement en mai 2012 au titre de l'allocation finale du prix d'acquisition.

La finalisation de la comptabilisation en date du 9 août 2012 n'a pas eu d'incidence sur la juste valeur de l'actif net acquis (EUR 769 millions). Ces ajustements sont basés sur les dernières informations disponibles.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels historiques, comprenant l'écart d'acquisition, les frais d'acquisition reportés et la valeur des portefeuilles de contrats (VOBA) ont été décomptabilisés.

Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés de Réassurance Vie (VOBA)

La VOBA a été estimée à EUR 546 millions. Elle est fondée sur une estimation des profits futurs en utilisant un taux d'actualisation incluant une prime de risque appropriée.

Cet actif incorporel sera amorti sur la durée de vie des contrats sous-jacents, en fonction de la réalisation des profits futurs.

Investissements

La juste valeur des investissements a été déterminée essentiellement à partir des cotations de marché. Lorsque ces cotations n'étaient pas disponibles, des modèles de valorisation ont été retenus.

Participation des rétrocessionnaires aux passifs relatifs aux contrats

Les provisions techniques Vie ont été comptabilisées au « best estimate » à la date d'acquisition.

Autres Actifs et passifs

Les autres actifs et passifs ont été comptabilisés à leur juste valeur estimée.

Les impôts différés ont été comptabilisés sur les différences temporaires déterminées à partir de l'allocation du prix d'acquisition. Ces soldes représentent les montants futurs exigibles que le Groupe s'attend à recouvrer.

Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses

La direction de SCOR a évalué la juste valeur de chacun des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. Il en résulte un coût d'acquisition inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis. Cette différence ou ce profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses d'un montant de EUR 127 millions a été comptabilisée au compte de résultat consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2011 du Groupe SCOR.

SCOR a comptabilisé le remboursement partiel de la contrepartie versée à AEGON ainsi que les changements de la juste valeur des actifs et passifs identifiables comptabilisés séparément, à la fin de la période d'évaluation d'un an à compter de la date d'acquisition figurant dans le bilan consolidé au 31 décembre 2012.

Contribution de Transamerica Re de 2011 au résultat consolidé du Groupe

La contribution de Transamerica Re au résultat des opérations consolidé du Groupe correspond au résultat sur la période du 9 août 2011, date d'acquisition par le Groupe, à la date de clôture des états financiers consolidés (soit au 31 décembre 2011).

TRANSAMERICA RE : COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DEPUIS LA DATE D'ACQUISITION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2011	
En EUR millions ⁽¹⁾	
Primes émises brutes	677
Variation des primes non acquises	1
Primes acquises brutes	678
Autres produits et charges d'exploitation	-
Produits financiers	5
Total produits des activités ordinaires	683
Charges des prestations des contrats	(490)
Commissions brutes sur primes acquises	(92)
Résultats net des cessions en réassurance	(55)
Frais de gestion financière	-
Frais d'acquisition et d'administration	(20)
Autres charges opérationnelles	-
Autres produits opérationnels	(1)
Total autres produits et charges courants	(658)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	25
Autres charges opérationnelles	-
Autres produits opérationnels	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (AVANT IMPACT DES ACQUISITIONS)	25
Coûts liés aux acquisitions	(18)
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses ⁽²⁾	127
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	134
Charge de financement	(5)
Quote-part dans les résultats des entreprises associés	-
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS	129
Impôts sur les résultats	2
RÉSULTAT NET	131

(1) Selon le taux de change moyen EUR/USD entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2011

(2) Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses à un taux de change EUR/USD moyen de 0,7148 en 2011

Information pro forma

Le compte de résultat pro forma de l'exercice 2011 est destiné à appréhender les incidences de l'acquisition de l'activité de réassurance du risque de mortalité de Transamerica Re (« TARE ») dans le résultat du Groupe SCOR, si l'acquisition avait été effectuée le 1er janvier 2011. L'information concernant Transamerica Re est basée sur les revenus et le résultat net estimés de l'activité acquise pour la période de 12 mois clôturant au 31 décembre 2011, et inclut des estimations de l'impact de la comptabilisation de l'acquisition. Ce compte de résultat pro forma 2011 ne représente pas nécessairement ce qui aurait été constaté dans les états financiers consolidés du Groupe si le regroupement d'entreprises avait effectivement été réalisé au 1er janvier 2011. L'information pro forma ne présage par ailleurs pas des résultats futurs du Groupe.

Le compte de résultat pro forma présenté ci-dessous est établi en conformité avec les méthodes comptables du Groupe SCOR et correspond à l'agrégation des informations suivantes:

- le compte de résultat 2011 du Groupe selon un périmètre excluant Transamerica Re et ses filiales (1ère colonne du compte de résultat pro forma présenté ci-après) ;
- le compte de résultat 2011 consolidé de Transamerica Re avant ajustements pro forma, présenté selon les normes comptables IFRS (2ème colonne du compte de résultat pro forma présenté ci-après) ;
- les ajustements pro forma pour corriger les comptes de résultat de SCOR et de Transamerica Re comme si l'acquisition de Transamerica Re avait eu lieu le 1er janvier 2011 (3ème colonne du compte de résultat pro forma présenté ci-dessous).

Les ajustements pro forma ont principalement porté sur les éléments suivants:

Produits financiers

Les produits financiers ont été déterminés sur la base des rendements historiques de Transamerica Re pour la période du 1er janvier 2011 au 9 août 2011. Pour la période du 9 août, date d'acquisition, au 31 décembre, les rendements réels observés ont été utilisés. En conséquence, aucun ajustement pro-forma n'a été effectué.

Commissions brutes sur primes acquises

Pour les besoins de l'information pro forma, l'amortissement des frais d'acquisition reportés a été exclu et d'amortissement de la valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance Vie a été ajouté au compte de résultat pro forma. Ils s'élèvent respectivement à EUR 32 millions et EUR (14) millions.

Coûts liés aux acquisitions

Pour les besoins de l'information pro forma, des coûts de transaction d'un montant de EUR 7 millions, liés à l'acquisition, ont été exclus.

Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses

Pour les besoins de l'information pro forma, le profit de EUR 127 millions résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses a été constaté au 1er janvier 2011.

Charges de financement

Pour les besoins de l'information pro forma, les intérêts de EUR (5) millions liés à la dette de financement de l'acquisition de Transamerica Re ont été considérés comme étant survenus dès le 1er janvier 2011.

Impôt sur les résultats

Pour les besoins de l'information pro forma, les impôts différés résultant de l'acquisition de Transamerica Re ont été considérés comme comptabilisés dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2011. Les impôts différés ont été déterminés en appliquant le taux d'impôt du pays où les coûts ont principalement été encourus. Le taux d'impôt applicable aux ajustements réalisés aux États-Unis est de 35 % et de 12,50 % pour ceux réalisés en Irlande. L'effet impôt total lié aux ajustements pro-forma s'élève à EUR (2) millions.

RÉSULTAT PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2011				
En EUR millions	SCOR	TARe	Pro Forma Ajustements	Total Pro Forma
Primes émises brutes	6 925	1 661	-	8 586
Variation des primes non acquises	(188)	1	-	(187)
Primes acquises brutes	6 737	1 662	-	8 399
Autres produits d'exploitation	(55)	1	-	(54)
Produits financiers	660	33	-	693
Total produits des activités ordinaires	7 342	1 696	-	9 038
Charges des prestations des contrats	(5 164)	(1 107)	-	(6 271)
Commissions brutes sur primes acquises	(1 485)	(244)	18	(1 711)
Résultats net des cessions en réassurance	47	(229)	-	(182)
Frais de gestion financière	(26)	-	-	(26)
Frais d'acquisition et d'administration	(271)	(57)	-	(328)
Autres charges opérationnelles	(119)	-	-	(119)
Total autres produits et charges courants	(7 018)	(1 637)	18	(8 637)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	324	59	18	401
Autres charges opérationnelles	(30)	-	-	(30)
Autres produits opérationnels	4	-	-	4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (AVANT IMPACT DES ACQUISITIONS)	298	59	18	375
Coûts liés aux acquisitions ⁽¹⁾	(15)	(18)	7	(26)
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	127	127
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	283	41	152	476
Charges de financement	(89)	(13)	(5)	(107)
Quote-part dans les résultats des entreprises associés	7	-	-	7
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS	201	28	147	376
Impôt sur les résultats	(2)	(4)	(2)	(8)
RÉSULTAT NET	199	24	145	368

(1) Les coûts d'acquisition ont été répartis entre SCOR et TARe en fonction de la localisation des dépenses

CESSION DES ACTIVITÉS DE RENTES FIXES AUX ÉTATS-UNIS

Le 18 juillet 2011, SCOR a finalisé la vente de ses activités de rentes fixes aux États-Unis en vendant sa filiale Investors Insurance Corporation détenue à 100 %. Suite à cette vente, à un prix de USD 57 millions (EUR 41 millions), SCOR a comptabilisé une perte de EUR (12) millions après impôt en 2011.

Le flux de trésorerie net provenant de la cession des activités de rentes fixes s'analyse comme suit:

En EUR millions	2011
Contrepartie reçue	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédées	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DE LA CÉSSION DES ACTIVITÉS DE RENTES FIXES	9

Les principales classes d'actifs et passifs des activités de rentes fixes aux États-Unis étaient les suivantes à la date de clôture de la cession:

En EUR millions	2011
Actif	
Placements	939
Autres actifs	265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32
TOTAL ACTIF	1 236
Passif	
Passifs relatifs aux contrats	1 153
Autres passifs	27
TOTAL PASSIF	1 180
Contrepartie reçue	41
Perte sur la cession avant impôt	15

Les produits et pertes cumulés reconnus dans les autres éléments du résultat global en lien avec la filiale Investors Insurance Corporation étaient les suivants :

En EUR millions	2011
Fluctuations dues aux variations de taux de change nettes d'impôts	(1)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS) nette d'impôts	(1)
Produits et pertes cumulés reconnus en autres éléments du résultat global	(2)

L'accord de vente incluait certaines clauses réglées au cours de l'année 2012 et qui ont eu pour effet d'augmenter la perte de EUR 12 millions à EUR 15 millions, nette d'impôts.

ACQUISITION DES ACTIVITES DE XL LIFE AMERICA ("XLREA")

Le 4 décembre 2009, SCOR a acquis 100 % du capital et des droits de vote de XL Life America Inc. auprès de XL Capital Ltd. et conclu un contrat de rétrocession de manière à assumer les passifs liés à ces activités. Les activités acquises correspondent étroitement à la stratégie Vie de SCOR, centrée sur la couverture traditionnelle des risques non corrélés aux risques économiques. Cette acquisition permettait à SCOR Global Life US d'étendre son offre en mortalité et d'améliorer le positionnement de marché de SCOR aux États-Unis.

Détermination du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition d'un montant total de EUR 31 millions a été payé en numéraire et entièrement autofinancé.

Allocation du prix d'acquisition

XL Life America Inc. a été consolidée par intégration globale à compter du 4 décembre 2009, la date d'acquisition. Cette première comptabilisation a conduit à reconnaître en 2009 un actif incorporel au titre du portefeuille de contrats acquis de EUR 20 millions et un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses de EUR 14 millions.

Comme prévu par IFRS 3, la comptabilisation initiale d'une acquisition peut être finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. L'allocation du coût d'acquisition a été finalisée au 4 décembre 2010 et n'a pas eu d'incidence sur la juste valeur de l'actif net acquis. Les modifications apportées à la comptabilisation initiale reflètent l'obtention d'informations plus précises pour déterminer le traitement comptable final de l'acquisition, et ont eu les effets suivants :

En EUR millions ⁽¹⁾	2009 Provisoire	2010 Ajustements	2010 Final
Actif			
Portefeuille de contrats	20	17	37
Placements	35	-	35
Part des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats	7	-	7
Autres actifs	10	-	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	-	6
TOTAL ACTIF	78	17	95
Passif			
Passifs relatifs aux contrats	27	5	32
Autres passifs	6	12	18
TOTAL PASSIF	33	17	50
Juste valeur de l'actif net acquis	45	-	45
Coût de l'acquisition	(31)	-	(31)
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	14	-	14

(1) Selon le taux de change EUR/USD à la date d'acquisition

Les montants présentés ci-dessus sont convertis au taux de change à la date d'acquisition.

Valeur du portefeuille de contrats acquis

La valeur du portefeuille de contrats acquis a été estimée à EUR 37 millions sur la base des revenus futurs attendus et en utilisant un taux d'actualisation incluant une prime de risque appropriée. L'actif incorporel est amorti sur la durée de vie des contrats sous-jacents, en ligne avec les revenus attendus.

1.6.4 NOTE 4 – ACTIFS INCORPORELS

EnEUR millions	Ecart d'acquisition	Portefeuille de contrats	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2010	969	867	169	2 005
Variation de change	-	54	1	55
Augmentation	-	-	24	24
Diminution	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	540	-	540
Valeur brute au 31 décembre 2011	969	1 461	194	2 624
Variation de change	-	2	2	4
Augmentation	-	-	30	30
Diminution	-	-	(16)	(16)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2012	969	1 463	210	2 642
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2010	(181)	(346)	(74)	(601)
Amortissement de la période	-	(47)	(8)	(55)
Dépréciation de la période	-	-	-	-
Comptabilité reflet ('Shadow accounting')	-	1	-	1
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2011	(181)	(392)	(82)	(655)
Amortissement de la période	-	(42)	9 ⁽¹⁾	(33)
Dépréciation de la période	-	-	(15)	(15)
Comptabilité reflet ('Shadow accounting')	-	2	-	2
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2012	(181)	(432)	(88)	(701)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	788	521	95	1 404
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	788	1 069	112	1 969
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	788	1 031	122	1 941

(1) Inclus EUR 16 millions de reprise d'amortissement suite à des mises au rebut en 2012

La répartition des actifs incorporels entre les segments opérationnels SCOR Global P&C et SCOR Global Life est présentée en Note 2 – Information sectorielle.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition, qui représente l'excédent du coût de chaque regroupement d'activités sur la part contrôlée par SCOR de la juste valeur nette des actifs, des passifs, et passifs éventuels identifiés, s'élève à EUR 788 millions au 31 décembre 2012 et EUR 788 millions au 31 décembre 2011.

La valeur comptable des écarts d'acquisition affectés à SCOR Global P&C et SCOR Global Life est présentée dans la Note 2 - information sectorielle.

Afin de déterminer les pertes de valeur éventuelles, l'écart d'acquisition est attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») dont on attend qu'elles bénéficient des profits et synergies consécutifs au regroupement d'entreprises. SCOR regroupe ses « UGT » selon ses secteurs opérationnels, SCOR Global P&C et SCOR Global Life, conformément à la façon dont SCOR suit et gère son activité et ses flux de trésorerie.

Afin d'estimer la juste valeur de SCOR Global P&C dans le cadre des tests de dépréciation, SCOR utilise un modèle d'actualisation de flux futurs intégrant une estimation des profits futurs et d'autres ratios financiers des segments sur une période de 5 ans. Les trois premières années se fondent sur les business plans approuvés par le Conseil d'Administration. Les flux de trésorerie des deux dernières années sont extrapolés en utilisant une base conservatrice par rapport à l'expérience passée. Les business plans incluent une évaluation des primes brutes et nettes, des ratios de sinistres et des ratios de frais généraux ainsi que des hypothèses actuarielles comme le coefficient de variation des provisions nettes ultimes ou encore le délai moyen de paiement des provisions existantes et les prévisions d'activité. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de 5 %. SCOR utilise les taux d'intérêt sans risque par devise, ainsi que le coût du capital estimé de SCOR 7.92 % dérivé du Modèle d'Évaluation des Actifs Financiers (« MEDAF »).

Le test de perte de valeur de l'écart d'acquisition de SCOR Global Life tient compte des hypothèses de calcul et de la méthodologie utilisée par SCOR pour le calcul de l'embedded Value sectorielle. La Market Consistent Embedded Value (MCEV) est une mesure de la valeur consolidée des intérêts des actionnaires dans l'activité couverte. La MCEV représente la valeur actuelle des intérêts des actionnaires dans le résultat distribuable des actifs alloués à l'activité couverte, après une réduction au titre des risques agrégés de l'activité couverte. La réduction pour risque est calibrée de manière à correspondre à un prix de marché, lorsqu'un tel prix est observable et fiable. La MCEV est composée de l'actif net (Shareholder Net Worth, capitaux propres ajustés à la valeur de marché) et de la valeur actuelle de l'activité

couverte (Value of In-Force covered business, VIF). Le VIF est composé de la valeur actuelle des profits futurs, projetés sur la durée de vie du portefeuille, et sur la base des flux de trésorerie contractuels. Les hypothèses clés sont la mortalité, la morbidité et le taux de chute. La mortalité et la morbidité sont basées sur des tables de mortalité externes, ajustées sur la base de l'expérience passée. La déviation est également ajustée sur l'expérience passée. SCOR calcule et publie une embedded value (En 2011, une « Market Consistent Embedded Value » « MCEV ») en ligne avec les principes du CFO forum. Cette méthode retient des taux d'actualisation basés sur les taux sans risque et sont compris entre 0,29 % et 8,15 % selon la devise et la duration.

Le management considère qu'un changement raisonnablement possible des hypothèses clés sur lesquelles les valeurs recouvrables de SCOR Global P&C et de SCOR Global Life sont basées ne conduirait pas à des valeurs nettes comptables supérieures à leurs valeurs recouvrables.

Dans le cadre des tests de dépréciation, SCOR détermine si la valeur recouvrable des unités opérationnelles est supérieure ou égale à la valeur comptable totale des unités opérationnelles (écart d'acquisition inclus). S'il est déterminé qu'une perte de valeur existe, la valeur comptable totale est ramenée à sa juste valeur actuelle. La charge de dépréciation est comptabilisée dans la période où elle a été calculée.

Les tests annuels de dépréciations effectués pour les segments SCOR Global Life et SCOR Global P&C font apparaître une juste valeur supérieure à la valeur comptable totale. En conséquence, suite aux tests de dépréciation effectués, aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été constatée pour l'exercice clos au 31 décembre 2012. Il en était de même au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

PORTEFEUILLE DE CONTRATS DES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE VIE

Le test annuel de suffisance des passifs, qui a été conduit conformément à la norme IFRS 4 et comprend un test de recouvrabilité de la valeur des portefeuilles acquis, n'a révélé aucune indication de dépréciation pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels s'élèvent à EUR 122 millions au 31 décembre 2012 comparé à EUR 112 millions au 31 décembre 2011.

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie s'élèvent à EUR 92 millions au 31 décembre 2012 contre EUR 82 millions au 31 décembre 2011. Une composante de ce solde est relative au contrat décennal de co-entreprise MDU (« Medical Defense Union »), acquis lors du regroupement d'entreprise avec Converium. Pendant l'année et après la fin de l'année, SCOR a reçu des indicateurs démontrant que ce contrat sera résilié. C'est pourquoi le Management a décidé de déprécier l'actif incorporel à sa valeur recouvrable de EUR 6 millions.

Le Groupe amortit les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie sur une période allant de 2 à 10 ans selon les circonstances spécifiques à chaque opération.

L'augmentation de EUR 30 millions constatée en 2012 est principalement due à la capitalisation de coûts de développement de logiciels pour le système comptable, le système comptable technique et le modèle interne du Groupe.

Le Groupe a procédé à l'évaluation annuelle des durées et méthodes d'amortissement de ces actifs incorporels à durée d'utilité finie. Il a conclu que les durées et les méthodes d'amortissement existantes sont appropriées.

La charge d'amortissement comptabilisée au titre des autres actifs incorporels à durée d'utilité finie s'élève respectivement à EUR 9 millions, EUR 8 millions et EUR 7 millions au 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Des logiciels qui ne sont plus utilisés pour une valeur de EUR 16 millions ont été mis au rebut. Ces logiciels étaient totalement amortis.

Les autres actifs incorporels incluent aussi les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée correspondant notamment aux droits de participation dans les syndicats des Lloyd's, acquis dans le cadre du regroupement d'entreprise avec Converium. Les incorporels Lloyd's de EUR 15 millions ont été considérés comme des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, dans la mesure où il est possible que les flux de trésorerie liés aux droits de participation soient réalisés dans le cadre du processus de mise aux enchères des Lloyd's. Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée au 31 décembre 2012 s'élèvent à EUR 15 millions comparé à EUR 15 millions au 31 décembre 2011.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les prix des participations aux syndicats des Lloyd's, obtenus à travers le processus de mise aux enchères des Lloyd's sont des hypothèses clef pour les tests de dépréciation qui ont été réalisés et qui n'ont révélé aucun indicateur de dépréciation.

1.6.5 NOTE 5 – ACTIFS CORPORELS ET ENGAGEMENTS REÇUS

ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels s'élèvent à EUR 541 millions au 31 décembre 2012 comparé à EUR 515 millions au 31 décembre 2011. Ils correspondent principalement aux immeubles d'exploitation, mobiliers et équipements de bureaux, et aux agencements et décorations des immeubles.

En EUR millions	Actifs corporels
Valeur brute au 31 décembre 2010	146
Variation de change	4
Augmentation	450
Reclassement d'immobiliers de placement (Note 6 (C))	10
Diminution	(17)
Variation de périmètre	18
Autre	-
Valeur brute au 31 décembre 2011	611
Variation de change	7
Augmentation	42
Reclassement d'immobiliers de placement (Note 6 (C))	-
Diminution	(47)
Variation de périmètre	-
Autre	-
Valeur brute au 31 décembre 2012	613
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2010	(94)
Amortissement de la période	(13)
Dépréciation de la période	-
Reclassement d'immobiliers de placement (Note 6 (C))	(6)
Diminution	17
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2011	(96)
Amortissement de la période	(20)
Dépréciation de la période	-
Reclassement d'immobiliers de placement (Note 6 (C))	-
Diminution	44
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2012	(72)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	52
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	515
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	541

L'augmentation des actifs corporels en 2011 s'explique principalement par les opérations suivantes :

Le 1er juillet 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de Kléber SAS, société ayant pour principal actif un immeuble de bureau situé à Paris. L'immeuble Kléber a accueilli le siège social de SCOR depuis début 2012. Cette acquisition a engendré une augmentation des immobilisations corporelles de EUR 344 millions et des dettes de EUR 170 millions en 2011.

Le 6 juillet 2011, SCOR Holding Switzerland AG, une filiale détenue à 100 % par le Groupe a finalisé l'acquisition de PPG Lime Street Ltd ayant pour principal actif un immeuble de bureau situé à Londres. Cette acquisition a engendré une augmentation des immobilisations corporelles de EUR 53 millions (GBP 47 millions) en 2011.

En 2011, un montant de EUR 26 millions a été capitalisé en immobilisation en cours en relation avec un immeuble à Cologne. Voir ci-dessous les « Engagements reçus et accordés liés aux immeubles ».

La variation de périmètre en 2011 présentée dans le tableau ci-dessus correspond à l'acquisition d'une société dont l'actif principal est une participation dans un avion pour EUR 18 millions.

L'augmentation des actifs corporels en 2012 s'explique principalement par l'acquisition de l'immeuble à Cologne pour un montant de EUR 31 millions (voir la note ci-dessous sur les engagements reçus et accordés).

ENGAGEMENTS REÇUS ET ACCORDÉS LIÉS AUX IMMEUBLES

Contrats de location

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation concernent, en particulier, les loyers des bureaux et des locaux professionnels appartenant au groupe. Ces derniers comprennent des options d'extension ainsi que des restrictions relatives aux contrats de sous-location. Au cours de la période, des paiements minimaux au titre de contrats de locations d'un montant de EUR 29 millions (2011 : EUR 26 millions ; 2010 : EUR 27 millions) ont été comptabilisés en charges, déduction faite des paiements relatifs aux contrats de sous-location s'élevant à EUR (6) millions (2011 : EUR (4) millions ; 2010 : EUR (4) millions). En 2011, le plus important contrat de crédit-bail concerne l'immeuble SCOR de Zurich prolongé jusqu'en décembre 2016. Les paiements minimaux sont les suivants ⁽¹⁾ :

En EUR millions	2012	2011
	Loyers futurs minimaux	Loyers futurs minimaux
Moins d'un an	14	22
De un à cinq ans	48	33
Plus de cinq ans	30	-
TOTAL LOYERS FUTURS MINIMAUX	92	55

(1) Les loyers minimaux de 2011 correspondent aux principaux contrats de locations provenant de SCOR Zurich et SCOR Paris, alors que les loyers minimaux de 2012 comprennent l'ensemble des entités SCOR. L'augmentation de 2012 est due à la souscription de deux nouveaux contrats de location à Charlotte et au Texas.

Engagements et garanties liés aux immeubles

En décembre 2003, le Groupe a cédé son siège social situé à Paris La Défense mais en reste locataire de quelques étages jusqu'en décembre 2012. Le Groupe a rendu les clés le 28 décembre 2012, date de la fin du bail, et toutes les garanties liées au bail ont été annulées.

Le 29 juin 2012, SCOR SE via la branche allemande est devenue propriétaire d'un immeuble de 6 500 mètres carrés à Goebenstraße 1 situé à Cologne, qui était en construction depuis 2009. Le personnel du Hub Head Office a déménagé à Goebenstraße 1 début mars 2012. Cette opération s'est traduite par une augmentation supplémentaire des immobilisations corporelles du Groupe de EUR 11 millions en 2012. En 2011, EUR 26 millions du prix d'achat total de EUR 37 millions, y compris les agencements et installations, ont déjà été comptabilisés en actifs en cours. En janvier 2012, le Groupe a financé en partie le coût de l'achat par une dette financière de EUR 18 millions.

1.6.6 NOTE 6 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les placements des activités d'assurance du Groupe se décomposent comme suit :

En EUR millions		Valeur nette comptable au 31 décembre ⁽¹⁾	
		2012	2011
Immobilier de placement	Note 6 – (C)	584	499
Actions		1 016	1 158
Obligations	Note 6 – (D)	9 651	8 334
Placements disponibles à la vente (AFS)	Note 6 – (B), (D), (E)	10 667	9 492
Actions		160	89
Obligations	Note 6 – (D)	56	38
Placements à la juste valeur par résultat - désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	Note 6 – (A), (B), (D)	216	127
Prêts et créances	Note 7 (et Note 6 – (A))	9 535	9 872
Instruments dérivés ⁽²⁾	Note 8 (et Note (A), (B))	112	158
TOTAL PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE		21 114	20 148

(1) Un passif de EUR 40 millions provenant d'instruments financiers dérivés est inscrit au passif du bilan consolidé (2011 : EUR 52 millions)

(A) PLACEMENT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE PAR METHODE DE VALORISATION

L'analyse des placements des activités d'assurance et des dettes financières à la juste-valeur selon leur méthode de valorisation se présente comme suit :

En EUR millions	Placements et trésorerie au 31 décembre 2012				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût ou coût amorti
Immobilier de placement	584	-	-	-	584
Actions	1 016	685	259	-	72
Obligations	9 651	8 635	1 014	2	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	10 667	9 320	1 273	2	72
Actions	160	53	107	-	-
Obligations	56	1	55	-	-
Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	216	54	162	-	-
Prêts et créances	9 535	1 269	-	-	8 266
Instruments dérivés	112	-	31	81	-
TOTAL PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	21 114	10 643	1 466	83	8 922
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 466	1 466	-	-	-
Placements et trésorerie au 31 décembre 2012	22 580	12 109	1 466	83	8 922

En EUR millions	Placements et trésorerie au 31 décembre 2011				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût ou coût amorti
Immobilier de placement	499	-	-	-	499
Actions	1 158	806	288	-	64
Obligations	8 334	7 512	814	8	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	9 492	8 318	1 102	8	64
Actions	89	15	74	-	-
Obligations	38	10	28	-	-
Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	127	25	102	-	-
Prêts et créances	9 872	1 774	-	-	8 098
Instruments dérivés	158	-	25	133	-
TOTAL PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	20 148	10 117	1 229	141	8 661
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 281	1 281	-	-	-
Placements et trésorerie au 31 décembre 2011	21 429	11 398	1 229	141	8 661

Le niveau de hiérarchie de juste valeur au sein duquel est classé un investissement est déterminé en fonction du niveau de données le plus fin qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur de cet instrument. L'importance d'une donnée est ainsi évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Apprécier l'importance d'une donnée précise pour l'évaluation de la juste valeur requiert de faire appel au jugement en prenant en compte les paramètres spécifiques à l'instrument considéré.

Niveau 1 : Investissements évalués à la juste valeur sur la base de prix publiés sur un marché actif

Cette catégorie comprend les investissements financiers qui sont évalués par référence directe à des prix publiés sur un marché actif. Les instruments financiers sont classés dans cette catégorie lorsque les prix ou taux publiés représentent des transactions réelles et régulières disponibles auprès d'une bourse, d'un négociateur ou d'un courtier. Les instruments qui relèvent de cette catégorie sont les actions cotées, la plupart des obligations d'État et assimilées, les obligations garanties ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Niveau 2 : Investissements évalués à la juste valeur selon des techniques de valorisation fondées sur des modèles développés par des tiers internes et externes au Groupe

Le Groupe détient certains investissements évalués à partir de modèles développés par des tiers externes indépendants au Groupe faisant référence à des données de marché observables. Il s'agit principalement de produits structurés, autres que ceux garantis par des organismes d'État, pour lesquels le marché est considéré comme actif, de titres non cotés du secteur privé, d'obligations assimilées à des obligations d'État, indexées sur l'inflation et autres investissements alternatifs spécifiques. Par ailleurs, le Groupe valorise certains instruments dérivés, en l'occurrence les swaps de mortalité et swaps immobiliers sur la base de techniques de valorisation internes utilisant des données de marché observables. Des informations complémentaires sur la valorisation de ces instruments dérivés sont fournies en Note 8 – Instruments dérivés.

Niveau 3 : Investissements évalués à la juste valeur selon des techniques de valorisation non (ou partiellement) fondées sur des données de marché

Cette catégorie comprend les instruments dont la juste valeur n'est pas fondée sur des données de marché observables. Ces instruments ne peuvent être valorisés ni à partir des prix observés pour des transactions similaires réalisées sur le marché pour un même instrument, ni à partir de données de marché disponibles. Au 31 décembre 2012, la plupart des actifs relevant du Niveau 3 sont des instruments dérivés, principalement dans le cadre de la protection contre le risque de catastrophes naturelles Atlas. Des informations complémentaires sur l'évaluation de ces instruments dérivés sont fournies en Note 8 – Instruments dérivés.

Placements disponibles à la vente évalués au coût

Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente comprennent environ EUR 72 millions d'actifs évalués au coût (2011 : EUR 64 millions). Ces placements correspondent principalement à des fonds et à des actions non cotées.

Au cours de l'année 2012, le Groupe n'a pas enregistré de plus ou moins-values de cession significatives sur des placements disponibles à la vente évalués au coût.

Transfert et classification des investissements

En 2012 et 2011 respectivement, il n'y a pas eu de transferts significatifs entre le Niveau 1 et le Niveau 2. De même il n'y a pas eu de modification de la catégorie comptable d'un actif financier ayant pour conséquence une classification différente de cet actif.

Depuis le 31 Décembre 2010, la variation observée sur les investissements classés en niveau 3 est principalement due à l'effet de change et à la variation de la juste valeur des supports de contrats Atlas.

(B) MOUVEMENTS DE LA PERIODE DES INSTRUMENTS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Au cours de l'année, il y a eu EUR 6 millions nets de transferts en dehors du Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

En EUR millions	Au 1 ^{er} janvier 2012	Total des profits / (pertes) comptabilisés en résultat	Profits/Pertes latents	Achats	Ventes	Transferts depuis ou vers le niveau 3	Au 31 décembre 2012
Actions	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	8	-	-	-	(6)	-	2
Actifs disponibles à la vente (AFS)	8	-	-	-	(6)	-	2
Instruments dérivés actif	133	(50) ⁽¹⁾	-	-	(2)	-	81
Placements	141	(50)	-	-	(8)	-	83

(1) Les mouvements au sein des instruments dérivés sont dus à la variation de la juste valeur d'émission d'obligations de catastrophes naturelles ATLAS V & VI

En EUR millions	Au 1 ^{er} janvier 2011	Total des profits / (pertes) comptabilisés en résultat	Profits/Pertes latents	Achats	Ventes	Transferts depuis ou vers le niveau 3	Au 31 décembre 2011
Actions	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	14	-	-	-	(2)	(4)	8
Actifs disponibles à la vente (AFS)	14	-	-	-	(2)	(4)	8
Instruments dérivés actif	61	(31) ⁽¹⁾	-	103 ⁽²⁾	-	-	133
Placements	75	(31)	-	103	(2)	(4)	141

(1) Les mouvements au sein des instruments dérivés sont dus à la variation de la juste valeur d'émission d'obligations de catastrophes naturelles ATLAS V & VI
 (2) Principalement acquisition du programme d'émission d'obligations de catastrophes naturelles ATLAS VI séries 2011-1 and 2011-2

En EUR millions	Au 1 ^{er} janvier 2010	Total des profits / (pertes) comptabilisés en résultat	Profits/Pertes latents	Achats	Ventes	Transferts depuis ou vers le niveau 3	Au 31 décembre 2010
Actions	2	-	-	-	-	(2)	-
Obligations	8	-	-	-	-	6	14
Actifs disponibles à la vente (AFS)	10	-	-	-	-	4	14
Instruments dérivés actif	60	(25) ⁽¹⁾	-	26 ⁽²⁾	-	-	61
Placements	70	(25)	-	26	-	4	75

(1) Les mouvements au sein des instruments dérivés sont dus à la variation de la juste valeur d'émission d'obligations de catastrophes naturelles ATLAS V & VI
 (2) Acquisition de la deuxième tranche du programme d'émission d'obligations de catastrophes naturelles ATLAS VI

Au cours de l'exercice 2012, les pertes totales comptabilisées au compte de résultat s'élèvent à EUR (50) millions et comprennent EUR (50) millions de gains et pertes latents de variation de la juste valeur (2011 : EUR (31) millions ; 2010 : EUR (25) millions), et aucun profit et perte réalisé (2011 : Nul ; 2010 : Nul).

(C) IMMOBILIER DE PLACEMENT

Le parc immobilier détenu par le Groupe et considéré comme immobilier de placement est détenu soit par SCOR Auber, filiale à 100 % de SCOR SE, soit par SCOR Properties, filiale à 100 % d'entités du Groupe dont SGP&C, SGL, SSAG. II

se compose principalement d'immeubles de bureaux dont le Groupe est propriétaire ou qu'il détient au travers d'un contrat de crédit-bail et qu'il loue. Les mouvements dans le portefeuille d'immobilier de placement et les immeubles immobilisés au titre d'un contrat de crédit-bail sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En EUR millions	Immobilier de placement	Contrats de financement	Total
Valeur brute au 31 décembre 2010	386	91	477
Variation de change	(1)	-	(1)
Augmentation	150	-	150
Diminution	(27)	-	(27)
Reclassification d'un immeuble pour usage propre (Note 5)	(10)	-	(10)
Variation de périmètre	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2011	498	91	589
Variation de change	-	-	-
Augmentation	143	-	143
Diminution	(75)	-	(75)
Reclassification d'un immeuble pour usage propre (Note 5)	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2012	566	91	657
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2010	(71)	(28)	(99)
Amortissement de la période	(8)	(3)	(11)
Dépréciation de la période	-	-	-
Autre	14	-	14
Reclassification d'un immeuble pour usage propre (Note 5)	6	-	6
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2011	(59)	(31)	(90)
Amortissement de la période	(11)	(3)	(14)
Dépréciation de la période	-	-	-
Autre	31	-	31
Reclassification d'un immeuble pour usage propre (Note 5)	-	-	-
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 décembre 2012	(39)	(34)	(73)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	315	63	378
Juste valeur au 31 décembre 2010	398	95	493
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	439	60	499
Juste valeur au 31 décembre 2011	523	95	618
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	527	57	584
Juste valeur au 31 décembre 2012	591	91	682

En 2012, SCOR Auber a vendu 4 immeubles pour un montant total de EUR 83 millions dégageant une plus-value totale de cession de EUR 39 millions.

Par ailleurs, SCOR Properties a acquis par l'intermédiaire de deux sociétés dédiées, SAS Pershing et SAS Coligny, 2 immeubles, l'un à Paris 17^{ème}, l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines en état futur d'achèvement, pour une valeur totale de EUR 163 millions dont seulement EUR 143 millions sont comptabilisés au 31 décembre 2012 (cf ci-dessous, Engagements et garanties liés aux immeubles).

Ces acquisitions ont été entièrement financées en fonds propres.

Contrats de crédit-bail

Le Groupe a souscrit un contrat de location financement avec option d'achat prorogée par avenant en 2011 jusqu'au 25 juin 2013 pour un immeuble de placement à Paris. Le montant des paiements minimaux et leur valeur actualisée sont les suivants :

En EUR millions	2012			2011		
	Paiements minimaux	Charge d'intérêt	Valeur actualisée des paiements	Paiements minimaux	Charge d'intérêt	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	4	(1)	3	8	(1)	7
De un à cinq ans	-	-	-	4	(1)	3
Plus de cinq ans	-	-	-	-	-	-
Total	4	(1)	3	12	(2)	10

Les engagements liés au financement des acquisitions immobilières, par contrats de crédit-bail ou par recours à des prêts bancaires, sont présentés en Note 14 – Dettes de financement.

Revenu des immeubles de placement

Dans le cadre de son activité immobilière décrite ci-dessus, SCOR loue ses immeubles de placement. Les baux sont généralement conformes aux standards du marché local avec des clauses d'indexation annuelle des loyers. Les loyers minimaux prévus sont les suivants :

En EUR millions	2012	2011
	Loyers minimaux	Loyers minimaux
Moins d'un an	35	39
De un à cinq ans	96	69
Plus de cinq ans	58	16
TOTAL LOYERS MINIMAUX	189	124

Le revenu des loyers des immeubles de placement s'élève à EUR 38 millions au cours de la période (2011 : EUR 37 millions) et les charges d'exploitation directes à EUR 2 millions (2011 : EUR 2 millions).

Engagements et garanties liés aux immeubles

La SAS Coligny, filiale de SCOR Properties a conclu en 2012 un contrat d'acquisition d'un immeuble en l'Etat Futur d'Achèvement à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le coût total de l'immeuble et du terrain sur lequel il est construit est de EUR 93 millions. Seul le coût du terrain et de la partie de l'immeuble réellement achevée au 31 décembre 2012 a été comptabilisé (EUR 72 millions), dans la mesure où le transfert de propriété a lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Au 31 décembre 2012, SAS Coligny n'a pas la jouissance de l'immeuble, laquelle est conditionnée à la livraison de l'immeuble.

(D) PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

(a) Notations de crédit du portefeuille obligataire – obligations classées en actifs disponibles à la vente ou en actifs à la juste valeur par résultat

La ventilation du portefeuille obligataire selon les notations de crédit est la suivante :

En EUR millions	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non coté	Total
Au 31 décembre 2012							
Obligations disponibles à la vente	3 109	2 733	1 934	1 146	605	124	9 651
Obligations à la juste valeur par résultat	11	34	10	-	-	1	56
Total obligations au 31 décembre 2012	3 120	2 767	1 944	1 146	605	125	9 707
Au 31 décembre 2011							
Obligations disponibles à la vente	3 079	2 086	1 775	1 022	272	100	8 334
Obligations à la juste valeur par résultat	-	28	9	-	-	1	38
Total obligations au 31 décembre 2011	3 079	2 114	1 784	1 022	272	101	8 372

(b) Echancier du portefeuille obligataire - obligations classées en actifs disponibles à la vente et en actifs à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente une estimation des profils de maturité des actifs financiers générateurs de trésorerie pour faire face aux décaissements de trésorerie liées aux dettes de financement :

	Inf. à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 20 ans	Sup. à 20 ans	Total
Au 31 décembre 2012						
En EUR millions	1 421	6 018	1 675	318	275	9 707
En pourcentage	15 %	62 %	17 %	3 %	3 %	100 %
Au 31 décembre 2011						
En EUR millions	941	4 989	1 313	467	662	8 372
En pourcentage	11 %	59 %	16 %	6 %	8 %	100 %

(c) Gains / (pertes) nets latents du portefeuille obligataire

Le tableau ci-après présente les gains / (pertes) latents par catégorie de placement obligataire.

En EUR millions	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Valeur comptable	Plus ou moins-values latentes nettes	Valeur comptable	Plus ou moins-values latentes nettes
Obligations émises par des États et assimilées				
France	183	(5)	219	(13)
Allemagne	617	10	920	11
Pays-Bas	150	(14)	165	(21)
Royaume-Uni	340	1	175	3
Autres pays de l'Union Européenne ⁽¹⁾	159	(9)	209	(10)
États-Unis	1 115	11	890	7
Canada	297	26	344	26
Autres	740	1	517	(10)
Total obligations émises par des États et assimilées	3 601	21	3 439	(7)
Obligations sécurisées et titres adossés à des créances hypothécaires	1 359	49	839	8
Obligations émises par le secteur privé	3 997	130	3 413	(22)
Produits structurés et titrisés	750	(3)	681	(27)
TOTAL OBLIGATIONS ⁽²⁾	9 707	197	8 372	(48)

(1) En 2012, SCOR n'est pas exposé aux risques liés à la dette souveraine du Portugal, de l'Irlande, de l'Italie, de la Grèce, la Hongrie ou de l'Espagne

(2) Le montant comprend EUR 56 millions d'obligations qui ont été classées en juste valeur par résultat (31 décembre 2011 : EUR 38 millions).

(E) PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE – GAINS ET PERTES LATENTS

(a) Variation des plus (moins) values latentes

La variation de valeur du portefeuille de placements disponibles à la vente est enregistrée dans les capitaux propres et se décompose comme suit :

En EUR millions	2012	2011	2010
Gains / (pertes) latents, nets d'impôts au 1 ^{er} janvier	(178)	56	37
Transfert au compte de résultat net de la période, après provisions	47	(18)	46
Variation de valeur (y compris investissements achetés au cours de la période) ⁽¹⁾	169	(215)	(56)
Variation de change	28	1	36
Variation de périmètre et autres variations	-	(2)	(7)
Gains / (pertes) latents, nets d'impôts au 31 décembre	66	(178)	56

(1) La variation de valeur est présentée nette de comptabilité reflet

Les gains et pertes latents du portefeuille de placements disponibles à la vente se présentent de la façon suivante au 31 décembre 2012 et 2011 :

En EUR millions	2012			2011		
	Gains latents	Pertes latentes	Gain (perte) latent net	Gains latents	Pertes latentes	Gain (perte) latent net
Actions	34	(96)	(62)	38	(208)	(170)
Obligations	271	(74)	197	149	(197)	(48)
Gains et pertes latents sur actifs disponibles à la vente (avant impôt) ⁽¹⁾	305	(170)	135	187	(405)	(218)

- (1) Les gains et pertes latents du portefeuille d'actifs disponibles à la vente, analysés ci-dessus, excluent :
- Les gains et pertes de change à hauteur de EUR 7 millions (2011: EUR (12) millions);
 - Comptabilité reflet à hauteur de EUR 30 millions (2011: EUR 38 millions);
 - Part des actionnaires sans contrôle du fonds d'investissement consolidés à hauteur de EUR 3 millions (2011 : Nul), et
 - Effets d'impôts sur des positions mentionnées au-dessus à hauteur de EUR 29 millions (2011: (66) millions)

Le montant total des provisions pour dépréciation durable comptabilisées au cours de l'exercice 2012 s'établit à EUR 72 millions (2011 : EUR 51 millions) dont EUR 81 millions sur le portefeuille d'actions (2011 : EUR 56 millions) et EUR (9) millions sur le portefeuille obligataire (2011 : EUR (5) millions).

(b) Gains / (pertes) nets latents – Portefeuille actions disponibles à la vente

Le Groupe analyse ses gains / (pertes) latents sur actions comme suit (les montants sont présentés nets de dépréciation):

En EUR millions	31 décembre 2012			
	Durée de la perte de valeur en mois			
Amplitude de la perte de valeur	<12	12-18	18	2. Total
31-40 %	-	-	(8)	(8)
41-50 %	-	(1)	(26)	(27)
≥ 50 %	-	-	-	-
Total des pertes latentes sur actions ayant fait l'objet d'une analyse détaillée	-	(1)	(34)	(35)
Pertes latentes < 30 % et autres				(36)
Gains latents ⁽¹⁾				9
Gains / (pertes) latents nets				(62)

En EUR millions	31 décembre 2011			
	Durée de la perte de valeur en mois			
Amplitude de la perte de valeur	<12	12-18	>18	Total
31-40 %	(21)	-	(7)	(28)
41-50 %	(31)	(4)	(9)	(44)
≥ 50 %	-	-	-	-
Total des pertes latentes sur actions ayant fait l'objet d'une analyse détaillée	(52)	(4)	(16)	(72)
Pertes latentes < 30 % et autres				(136)
Gains latents ⁽¹⁾				38
Gains / (Pertes) latents nets				(170)

- (1) Le poste « autres » inclut un investissement coté ayant généré une perte/gain latent de EUR (11) millions (EUR 15 millions en 2011) dont SCOR a estimé qu'il ne devait pas être déprécié compte tenu de la nature stratégique de cet investissement.

1.6.7 NOTE 7 – PRÊTS ET CRÉANCES

En EUR millions	2012	2011
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	8 188	8 026
Investissements à court terme	1 269	1 774
Prêts collatéralisés	15	-
Autres prêts à plus d'un an	33	43
Dépôts et cautionnements	30	29
TOTAL	9 535	9 872

Les prêts et créances sont constitués essentiellement de dépôts espèces effectués à la demande des cédantes en représentation des engagements du groupe (passif des contrats d'assurances), des investissements à court terme et des intérêts courus qui leur sont rattachés. Les investissements à court terme comprennent des obligations d'État,

des certificats de dépôts (CDs) et des bons de trésors ayant une maturité comprise entre 3 et 12 mois à partir de la date d'achat. Les CDs et les bons de trésors ayant une échéance à plus de 12 mois à la date d'achat sont inclus dans les « autres prêts à plus d'un an ».

En 2012, la diminution des prêts et créances de EUR 337 millions est due à l'augmentation des créances pour espèces déposées auprès des cédantes et à la cession d'investissements à court terme.

Les investissements à court terme sont évalués à leur juste valeur. Les autres prêts et créances sont évalués au coût qui est quasiment équivalent à la juste valeur au 31 décembre 2012 et 2011.

1.6.8 NOTE 8 – INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés incluent les éléments décrits ci-dessous :

En EUR millions	Instruments dérivés actifs		Instruments dérivés passifs		Juste valeur par résultat		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Atlas V et VI	81	130	-	-	(49)	(31)	-	-
Swaps de mortalité	-	-	-	-	-	(6)	-	-
Swaps immobilier	-	-	36	1	-	2	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	24	(1)	(4)	(12)	(21)
Swaps de devises	9	15	-	-	-	-	(13)	-
Autres	22	13	4	27	(3)	-	-	-
TOTAL	112	158	40	52	(53)	(39)	(25)	(21)

ATLAS - ENTITÉS AD-HOC POUR LES OBLIGATIONS CATASTROPHES

Le 19 février 2009, SCOR a réactivé le marché des obligations catastrophes (un instrument de titres assurantiels) en procédant à l'émission de trois séries d'obligations catastrophes « Atlas V ». Les contrats pluriannuels contre les dommages dus aux catastrophes naturelles conclus entre SCOR et Atlas V Capital Limited (« Atlas V ») fournissaient au Groupe une couverture supplémentaire de USD 200 millions contre les tremblements de terre et les ouragans aux États-Unis et à Porto Rico. La période de couverture a été comprise entre le 20 février 2009 et le 19 février 2012.

Le 9 décembre 2009, SCOR a placé son programme d'obligations catastrophes Atlas VI de EUR 75 millions. Cette transaction remplace Atlas Reinsurance III. Atlas VI fournit une couverture de EUR 75 millions contre les tempêtes en Europe et les tremblements de terre au Japon jusqu'au 31 mars 2013.

Le 9 décembre 2010, SCOR a placé avec succès une nouvelle obligation catastrophe (« Cat bond »), Atlas VI Capital Limited Series 2010-1, qui fournit au Groupe une couverture de EUR 75 millions contre les tempêtes en Europe et les tremblements de terre au Japon pour une période de risque allant du 10 décembre 2010 au 31 mars 2014. Cette transaction a succédé à Atlas IV Reinsurance Limited, qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et fournit une couverture géographique similaire à hauteur de EUR 160 millions.

SCOR a placé avec succès, le 12 décembre 2011, une nouvelle obligation catastrophe (« Cat bond »), Atlas VI Capital Limited Series 2011-1 et 2011-2, qui fournit au Groupe des couvertures de USD 270 millions contre les ouragans et les tremblements de terre aux États-Unis et de EUR 50 millions contre les tempêtes en Europe. Ces couvertures portent sur une période de survenance des risques s'étendant du 13 décembre 2011 au 31 décembre 2014 pour les États-Unis, et du 13 décembre 2011 au 31 mars 2015 pour l'Europe. Cette transaction succédera à Atlas V Capital Limited, qui arrive à échéance le 24 février 2012 et fournit une couverture géographique similaire à hauteur de USD 200 millions.

Atlas V et VI sont des entités dédiées de droit irlandais et leurs obligations sont placées auprès de divers investisseurs institutionnels. Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », due à l'absence de clauses sur les pertes nettes ultimes, les contrats conclus entre SCOR et ses entités sont comptabilisés en tant qu'instruments dérivés, entièrement financés par les fonds reçus par les entités. Ils sont considérés comme des instruments de protection du bilan.

Évaluation et présentation

Ces transactions se traduisent au bilan consolidé par la comptabilisation d'un instrument dérivé actif, reconnu à la juste valeur par le compte de résultat, et d'autres dettes correspondant au montant des paiements d'intérêts. Le dérivé actif est valorisé selon un modèle combinant des données de marché, dans la mesure où ces instruments sont négociés activement, et des outils de modélisation des risques catastrophes. Ces actifs sont présentés en tant qu'investissements à la juste valeur de Niveau 3 au sein des placements des activités d'assurance (Note 6).

Les impacts sur le compte de résultat comprennent les coûts de transaction qui sont enregistrés en tant que charges de financement à la mise en place de la transaction. Les variations de la juste valeur, telles que présentées ci-dessus, sont enregistrées en tant qu'autres charges opérationnelles ou en tant qu'autres produits opérationnels.

Les primes relatives aux risques couverts sont comptabilisées conformément à IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

SWAPS DE MORTALITÉ

Au 1^{er} janvier 2008, SCOR Global Life SE a conclu un swap de mortalité d'une durée de quatre ans avec J.P. Morgan Chase & Co. Le 1^{er} septembre 2009, les termes de cet accord ont été modifiés pour ajouter un niveau de couverture supplémentaire au contrat existant.

Selon les dispositions de l'accord initial conclu en 2008 (« 1^{ère} tranche »), SCOR Global Life SE aurait bénéficié d'une couverture d'un montant maximal de USD 100 millions plus EUR 36 millions en cas de hausse de la mortalité. Selon les dispositions de l'accord conclu en 2009 (« 2^{ème} tranche »), SCOR Global Life SE aurait également reçu une couverture jusqu'à USD 75 millions en cas de hausse de la mortalité. Ces accords, qui couvraient des périodes de risque s'étalant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011 pour la 1^{ère} tranche, et du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 pour la 2^{ème} tranche et se sont terminés le 15 janvier 2012 sans impacts significatifs en 2012.

SWAPS IMMOBILIER

SCOR a contracté 2 swaps immobiliers avec ABN AMRO. Ces contrats ont été par la suite transférés à RBS. Ce double swap a été conclu pour une période de 5 ans à compter de l'année 2007 et venait à échéance en avril 2012. Cette opération comprenait deux swaps distincts, calculés et payés sur une base annuelle, en avril de chaque année.

- SCOR échange l'indice immobilier de bureaux français contre Euribor à 1 an + 2,20 %
- SCOR échange Euribor à 1 an + 2,20 % contre l'index immobilier allemand.

L'objectif de cette transaction a été :

- de couvrir l'exposition économique directe de SCOR au marché parisien de l'immobilier de bureaux
- de diversifier l'allocation directe de SCOR à d'autres secteurs immobiliers, en particulier l'immobilier résidentiel, et en diversifiant sa couverture géographique à l'échelle internationale.

Les indices qui servent à mesurer le rendement immobilier en question sont fournis par une société indépendante tierce (IDP). Ces indices sont obtenus d'après l'analyse des valeurs de marché estimées au 31 décembre de chaque année, et les loyers issus du portefeuille immobilier d'investisseurs institutionnels qui ont recours à ce même expert indépendant. De fait, ces indices proviennent d'une base de données vaste et diversifiée. Les montants notionnels relatifs à chacun des quatre éléments du swap totalisent EUR 30 millions. Aucun impact significatif n'a été constaté dans le résultat 2012 à l'expiration.

Évaluation

SCOR évalue ces swaps selon un modèle de valorisation interne basé sur des données bancaires et immobilières observables.

SWAPS DE TAUX

SCOR a acheté des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir son exposition résultant des dettes financières à taux variable principalement liées aux placements immobiliers. La juste valeur de ces swaps est fournie par la contrepartie bancaire et se fonde sur des données de marché. Le caractère raisonnable des valorisations transmises par des tiers est vérifié dans le cadre du processus normal d'analyse des comptes en utilisant des modèles internes. Le montant total du notionnel de ces swaps est de EUR 302 millions au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 326 millions). Les intérêts nets payés relatifs à ces swaps en 2012 s'élèvent à EUR 17 millions (2011 : EUR 4 millions).

Évaluation et présentation

La comptabilité de couverture est appliquée quand l'efficacité de la couverture est démontrée à l'origine et tout au long de la dite couverture. Le test d'efficacité est effectué au début de la relation de couverture et à chaque date de clôture tout au long de la durée de couverture. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le swap de taux d'intérêt est mesuré à la juste valeur et comptabilisé dans le compte de résultat. Au 31 décembre 2012, la juste valeur du swap de taux d'intérêt s'élève à un passif de EUR 36 millions (2011 : passif de EUR 24 millions). Le montant reconnu en 2012 dans

les autres éléments du résultat global est de EUR (12) millions (2011 : EUR (21) millions). En 2012, le montant comptabilisé dans le compte de résultat est de EUR (2) millions (2011 : EUR (2) millions).

SWAPS DE DEVISES

Pour couvrir le risque de change lié à l'émission de ses dettes en CHF (CHF 650 millions émis en 2011 et CHF 315 millions émis en 2012 – voir Note 14 – Dettes de Financement), SCOR a souscrit à des swaps de devises qui échangent le principal et les coupons sur les émissions obligataires CHF contre des coupons en EUR à échéance du 2 août 2016 et du 8 juin 2018.

Évaluation et présentation

Une comptabilité de couverture des flux de trésorerie est appliquée. La juste valeur de ces swaps est fournie par la contrepartie bancaire et se fonde sur des données de marché. Le caractère raisonnable des valorisations transmises par des tiers est vérifié dans le cadre du processus normal d'analyse des comptes en utilisant des modèles internes. Le montant total notionnel lié est de CHF 965 millions au 31 décembre 2012 (2011 : CHF 650 millions). La juste valeur des swaps s'élève à EUR 9 millions au 31 décembre 2012 (EUR 15 millions au 31 décembre 2011). EUR 7 millions de variation de cette juste valeur en 2012 ont été crédités au compte de résultat (2011 : EUR 15 millions) et EUR 13 millions ont été débités en autres éléments du résultat global (2011: nul).

AUTRES

Achats et ventes à terme de devises

SCOR a acheté et vendu des contrats à terme de devises afin de réduire son exposition globale au risque de change relative aux opérations libellées dans des devises autres que les devises fonctionnelles de ses filiales. Ces contrats sont enregistrés pour leur juste valeur nette sur la base de valorisations fournies par la contrepartie bancaire et utilisant des données de marché. Les engagements à échoir au 31 décembre 2012 et 2011 convertis en euros au taux de clôture se présentent comme suit :

En EUR millions	Ventes à terme		Achats à terme	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
31 décembre 2012	610	6	647	14
31 décembre 2011	561	(21)	1 428	5

Les ventes à terme de devises au 31 décembre 2011 incluent un contrat à terme qui a été désigné comme investissement net dans une filiale de SCOR (voir Note 13 – Information sur le capital et les réserves consolidées).

Instrument de Capital Contingent

Voir Note 13 – Information sur le capital et les réserves consolidées, pour le détail de l'émission des bons d'émissions d'actions au bénéfice d'UBS dans le cadre du programme de capital contingent.

Évaluation et présentation

Cette transaction se traduit au bilan consolidé par la comptabilisation d'un instrument actif, reconnu à la juste valeur par le compte de résultat, et d'autres dettes correspondant au montant des commissions dues. En l'absence de données observables sur le marché, et de paramètres pour déterminer de manière fiable une juste valeur pour ces instruments dérivés, la meilleure mesure de la juste valeur est le coût attendu de cet instrument, correspondant au total annuel des honoraires dus selon les termes de l'accord, net des montants de souscription des bons, amortis sur la vie de l'instrument. Ces actifs sont présentés en tant qu'investissements à la juste valeur de niveau 3 au sein des placements des activités d'assurance (Note 6 – Placements des activités d'assurance).

Les variations de la juste valeur, telles que présentées ci-dessus, sont enregistrées par le compte de résultat. Suite à l'activation d'une partie de la solution de capital contingent en juillet 2011, la juste valeur de l'actif ainsi que les commissions dues ont été réduites pour des montants correspondants.

1.6.9 NOTE 9 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient des investissements dans des entreprises mises en équivalence. Le tableau suivant fournit un résumé des informations financières de ces entreprises.

En EUR millions	Taux de détention %	Pays	Total actif	Total passif hors capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat à 100 %	Valeur nette comptable au bilan de SCOR
ASEFA	40 %	Espagne	934	839	97	3	38
MutRé	33 %	France	1 124	1 008	366	3	40
SCOR CHANNEL	100 %	Guernesey	11	9	11	-	2
COGEDIM Office Partner ⁽²⁾	44 %	France	69	69	24	-	-
SCOR Gestion Financière	100 %	France	4	-	-	-	4
Total 2012 ⁽¹⁾							84
ASEFA	40 %	Espagne	1 039	950	122	4	38
MutRé	33 %	France	1 048	930	305	-	39
SCOR CHANNEL	100 %	Guernesey	13	11	17	-	2
COGEDIM Office Partner ⁽²⁾	44 %	France	75	75	-	-	-
SCOR Gestion Financière	100 %	France	4	-	-	-	4
Total 2011 ⁽¹⁾							83
ASEFA	40 %	Espagne	1 056	971	107	5	34
MutRé	33 %	France	1 043	927	295	5	38
SCOR CHANNEL	100 %	Guernesey	14	12	16	-	2
SCOR Gestion financière	100 %	France	4	-	-	-	4
Total 2010 ⁽¹⁾							78

(1) Données sur la base de comptes prévisionnels 2012, 2011 et 2010 respectivement

(2) L'investissement dans COGEDIM Office Partner inclut également un prêt envers cette société, présenté en prêts et créances pour un montant de EUR 13 millions au 31 décembre 2012 et de EUR 11 millions au 31 décembre 2011

1.6.10 NOTE 10 – CRÉANCES ET DETTES SUR CÉDANTES ET RÉTROCESSIONNAIRES

En EUR millions	2012			2011		
	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total
Compagnies débitrices brutes	245	318	563	225	303	528
Dépréciations	-	-	-	(3)	(10)	(13)
Évaluations techniques de réassurance, nettes de commissions	1 865	1 777	3 642	1 974	1 595	3 569
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	2 110	2 095	4 205	2 196	1 888	4 084
Compagnies débitrices de rétrocession	1	77	78	98	79	177
Dépréciations	-	(2)	(2)	-	(2)	(2)
Créances nées des opérations de réassurance cédées	1	75	76	98	77	175
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	(280)	(78)	(358)	(166)	(71)	(237)
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires	(359)	(210)	(569)	(337)	(197)	(534)
Compagnies créditrices de rétrocession	(43)	(29)	(72)	(57)	(39)	(96)
Évaluations techniques de rétrocession, nettes de commissions	(115)	(132)	(247)	(60)	(162)	(222)
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	(517)	(371)	(888)	(454)	(398)	(852)

Les créances recouvrables et dettes exigibles vis à vis des cédantes et des rétrocessionnaires sont principalement à échéance de moins d'un an. Un échéancier complet des actifs financiers est inclus en Note 26 – Risque d'assurance et risques financiers.

1.6.11 NOTE 11 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

En EUR millions	2012			2011			2010		
	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	397	325	722	485	278	763	529	238	767
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période / Changement sur la période	224	360	584	98	313	411	51	280	331
Variation de périmètre et échanges de portefeuilles de contrats	-	-	-	(105)	-	(105)	-	-	-
Amortissement de la période	(176)	(329)	(505)	(79)	(268)	(347)	(80)	(255)	(335)
Pertes de valeurs constatées au cours de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de change	6	3	9	(2)	2	-	31	15	46
Autres variations (y compris comptabilité reflet)	-	-	-	-	-	-	(46)	-	(46)
Valeur nette au 31 décembre	451	359	810	397	325	722	485	278	763

1.6.12 NOTE 12 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En EUR millions	2012	2011
Disponibilités	806	698
Prêts et investissements à court terme	660	583
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 466	1 281

Les prêts et investissements à court terme qui arrivent à échéance sur des périodes n'excédant pas trois mois à compter de la date initiale d'investissement et sont rémunérés sur la base des taux journaliers des dépôts à court terme sont également inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les investissements dans des fonds d'instruments de trésorerie sont également inclus dans les équivalents de trésorerie lorsqu'ils remplissent certains critères.

Les liquidités sont définies comme la somme de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que présentés ci-dessus et d'investissements à court terme arrivant à échéance entre 3 et 12 mois après la date d'achat (Note 7 – Prêts et créances). Le montant total des liquidités s'élève à EUR 2 735 millions au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 3 055 millions).

FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat net aux flux de trésorerie nets des activités opérationnelles tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie :

En EUR millions	31 décembre		
	2012	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	418	330	418
Plus et moins-values de cession des placements	(54)	(168)	(24)
Variation des amortissements et autres provisions	55	99	(1)
Variation des frais d'acquisition reportés	(97)	(37)	68
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	256	845	432
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	57	43	28
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	34	(601)	(325)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles hors variation de BFR	669	511	596
Variation des créances et dettes	181	4	73
Flux de trésorerie provenant (ou affecté à) des autres actifs et passifs	-	-	-
Impôts nets (décaissés)/encaissés	(89)	15	(13)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	761	530	656

En 2012, le Groupe a encaissé certains produits de placements et décaissé des impôts. Le montant des dividendes et intérêts encaissés au titre des investissements détenus sur la période s'élèvent à EUR 34 millions (2011 : EUR 50 millions et en 2010 : EUR 40 millions) et EUR 354 millions (2011 : EUR 360 millions et en 2010 : EUR 399 millions). Le montant des impôts décaissés/encaissés au cours de la période s'élève à EUR (89) millions (2011 : décaissement de EUR 15 millions et en 2010 : encaissement de EUR 13 millions).

En 2011, la trésorerie Vie n'inclut pas le règlement d'AEGON de EUR 108 millions qui n'a pas été reçu avant janvier 2012.

1.6.13 NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES RÉSERVES CONSOLIDÉES

CAPITAL

Capital autorisé

Au 31 décembre 2012, le capital du Groupe est composé de 192 384 219 actions d'une valeur nominale de EUR 7,8769723, à comparer à un capital de 192 021 303 actions avec une valeur nominale de EUR 7,8769723 à la fin de l'année 2011 et un capital de 187 795 401 actions avec une valeur nominale de EUR 7,8769723 à la fin de l'année 2010.

Actions émises

Le nombre d'actions émises et totalement libérées en circulation à fin 2012, 2011 et 2010 est le suivant :

	3. 2012	4. 2011	5. 2010
A l'ouverture de l'exercice	192 021 303	187 795 401	185 213 031
Augmentation de capital – constatation du Conseil d'Administration - 2 mars 2010	-	-	10 705
Réduction de capital - décision du Conseil d'Administration - 2 mars 2010	-	-	(141 758)
Augmentation de capital - exercice d'options - 11 mars 2010	-	-	37 428
Augmentation de capital - exercice d'options - 23 mars 2010	-	-	24 552
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 mars 2010	-	-	1 137
Augmentation de capital – exercice d'options - 27 avril 2010	-	-	5 526
Réduction de capital - décision du Conseil d'Administration - 28 juillet 2010	-	-	(68 643)
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 août 2010	-	-	1 568
Augmentation de capital – exercice d'options - 30 septembre 2010	-	-	2 612
Augmentation de capital - exercice d'options - 30 octobre 2010	-	-	6 647
Augmentation de capital – exercice d'options - 30 novembre 2010	-	-	20 077
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 décembre 2010	-	-	35 002
Augmentation de capital - paiement du dividende en actions - 15 juin 2010	-	-	2 647 517
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 janvier 2011	-	38 617	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 28 février 2011	-	42 140	-
Réduction de capital - décision du Conseil d'Administration - 7 mars 2011	-	(146 663)	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 mars 2011	-	5 117	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 30 avril 2011	-	1 000	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 mai 2011	-	24 595	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 30 juin 2011	-	2 134	-
Augmentation de capital - exercice de BEA - 5 juillet 2011	-	4 250 962	-
Augmentation de capital – exercice d'options - 31 décembre 2011	-	8 000	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 janvier 2012	17 486	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 29 février 2012	20 112	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 mars 2012	131 447	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 30 avril 2012	6 359	-	-
Réduction de capital - décision du Conseil d'Administration – 3 mai 2012	(216 250)	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 mai 2012	2 500	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 30 juin 2012	1 568	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 juillet 2012	4 000	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 août 2012	38 559	-	-

Augmentation de capital – exercice d'options – 30 septembre 2012	186 490	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 octobre 2012	113 322	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 30 novembre 2012	5 566	-	-
Augmentation de capital – exercice d'options – 31 décembre 2012	51 757	-	-
A la clôture de l'exercice	192 384 219	192 021 303	187 795 401
Valeur nominal de l'action en EUR	7,8769723	7,8769723	7,8769723
Capital en EUR	1 515 405 164	1 512 546 485	1 479 259 172

En 2010, les variations de capital étaient liées aux opérations suivantes :

- Le 28 avril 2010, l'Assemblée Générale a proposé l'option de paiement du dividende en actions (scrip dividends). A l'issue de la période d'exercice (2 juin 2010), 2 647 517 nouvelles actions ont été émises pour une valeur de EUR 21 millions (plus EUR 21 millions en primes d'émission).
- En 2010, le total des réductions de capital par annulation d'actions d'auto contrôle a généré une annulation de 210 401 actions pour un montant total de EUR 1,6 million.
- Tous les autres mouvements de capital indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à l'émission de nouvelles actions relative à l'exercice d'options de souscription d'actions pour un montant total de EUR 2 millions (répartis entre EUR 1 million en capital et EUR 1 million en prime d'émission). Ces opérations ont conduit à la création de 145 254 nouvelles actions sur l'année.

En 2011, les variations de capital étaient liées aux opérations suivantes :

- Le Conseil d'Administration du 7 mars 2011 a décidé de réduire le capital par annulation de 146 663 actions d'autocontrôle pour une valeur nominale de EUR 1,15 million.
- Le 5 juillet 2011, dans le cadre de la ligne de capital contingent, UBS a exercé le nombre de bons nécessaires à l'émission et à la souscription de 4 250 962 actions nouvelles SCOR pour un montant total de EUR 75 millions.
- Tous les autres mouvements de capital indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à l'émission de nouvelles actions relative à l'exercice d'options de souscription d'actions pour un montant total de EUR 1,9 million (répartis entre EUR 0,9 million en capital et EUR 1 million en prime d'émission). Ces opérations ont conduit à la création de 121 603 nouvelles actions sur l'année.

En 2012, les variations de capital étaient liées aux opérations suivantes :

- Après avoir enregistré la création de 216 250 nouvelles actions ordinaires suite à l'exercice de stock-options entre le 1^{er} mars 2011 et le 30 avril 2012, le conseil d'administration tenu le 3 mai 2012 a décidé de réduire le capital par annulation de 216 250 actions propres pour une valeur totale de EUR 1,7 million.
- Tous les autres mouvements de capital indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à l'émission de nouvelles actions relative à l'exercice d'options de souscription d'actions pour un montant total de EUR 9,4 millions (répartis entre EUR 4,5 millions en capital et EUR 4,9 millions en prime d'émission). Ces opérations ont conduit à la création de 579 166 nouvelles actions sur l'année.

Les actions émises en 2012, 2011 et en 2010 ont toutes été émises à une valeur nominale de EUR 7,8769723.

Actions d'autocontrôle (actions propres)

Le nombre d'actions détenues par le Groupe et ses filiales sur son propre capital s'élevait à 8 930 686 au 31 décembre 2012 (comparé à 7 262 600 pour l'exercice 2011). Ces actions ne donnent pas droit au versement de dividende.

La ligne d'émission contingente d'actions

Dans le cadre de la mise en place d'une ligne d'émission d'actions contingente, SCOR a émis, le 17 décembre 2010, 9 521 424 bons d'émissions d'actions au bénéfice d'UBS faisant chacun obligation à UBS de souscrire à deux actions nouvelles de SCOR (dans la limite d'un montant total de souscription de EUR 150 millions – prime incluse – disponible par tranche de EUR 75 millions – prime incluse) dès lors que le montant total des pertes nettes ultimes estimées par le Groupe (en tant qu'assureur ou réassureur) et consécutives à la survenance, au cours d'une année comprise entre le 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, de catastrophes naturelles éligibles, s'établira au-dessus de certains niveaux définis contractuellement ou, sous réserve qu'aucun tirage n'ait d'ores et déjà été réalisé dans le cadre du programme, si le cours de l'action venait à s'établir en dessous de EUR 10.

Suite à l'accumulation exceptionnelle de catastrophes naturelles au premier trimestre 2011, SCOR a procédé le 5 juillet 2011 à un tirage à hauteur de EUR 75 millions dans le cadre dudit programme de capital contingent. Dans ce contexte, UBS a exercé le nombre de bons nécessaires à l'émission et à la souscription d'actions nouvelles SCOR pour

un montant de EUR 75 millions et a informé SCOR qu'il avait placé les actions correspondantes auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

En conséquence, SCOR a émis le 11 juillet 2011 : 4 250 962 actions nouvelles ordinaires à un prix d'émission unitaire de EUR 17,643 (soit le prix d'exercice des bons). Ces actions ont été entièrement souscrites par UBS.

La tranche non tirée ne génère pas d'impact sur le résultat dilué par action, l'augmentation de capital afférente pouvant ne jamais avoir lieu.

SCOR a signé le 16 mai 2012 avec UBS un nouveau programme de couverture financière contre les catastrophes naturelles sous forme de capital contingent matérialisé par une ligne d'émission d'actions garantie. Ce nouveau programme est une extension de la ligne d'émission contingente d'actions mise en place en 2010. En vertu de ce nouveau dispositif, SCOR bénéficie d'une couverture supplémentaire de EUR 75 millions du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, augmentant de ce fait la ligne de capital contingent existante de EUR 75 millions à EUR 150 millions.

GESTION DU CAPITAL : OBJECTIFS ET APPROCHE

L'objectif général de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation de ses fonds propres et de son endettement pour maximiser le rendement à court terme et à long terme pour les actionnaires tout en apportant aux clients le niveau de sécurité adéquat mesuré par des modèles internes d'allocation du capital ainsi que par les agences de notation et les régulateurs nationaux.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de faire correspondre le profil de ses actifs et passifs en tenant compte des risques inhérents à l'entreprise ;
- de maintenir des indices de solvabilité élevés et des ratios de capital sains de manière à soutenir ses objectifs opérationnels et maximiser la valeur pour les actionnaires ;
- de conserver la flexibilité financière par le maintien de fortes liquidités et l'accès à une gamme de marchés de capitaux ;
- d'allouer des capitaux de manière efficace et de soutenir la croissance de l'activité en s'assurant que le retour sur capitaux employés est en ligne avec les exigences des législateurs et des actionnaires ; et
- de gérer l'exposition aux risques de fluctuation des taux de change.

Le Groupe cherche à optimiser la structure et les sources de capitaux afin de s'assurer qu'il maximise le rendement pour les actionnaires.

Le processus de gestion du capital du Groupe a pour but de fixer des objectifs de taux de rendement ajustés aux risques aux divisions, conformes aux objectifs de performance, et de promouvoir la création de valeur pour les actionnaires.

Ainsi, et en conformité avec le plan stratégique « Strong Momentum » couvrant la période 2010-2013, le Groupe a l'intention d'atteindre les objectifs suivants :

- l'optimisation du profil de risque du Groupe ;
- une sécurité financière du niveau « AA » ; et
- une rentabilité de 1000 points de base au-dessus du taux sans risque 3 mois au cours du cycle.

SCOR pense que son niveau de fonds de roulement est suffisant pour répondre aux besoins de ses entités consolidées. Le Groupe concilie ses objectifs stratégiques avec la protection de son capital par le biais de sa « Capital Shield Policy » qui intègre l'appétence au risque. La « Capital Shield Policy » s'appuie sur une approche économique ayant pour but de protéger le Groupe contre les sinistres significatifs, y compris ceux qui ne sont pas encore reconnus comme une perte comptable. Elle est construite sur les deux concepts suivants :

(a) Une couverture active sur les pics d'exposition par la rétrocession

Le Groupe détermine son niveau de rétrocession une fois par an pour s'assurer que son profil de risques respecte ses limites de tolérance au risque, pour permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs de retour sur capital et de solvabilité.

(b) Capital Tampon

SCOR détient également un Capital Tampon en plus du capital requis - appelé capital de solvabilité - nécessaire pour assumer les affaires souscrites (après rétrocession). Ce capital économique supplémentaire a pour objectif d'absorber une part significative de volatilité inhérente, limitant ainsi un recours trop fréquent aux marchés financiers pour maintenir le capital du Groupe à un niveau supérieur au capital de solvabilité.

Les sources traditionnelles de capital utilisées par le Groupe sont les fonds des actionnaires et les emprunts.

Le Groupe considère également des sources alternatives de capitaux et de fonds propres, y compris la rétrocession à des tiers et la titrisation, lors de l'évaluation du déploiement et l'usage des capitaux.

L'objectif de la politique de gestion de capital est supporté et assuré par une mise à jour régulière des projections et une planification financière et stratégique annuelle. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif vérifient régulièrement le profil de risque du Groupe afin que l'appétence au risque du Groupe reste conforme à sa stratégie. Le processus de gestion du capital du Groupe est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration après une présentation formelle au Comité des risques.

Les capitaux propres et l'endettement sont composés des éléments suivants :

En EUR millions	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes subordonnées	1 212	992
Fonds propres à la valeur comptable	4 810	4 410
Total des capitaux propres et de l'endettement	6 022	5 402

Il faut noter que les informations réglementaires dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe exerce ne sont pas préparées sur la base du référentiel IFRS. La comptabilité statutaire de nombreux pays est souvent différente des IFRS, ce qui peut générer des écarts entre le capital IFRS et le capital statutaire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les régulateurs s'intéressent avant tout à la protection des intérêts des assurés. Ils s'assurent que le Groupe maintient un niveau de solvabilité adéquat pour faire face à des obligations imprévues résultant de chocs économiques ou de désastres naturels.

Les opérations du Groupe sont soumises à des contraintes réglementaires fixées par les pays où souscrivent les entités du Groupe. Ces règles imposent non seulement l'approbation et le contrôle des activités, mais également certaines obligations de niveau de capital (« capital adequacy ») pour couvrir le risque de défaut ou d'insolvabilité des compagnies de réassurance et des compagnies d'assurance et faire face à des obligations imprévues.

La Société contrôle activement les besoins en capitaux de ses filiales dans le respect de ce cadre réglementaire. Le Groupe est soumis aux règles légales applicables dans chacune des juridictions dans lesquelles il est implanté, particulièrement en France, en Suisse, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Singapour, à Hong-Kong, en Irlande, en Allemagne et en Suède. Les autorités locales ont de larges pouvoirs de surveillance et administratifs sur beaucoup d'aspects des secteurs de l'assurance et de la réassurance.

Le non-respect par une société opérationnelle des besoins en capitaux réglementaires de la juridiction dans laquelle elle opère pourrait conduire à la supervision ou à la gestion des activités de la société par le régulateur.

Le Groupe veille à respecter en totalité les conditions réglementaires et de solvabilité dans les États dans lesquels il opère.

Solvabilité du Groupe

Dans le respect de la Directive européenne relative à la réassurance, adoptée en France fin 2008, le Groupe est dorénavant soumis au contrôle des autorités régulatrices de l'Assurance des divers pays d'Europe où il opère. SCOR a réalisé pour la première fois le calcul de marge de solvabilité du Groupe en 2008, fondé sur les comptes consolidés IFRS, et ajusté en conformité avec les normes françaises. Ces calculs ainsi que ceux réalisés en fin d'année 2009, 2010, et 2011 indiquent que le Groupe satisfait pleinement aux obligations de solvabilité de « Solvency I ». Les résultats des calculs 2012 ne sont pas encore disponibles, car le Groupe les réalise de manière à coïncider avec les délais statutaires légaux, soit après la publication du présent document.

INFORMATIONS SUR LES RÉSERVES INCLUSES DANS LE TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation sont utilisées pour comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers classés en actifs disponibles à la vente ajustées des éventuels effets de la comptabilité reflet (« shadow accounting »).

Écart de conversion

Le poste de réserve dénommé « Écart de conversion » est utilisé pour enregistrer les différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales et succursales étrangères.

La variation des écarts de conversion est principalement liée à la conversion des comptes des filiales et succursales n'utilisant pas l'Euro comme devise fonctionnelle. En 2012, le Groupe s'est couvert contre certains mouvements de l'actif net de ses filiales libellées en USD. Ces couvertures ont été efficaces et ont généré un impact de change négatif de EUR 13 millions en 2012 (2011 : EUR 13 millions, 2010 : EUR 22 millions). Au 31 Décembre 2012, le Groupe dispose d'une couverture d'investissement net à l'étranger (voir Note 8 – Instruments dérivés).

Le Groupe revoit de manière régulière les monnaies fonctionnelles de ses filiales pour s'assurer qu'elles sont appropriées à l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent. Au 1^{er} janvier 2010, les monnaies fonctionnelles de deux des filiales du Groupe; SCOR Switzerland AG et SCOR Holding Switzerland, ont été changées de manière prospective de l'USD à l'Euro. Au 1^{er} janvier 2011, les monnaies fonctionnelles des succursales de SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE et SCOR SE en Grande Bretagne ont été changées de manière prospective de GBP à l'Euro. Au 1^{er} janvier 2012, les monnaies fonctionnelles des succursales de deux des filiales du Groupe; Finimo Realty Pte Ltd et SCOR Reinsurance Asia Pacific Pte Ltd, ont été changées de manière prospective de l'USD au SGD et de l'USD au KRW respectivement. Également au 1^{er} janvier 2012, la branche Zurich de Scor SE a changé sa monnaie fonctionnelle de manière prospective du CHF à l'Euro.

Paiements fondés en actions

Le poste de réserve dénommé « Paiements fondés en actions » est utilisé en contrepartie du coût du service reçu pour l'attribution d'actions, options d'achat ou de souscription d'actions aux salariés du Groupe.

Le détail des variations des différentes réserves est fourni dans le tableau de variation des capitaux propres (se reporter au Paragraphe 20.1.5 – Tableaux de variation des capitaux propres).

Informations sur les distributions de dividendes

L'Assemblée Générale du 3 mai 2012 a décidé la distribution, au titre de l'exercice 2011, d'un dividende d'un euro et dix centimes (EUR 1,10) par action, soit un montant global de dividende payé de EUR 203 millions calculé sur la base du nombre d'actions éligibles au versement d'un dividende à la date de paiement. Le dividende a été détaché le 9 mai 2012 et mis en paiement le 14 mai 2012.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2011 a décidé la distribution, au titre de l'exercice 2010, d'un dividende d'un euro et dix centimes (EUR 1,10) par action, soit un montant global de dividende payé de EUR 201 millions calculé sur la base du nombre d'actions éligibles au versement d'un dividende à la date de paiement. Le dividende a été détaché le 25 mai 2011 et mis en paiement le 30 mai 2011.

La résolution qui sera présentée à l'Assemblée Générale annuelle qui approuvera, au cours du premier semestre 2013, les comptes de l'exercice 2012, prévoit la distribution d'un dividende de EUR 1,20 par action au titre de l'exercice 2012.

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESTRICTIONS DE DIVIDENDES

Certaines entités du Groupe sont soumises à des obligations réglementaires qui pourraient dans certains cas limiter leur capacité de distribution de dividendes.

La filiale suisse du Groupe, SCOR Switzerland AG est soumise à des restrictions en matière de paiement de dividendes. Le 26 juin 2007, en raison de l'OPA sur Converium par la société, l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers Suisse (FINMA) a édicté une ordonnance requérant son approbation, par exemple pour des paiements de dividendes, pour des opérations au-delà de USD 100 millions par opération ou pour un montant global annuel de USD 200 millions. Le 1er avril 2010, la FINMA a révoqué cette ordonnance, sous réserve toutefois de la confirmation écrite de SCOR Switzerland AG que la société soumette toute opération d'un montant individuel supérieur à USD 100 millions ou d'un montant cumulé annuel de USD 200 millions à l'approbation préalable de la FINMA. A partir de 8 août 2012, ces obligations déclaratives spécifiques ont été entièrement révoquées et seules les dispositions réglementaires doivent être observées par SCOR Switzerland AG.

1.6.14 NOTE 14 - DETTES DE FINANCEMENT

En EUR millions	Echéance	2012		2011	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Dettes subordonnées					
USD 100 millions ⁽¹⁾	06/06/2029	52	52	52	52
EUR 100 millions ⁽¹⁾	05/07/2020	94	94	94	94
EUR 50 millions ⁽¹⁾	Perpétuel	-	-	50	50
EUR 350 millions	Perpétuel	262	265	261	199
CHF 650 millions	Perpétuel	544	559	535	477
CHF 315 millions	Perpétuel	260	266	-	-
Total dettes subordonnées ⁽²⁾		1 212	1 236	992	872
Autres dettes financières					
Dettes immobilières ⁽¹⁾		409	409	419 ⁽³⁾	419 ⁽³⁾
Autres dettes ⁽¹⁾		26	26	14	14
Total autres dettes financières		435	435	433	433
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT		1 647	1 671	1 425	1 305

(1) Les montants ne sont pas cotés publiquement. Néanmoins, les valeurs nettes comptables reflètent la valeur de marché

(2) Le solde comprend des intérêts courus pour un montant de EUR 22 millions (au 31 décembre 2011 : EUR 20 millions)

(3) La présentation 2011 a été alignée sur la présentation de 2012 dans laquelle le contrat de crédit-bail pour acquérir un bien immobilier de EUR 3 millions au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 10 millions) est présenté comme faisant partie des dettes immobilières

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS SUBORDONNÉS

(a) USD 100 millions

Un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 30 ans de USD 100 millions a été émis le 7 juin 1999. Cet emprunt peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année suivant sa date d'émission. Ces obligations portent intérêt à taux variable indexé sur le taux Libor à 3 mois majoré de (i) 0,80 % pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 1,80 % au-delà. Le Groupe a choisi de ne pas rembourser cet emprunt obligataire subordonné, à échéance en 2029, à la première date de remboursement optionnel (« call date ») en juin 2009.

Au cours de l'année 2011, SCOR a racheté USD 33 millions de sa dette de USD 100 millions, à un prix de 82,5 %. Ce rachat réalisé à des conditions avantageuses a dégagé en 2011 un profit consolidé avant impôts de EUR 4 millions.

(b) EUR 100 millions

Un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 20 ans de EUR 100 millions a été émis le 6 juillet 2000. Cet emprunt peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année. Les obligations portent intérêt à taux variable indexé sur le taux Euribor à 3 mois majoré de (i) 1,15 % pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 2,15 % au-delà. Le Groupe a choisi de ne pas rembourser cet emprunt obligataire subordonné, à échéance en 2020, à la première date de remboursement optionnel (« call date ») en juillet 2010.

Au cours de l'année 2009, le groupe a remboursé une partie de sa dette, composée à la fois de titres de dette super subordonnée à durée indéterminée (de type Tier 1) (TSSDI de EUR 350 millions) et de l'emprunt obligataire de EUR 100 millions (date de remboursement optionnel (« call date ») en juillet 2010). Ceci s'est traduit par le rachat de dettes émises pour un montant de EUR 99 millions à un prix moyen de 46,5 %. Ce rachat réalisé à des conditions avantageuses a dégagé un profit consolidé avant impôt dans les comptes de 2009 de EUR 53,4 millions comptabilisé en autres produits opérationnels.

(c) EUR 50 millions

Un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de EUR 50 millions a été émis le 23 mars 1999. Cet emprunt pouvait être remboursé au gré de SCOR au terme de quinze ans et, par la suite, tous les cinq ans. Les obligations portaient intérêt à taux variable indexé sur l'Euribor à 6 mois majoré de (i) 0,75 % pour les quinze premières années de l'émission et (ii) de 1,75 % au-delà.

Au cours de l'année 2012, SCOR a racheté la totalité de son emprunt obligataire de EUR 50 millions, à un prix de 80 %. Ce rachat réalisé à des conditions avantageuses a dégagé en 2012 un profit consolidé avant impôts de EUR 10 millions.

Engagements applicables aux emprunts obligataires mentionnés ci-dessus :

Les clauses suivantes qui s'imposent à l'émetteur prévoient un remboursement anticipé dans les cas suivants :

- changement de la législation ou de la réglementation fiscale privant les obligataires du droit de recevoir l'intégralité ou partie des coupons tels que prévus par la note d'opération ;
- changement de traitement de l'instrument au regard des principes comptables en vigueur en France ou aux États-Unis, ou des méthodologies des agences de notation devenant défavorables à SCOR ;
- liquidation ou cession totale de l'entreprise ou fusion, s'il ne remplit pas toutes les obligations de l'émetteur au titre des emprunts.

(d) EUR 350 millions

SCOR a procédé le 28 juillet 2006 à l'émission de titres de dette super subordonnée à durée indéterminée (de type Tier 1) pour un montant total de EUR 350 millions, réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de Revios Rückversicherung AG. Cet emprunt est représenté par des titres au porteur subordonnés de dernier rang d'une valeur nominale de EUR 50 000 chacun portant intérêt à un taux initial de 6,154 % par an, puis un taux flottant indexé sur l'EURIBOR 3 mois plus une marge de 2,90 % payable par trimestre. Aucune date fixe d'amortissement ne leur est associée mais SCOR se réserve le droit de procéder au remboursement intégral ou partiel de l'emprunt à compter du 28 juillet 2016.

Cet emprunt comporte une clause de paiement obligatoire d'intérêts en espèces, dès lors que les titres subissent, du fait des autorités de tutelle ou des textes applicables, une modification dans leur capacité à couvrir la marge de solvabilité ou équivalent. Dès lors que cette clause s'applique, l'émetteur doit payer en espèces les intérêts même si aucun versement de dividendes n'a préalablement eu lieu, ou procéder au remboursement des titres en espèces. Dès lors, il s'agit d'une dette financière pour l'intégralité de l'émission.

Au cours de l'année 2009, le groupe a remboursé une partie de sa dette, composée à la fois de titres de dette super subordonnée à durée indéterminée (de type Tier 1) (TSSDI de EUR 350 millions) et de l'emprunt obligataire de EUR 100 millions (date de remboursement optionnel (« call date ») en juillet 2010). Ceci s'est traduit par le rachat de dettes émises pour un montant de EUR 99 millions à un prix moyen de 46,5 %. Ce rachat réalisé à des conditions avantageuses a dégagé un profit consolidé avant impôt dans les comptes de 2009 de EUR 53,4 millions comptabilisé en autres produits opérationnels.

(e) CHF 650 millions sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée

Le 2 février 2011, SCOR a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de CHF 400 millions remboursables par SCOR chaque trimestre à la date de paiement des intérêts à compter du 2 août 2016. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,375 % jusqu'au 2 août 2016 et à CHF LIBOR 3 mois plus une marge de 3,7359 % après cette date.

SCOR a souscrit un swap de taux et de devises qui échange le principal de la première tranche de l'émission obligataire CHF en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe de 6,98 % à échéance le 2 août 2016. Voir Note 8 - Instruments dérivés pour la juste valeur des swaps de devises.

Le 11 mai 2011, SCOR a annoncé le placement de CHF 225 millions supplémentaires de titres subordonnés à durée indéterminée placée sur le marché du franc suisse. Compte tenu de l'appétence des marchés, ce placement a finalement été porté à CHF 250 millions lors du règlement-livraison des titres le 3 juin 2011. Ces titres sont fongibles avec ceux émis le 2 février 2011. Les conditions et le traitement comptable sont similaires au premier placement.

SCOR a souscrit un swap de taux et de devises qui échange le principal de la deuxième tranche de l'émission obligataire CHF en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe à 6,925 % à échéance le 2 août 2016. Voir Note 8 - Instruments dérivés pour la juste valeur des swaps de devises.

Cet instrument est classé en dette financière, car selon les termes et conditions du contrat d'émission, SCOR n'a pas de droit inconditionnel lui permettant de ne pas effectuer le règlement en espèces, et que, sur la base des flux de trésorerie projetés, il n'y a pas de composante capitaux propres à cet instrument.

(f) CHF 315 millions sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée

Le 10 Septembre 2012, SCOR a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de CHF 250 millions remboursables par SCOR chaque trimestre à la date de paiement des intérêts à compter du 8 juin 2018. La forte demande du marché observée a incité le Groupe à étendre ce placement d'un montant initial de CHF 250 millions à un total de CHF 315 millions le 24 septembre 2012. Le règlement-livraison des titres a eu lieu le 8 octobre 2012. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,25 % jusqu'au 8 juin 2018 et à CHF LIBOR 3 mois plus une marge de 4,8167 % après cette date.

SCOR a souscrit un swap de taux et de devises qui échange le principal de l'émission obligataire à hauteur de CHF 250 millions en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe de 6,2855 % à échéance le 8 juin 2018. SCOR a souscrit un deuxième swap de taux et de devises qui échange le principal de l'émission obligataire à hauteur de CHF 65 millions en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe de 6,235 % à échéance le 8 juin 2018. Voir Note 8 - Instruments dérivés pour la juste valeur des swaps de devises.

Cet instrument est classé en dette financière, car selon les termes et conditions du contrat d'émission, SCOR n'a pas de droit inconditionnel lui permettant de ne pas effectuer le règlement en espèces, et que, sur la base des flux de trésorerie projetés, il n'y a pas de composante capitaux propres à cet instrument.

AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les dettes immobilières sont liées à l'acquisition d'investissements immobiliers financés par des prêts de EUR 409 millions (EUR 419 millions au 31 décembre 2011) incluant un contrat de crédit-bail d'un montant de EUR 3 millions. La principale dette immobilière s'élève à EUR 170 million et permet de financer le siège social du Groupe à Paris, avenue Kléber. La dette porte intérêt à un taux d'intérêt variable indexé sur le taux Euribor à 3 mois majoré de 1,35 %. Elle arrive à échéance en juin 2018. SCOR a contracté 3 swaps de taux d'intérêt qui couvrent son exposition aux taux d'intérêt variables. Dans le cadre de ces swaps, SCOR paie un intérêt à taux fixe de 2,97 % et reçoit un intérêt à taux Euribor 3 mois. Les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés en couverture des flux de trésorerie (pour plus de détail se référer à la Note 8 – Instruments dérivés). Les autres dettes à échéances échelonnées entre 2016 et 2021 portent intérêt à des taux variables indexés sur le taux Euribor à 3 mois. Elles financent d'autres immeubles détenus par le Groupe.

Les autres dettes sont composées de dépôts et garanties de EUR 26 millions (EUR 14 millions au 31 décembre 2011).

CHARGES DE FINANCEMENT

In EUR million	2012	2011	2010
Charge d'intérêt liée aux emprunts subordonnés	(4)	(4)	(4)
Charge d'intérêt liée aux emprunts perpétuels	(56)	(47)	(17)
Atlas V et VI (coûts de mise en place)	(2)	(3)	(2)
Contrats de financement	(2)	(2)	(3)
Dettes immobilières	(18)	(8)	(5)
Autres dettes financières ⁽¹⁾	(24)	(30)	(15)
TOTAL	(106)	(94)	(46)

(1) Les montants présentés dans les autres dettes financières incluent certaines autres charges liées aux lettres de crédit, frais de dépôts et de découverts bancaires, amortissement des frais d'émissions et autres charges bancaires (commissions etc.) et un gain sur le rachat de la dette en 2012 pour EUR 10 millions en 2012.

ÉCHEANCIER

L'échéancier des dettes financières est présenté en Note 26 – Risque d'assurance et risques financiers.

1.6.15 NOTE 15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau suivant détaille les montants inclus dans les provisions pour risques et charges :

En EUR millions	Provisions pour avantages aux salariés postérieurs à l'emploi		Autres provisions	Total
Au 1 ^{er} Janvier 2011	79	9		88
Acquisition d'une filiale	-	16		16
Dotation de l'exercice	10	9		19
Utilisation	(8)	(3)		(11)
Montants non utilisés repris	-	-		-
Écarts de change	1	1		2
Ajustement du taux d'actualisation	5	-		5
Autres	-	-		-
Au 31 Décembre 2011	87	32		119
Acquisition d'une filiale	-	-		-
Dotation de l'exercice	15	1		16
Utilisation	(11)	(25)		(36)
Montants non utilisés repris	-	-		-
Écart de change	-	1		1
Ajustement du taux d'actualisation	17	-		17
Autres	-	-		-
Au 31 Décembre 2012	108	9		117

Engagements de retraite

Les montants des engagements sont respectivement de EUR 108 millions et EUR 87 millions au 31 décembre 2012 et 2011, et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi tels que les régimes de retraite pour EUR 102 millions (2011 : EUR 82 millions) et les provisions pour autres avantages à long terme au profit des salariés à hauteur de EUR 6 millions (2011 : EUR 5 millions).

Autres Provisions

Les autres provisions comprennent des provisions liées aux salariés et autres litiges pour EUR 9 millions (2011 : EUR 6 millions). Au 31 décembre 2011, les autres provisions incluaient également des provisions relatives à l'acquisition de Transamerica Re pour EUR 17 millions, des provisions pour pertes à terminaison pour EUR 8 millions ainsi que des provisions pour coûts de restructuration pour EUR 1 million.

1.6.16 NOTE 16 - PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS NETS

En EUR millions	SCOR Global Life		SCOR Global P&C		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Provisions brutes relatives aux contrats						
Provisions pour sinistres brutes	3 838	3 666	10 857	10 602	14 695	14 268
Provisions mathématiques	7 238	7 293	-	-	7 238	7 293
Provisions pour primes non acquises	77	85	1 682	1 516	1 759	1 601
Passifs bruts relatifs aux contrats d'assurance	11 153	11 044	12 539	12 118	23 692	23 162
Passifs relatifs à des contrats financiers	-	-	142	145	142	145
Passifs bruts relatifs aux contrats	11 153	11 044	12 681	12 263	23 834	23 307
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres cédés	(282)	(149)	(690)	(765)	(972)	(914)
Provisions mathématiques cédées	(257)	(252)	-	-	(257)	(252)
Provisions pour primes non acquises cédées	-	(1)	(93)	(84)	(93)	(85)
Passifs relatifs aux contrats cédés	(540)	(402)	(783)	(849)	(1 322)	(1 251)
Passifs relatifs aux contrats nets	10 613	10 642	11 898	11 414	22 512	22 056

Les provisions techniques sont sujettes à l'utilisation d'estimations. Les règlements rattachés à ces provisions ne sont pas généralement fixes, que ce soit pour leur montant comme pour leur date d'exigibilité. Des informations sur la liquidité de ces provisions sont présentées en Note 26 - Risque d'assurance et risques financiers.

Une analyse de l'échéancier des actifs de réassurance est également présentée en Note 26 - Risque d'assurance et risques financiers.

SCOR Global P&C

Le tableau ci-dessous montre les mouvements des provisions techniques nettes de SCOR Global P&C.

La première partie du tableau présente les soldes bruts et nets enregistrés à chaque clôture établis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

La ligne « Cumul excédents/(insuffisances) » indique le cumul des évolutions d'estimations de charge de sinistres depuis la première estimation comptabilisée par le Groupe. Elle correspond au dernier montant connu de charges de sinistres cumulées nettes déduit du montant initial de provisions et d'estimations de sinistres nets à la clôture de l'exercice comptable correspondant. Ces montants ne sont pas une indication précise de la suffisance du provisionnement initial indiqué dans la première et la troisième ligne du tableau. Les tendances et les circonstances qui ont impacté la liquidation des provisions techniques par le passé ne peuvent être considérées comme un indicateur des liquidations futures des provisions techniques. En conséquence, il serait inopportun de déduire, sur la base de ces tableaux, de futurs excédents ou insuffisances de provisions techniques.

La deuxième partie présente les paiements effectués l'année N+1. Les paiements effectués sont convertis en euro au taux de change moyen de l'année du paiement. Ils ne sont pas réévalués au taux de change en vigueur l'année de l'enregistrement initial des provisions techniques. De plus, les paiements relatifs aux primes non acquises sont inclus.

La section suivante présente la charge nette de sinistres considérée comme la somme des paiements effectués et de la variation des provisions techniques. Ces montants sont également évalués au taux de change moyen.

Une part significative des provisions techniques est libellée en devises autres que l'euro : la fluctuation de ces devises par rapport à l'euro est incluse dans les informations du tableau.

Les tableaux ci-dessous détaillent les triangles de liquidation des provisions techniques de notre activité Non-Vie ainsi que la réconciliation sur les trois dernières années des provisions techniques d'ouverture et de clôture sur une base IFRS. Les données détaillées dans les triangles de liquidation, à l'image de celles utilisées pour le tableau de réconciliation des provisions techniques, qui représente l'allocation des sinistres payés et des frais de gestion de sinistres entre année en cours et exercices antérieurs, sont des données bilan.

En EUR millions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Provisions et estimations de sinistres brutes – à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	8 244	7 045	6 135	6 310	5 791	9 325	9 127	9 156	9 696	10 602	10 857
Provisions et estimations de sinistres cédés – à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	1 313	691	533	554	490	598	467	473	412	765	(690)
Provisions et estimations de sinistres nets – à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	6 931	6 354	5 602	5 756	5 301	8 727	8 660	8 683	9 284	9 837	10 167
Paiements cumulés nets ⁽³⁾⁽⁴⁾											
1 an après	2 627	1 425	896	1 000	1 026	1 766	1 992	2 069	2 080	2 407	-
2 ans après	3 735	2 119	1 569	1 657	1 626	2 931	3 263	3 239	3 576	-	-
3 ans après	4 557	2 666	2 075	2 092	2 155	3 870	4 107	4 107	-	-	-
4 ans après	5 029	3 119	2 455	2 351	2 805	4 414	4 649	-	-	-	-
5 ans après	5 436	3 456	2 640	2 917	3 205	4 841	-	-	-	-	-
6 ans après	5 740	3 704	3 151	3 265	3 501	-	-	-	-	-	-
7 ans après	6 051	4 169	3 467	3 520	-	-	-	-	-	-	-
8 ans après	6 443	4 407	3 687	-	-	-	-	-	-	-	-
9 ans après	6 647	4 606	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans après	6 815	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 ans après	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de sinistres cumulées nettes ⁽³⁾											
1 an après	8 191	6 776	5 917	5 987	5 701	9 480	9 491	9 622	10 584	10 809	-
2 ans après	8 133	6 762	5 989	6 262	5 765	9 482	9 490	9 385	10 412	-	-
3 ans après	8 418	6 866	6 243	6 312	5 784	9 381	9 248	9 098	-	-	-
4 ans après	8 543	7 145	6 306	6 305	5 630	9 172	9 028	-	-	-	-
5 ans après	8 853	7 205	6 302	6 184	5 427	8 980	-	-	-	-	-
6 ans après	8 901	7 265	6 200	6 022	5 229	-	-	-	-	-	-
7 ans après	8 993	7 209	6 062	5 875	-	-	-	-	-	-	-
8 ans après	8 999	7 124	5 949	-	-	-	-	-	-	-	-
9 ans après	8 948	7 049	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans après	8 915	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumul excédents/(insuffisances)	(2 017)	(770)	(460)	(266)	(126)	(445)	(588)	(702)	(1 300)	(972)	-
Charges de sinistres cumulées brutes au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	10 737	7 927	6 731	6 576	5 660	9 673	9 602	9 554	10 838	11 657	-
Charges de sinistres cumulées cédées au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	1 821	878	782	700	431	693	574	456	426	848	-
Charges de sinistres cumulées nettes au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	8 915	7 049	5 949	5 875	5 229	8 980	9 028	9 098	10 412	10 809	-
Provisions pour primes non acquises (PNA)											
PNA brutes – Clôture	1 617	1 124	978	637	575	1 108	1 099	1 135	1 384	1 516	1 682
PNA cédées – Clôture	130	76	40	24	18	39	40	40	51	84	93
PNA nettes – Clôture	1 487	1 048	938	613	557	1 069	1 060	1 095	1 333	1 432	1 589
Frais d'acquisition reportés (FAR)											
FAR bruts – Clôture	204	129	132	137	108	230	227	238	278	325	359
FAR cédés – Clôture	25	5	3	2	-	2	1	-	1	5	7
FAR nets – Clôture	179	124	129	135	108	228	226	238	277	320	352

(1) Incluant les provisions techniques de Converium uniquement à compter de 2007. Les chiffres de 2007 comprennent la comptabilisation finale de l'acquisition de Converium

(2) Au taux de change en vigueur à la clôture

(3) Au taux de change moyen de l'année

(4) Ces montants représentent le cumul des paiements nets pour tous les exercices de souscription à chaque clôture

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des provisions pour sinistres de l'ouverture à la clôture de l'exercice, ainsi que les charges de sinistre de SCOR Global P&C pour les années 2011 et 2012 :

En EUR millions	2012	2011
Provisions de sinistres et estimations de sinistres brutes au 1 ^{er} Janvier	10 602	9 696
Provisions de sinistres et estimations de sinistres cédés au 1 ^{er} Janvier	(765)	(412)
Provisions de sinistres et estimations de sinistres nets au 1 ^{er} Janvier	9 837	9 284
Revalorisation au taux de change de clôture	192	94
Provisions de sinistres et estimations de sinistres nets au 1 ^{er} Janvier – revalorisées	10 029	9 378
Charge de sinistre sur exercice en cours	1 684	1 336
Charge de sinistre sur exercices antérieurs	972	1 300
Charge de sinistre totale	2 656	2 636
Paiement sur sinistres de l'exercice en cours	(50)	(92)
Paiement sur sinistres des exercices antérieurs	(2 407)	(2 080)
Paiements des sinistres totaux	(2 457)	(2 172)
Reclassifications	(4)	(8)
Variation de change	(57)	3
Provisions de sinistres et estimations de sinistres nets au 31 décembre	10 167	9 837
Provisions de sinistres et estimations de sinistres cédés au 31 décembre	(690)	(765)
Provisions de sinistres et estimations de sinistres brutes au 31 décembre	10 857	10 602

Analyse des provisions techniques et sinistres payés liés à l'amiante et à l'environnement

	Année se terminant le 31 décembre			
	Amiante ⁽¹⁾		Environnement ⁽¹⁾	
	2012	2011	2012	2011
Provisions brutes incluant les provisions IBNR (en EUR millions)	109	117	15	16
% des provisions brutes Non-Vie	0,9 %	1,0 %	0,1 %	0,1 %
Sinistres payés (en EUR millions)	9	6	1	1
% net des sinistres payés Non-Vie du Groupe	0,1 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %
Nombre de sinistres notifiés dans le cadre des traités non-proportionnels et facultatifs (en EUR millions)	10 165	9 967	8 355	8 350
Coût moyen par sinistre ⁽¹⁾ (en EUR)	15 940	15 513	3 734	3 739

(1) Hors sinistres dont le coût ultime est nul et sinistres déclarés à litre conservatoire dont le montant n'est pas quantifié

SCOR Global Life

La variation des provisions mathématiques de l'activité Vie pour les années se terminant les 31 décembre 2012 et 2011 est la suivante :

En EUR millions	2012	2011
Provisions mathématiques brutes au 1 ^{er} janvier	7 293	7 420
Variations de périmètre	-	(274)
Variations	(72)	81
Impact de change	17	66
Provisions mathématiques brutes au 31 décembre	7 238	7 293
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques		
Provisions mathématiques cédées au 1 ^{er} janvier	(252)	(454)
Variations de périmètre	-	121
Variations	(4)	71
Impact de change	(1)	10
Provisions mathématiques cédées au 31 décembre	(257)	(252)
Provisions mathématiques nettes au 1 ^{er} janvier	7 041	6 966
Provisions mathématiques nettes au 31 décembre	6 981	7 041

(A) GUARANTEED MINIMUM DEATH BENEFIT (GMDB)

Avec l'acquisition en Octobre 2007 de Converium Holding AG (« Converium ») SCOR Global Life a pris la suite de Converium dans la gestion des contrats de rétrocession dont les engagements sous-jacents résultent de garanties complémentaires optionnelles (garantie plancher ou Guaranteed Minimum Death Benefit « GMDB ») liées à des polices assurance vie (variable annuity policies) souscrites aux États-Unis.

Les affaires comportant de telles garanties exposent SCOR Global Life à un risque d'actifs sur les fonds des détenteurs de polices « variable annuity ». Les prestations objet des contrats sont dues en cas de décès et si la garantie du contrat excède le solde du compte de l'assuré. Dans ce cas, et selon les termes prévus aux contrats de réassurance sous-jacents, est alors due soit la différence entre le montant de la garantie et le solde du compte, soit celle entre le montant de la garantie et la valeur de rachat du contrat. Une baisse de la valeur des fonds entraîne une hausse de la valeur du sinistre. Les assurés peuvent investir leurs fonds dans une large gamme de produits financiers tels qu'actions aux États-Unis ou sur d'autres marchés, marchés obligataires, monétaires et autres fonds. Ainsi SCOR Global Life est exposé à des pertes, dues à des sinistres plus élevés en cas de décès, si la valeur de ces fonds baisse. Ces fonds ne sont pas détenus par SCOR Global Life, mais restent détenus par les cédantes.

Ce type d'activité n'est normalement pas couvert par la politique de souscription de SCOR Global Life. Ces traités sont en run-off et couvrent, au 31 décembre 2012, au total environ 0.6 million de contrats garantis par deux cédantes. Ils ont été émis principalement à la fin des années 1990 et incluent divers types de garanties complémentaires.

Différents types de garanties planchers (« Guaranteed Minimum Death Benefits ») sont couverts, comprenant :

- retour de prime : la garantie correspond au montant total des dépôts ajustés le cas échéant, des retraits partiels ;
- cliquet : après un certain nombre d'années, la garantie est ajustée à l'équilibre du compte de l'assuré s'il est supérieur. Le type le plus répandu est le cliquet (« ratchet ») à 1 an, où la garantie est ajustée chaque année à la date d'anniversaire de la police ;
- cumul : la garantie augmente chaque année depuis sa valeur initiale, ajustée des dépôts et des retraits partiels le cas échéant, d'un certain pourcentage. Les garanties de cumul réassurées auprès de SCOR Global Life rémunèrent le cumul à un taux annuel compris entre 3 % et 7 %. Dans de nombreux produits, particulièrement ceux prévoyant les plus hauts pourcentages de cumuls, une limite haute s'applique (ex : 200 % de la prime versée par l'assuré ajustée des dépôts et retraits partiels) ;
- réinitialisation : après un nombre donné d'années, la garantie est ajustée à l'équilibre du compte de l'assuré. Cela signifie que la garantie peut être réduite mais rarement en dessous de la prime payée (ajustée des dépôts et des retraits partiels, le cas échéant).

Les garanties précitées sont appliquées, pour la majorité des contrats en cours, jusqu'à un âge maximum, ce qui implique que SCOR est libéré de son engagement lorsque le bénéficiaire a atteint cette limite d'âge.

Le portefeuille GMDB présente par nature des risques spécifiques. Ainsi, le montant des engagements est dépendant de l'évolution des marchés financiers, en particulier l'évolution du prix des actions, de celui des obligations, des taux d'intérêt ainsi que de la volatilité propre des options. Il dépend aussi du comportement des assurés, en particulier en cas d'exercice d'un droit de retrait partiel, ainsi que d'autres facteurs, comme le rachat ou l'utilisation de différentes options pour choisir les fonds sous-jacents.

En tant que rétrocessionnaire, SCOR Global Life est par ailleurs exposé à certaines incertitudes provenant de la qualité des données fournies par les compagnies cédantes et rétrocedantes mais aussi du délai dans lequel ces données sont fournies. SCOR Global Life est aussi exposé aux risques inhérents au modèle utilisé pour l'établissement des engagements de son portefeuille.

Ceci ne peut garantir que le portefeuille GMDB du Groupe ne se détériorera pas à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses chiffres d'affaires actuels et futurs, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(B) TEST DE SUFFISANCE DES PASSIFS

Le test de suffisance des passifs réalisé à la fin de l'année 2012 n'a pas conduit à identifier d'insuffisance de provision, que ce soit pour le segment Non-Vie ou le segment Vie au 31 décembre 2012.

(C) NOTATION FINANCIÈRE : PART DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS RELATIVES AUX CONTRATS

L'analyse de la part des rétrocessionnaires dans les provisions relatives aux contrats et des montants reçus par SCOR en collatéral par notation financière du rétrocessionnaire au 31 décembre 2012 et 2011, se présente comme suit :

En EUR millions	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total au 31 décembre 2012
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	-	410	628	150	1	133	1 322
Titres nantis	-	86	90	53	-	315	544
Dépôts	-	95	307	134	-	29	565
Lettres de crédit	-	128	27	-	-	5	160
Total du collatéral reçu par SCOR en provenance des rétrocessionnaires	-	309	424	187	-	349	1 269
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques, nette du collatéral reçu ⁽²⁾	-	101	204	(37)	1	(216)	53

En EUR millions	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total au 31 décembre 2011
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	-	357	696	85	2	111	1 251
Titres nantis	-	5	192	12	-	95	304
Dépôts	-	87	354	55	1	28	525
Lettres de crédit	-	64	77	15	-	22	178
Total du collatéral reçu par SCOR en provenance des rétrocessionnaires	-	156	623	82	1	145	1 007
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques, nette du collatéral reçu ⁽²⁾	-	201	73	3	1	(34) ⁽¹⁾	244

(1) Afin de limiter le risque de crédit de la Société lié à ses rétrocessionnaires, certains d'entre eux, non notés, sont tenus de nantir des titres en garantie à hauteur de leurs engagements techniques contractuels potentiels, même si les provisions techniques attachées enregistrées au bilan de SCOR sont inférieures

(2) Le total du collatéral en provenance des rétrocessionnaires est lié aux passifs relatifs aux contrats enregistrés au bilan ainsi qu'aux sinistres potentiels non encore survenus

1.6.17 NOTE 17 - PROVISIONS POUR AVANTAGES AUX SALARIÉS

Les avantages accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales dans chaque pays. Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime de fidélité, prime d'ancienneté) et d'avantages de retraite à cotisations ou prestations définies (indemnités de fin de carrière, régimes de retraite complémentaire).

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charge de la période par les différentes entités du Groupe qui les accordent.

RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI A COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite (ARRCO/AGIRC en France), fonds de pension à cotisations définies).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge sur la période à laquelle ils se rapportent.

Les montants payés au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont de EUR 16,6 millions, EUR 12,9 millions et EUR 11,3 millions respectivement pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Ces régimes prévoient le versement d'indemnités forfaitaires calculées sur la base de l'ancienneté au sein du Groupe des salariés et de leur salaire au moment du départ en retraite. Les principaux régimes de cette nature concernent les salariés des entités françaises et italiennes.

Les salariés de l'UES (Unité Economique et Sociale) SCOR à Paris bénéficient d'un accord d'indemnité de fin de carrière en 2001. Cet accord a été dénoncé le 28 septembre 2009 et est resté en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

Ces indemnités sont versées aux collaborateurs sous réserve qu'ils soient salariés de SCOR au moment de leur départ en retraite, et qu'ils soient éligibles aux conditions stipulées par l'accord.

RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI A PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des bénéficiaires ou futurs bénéficiaires. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de départs ainsi que de taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macro-économiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts qui sont constatés en Autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués par le Groupe.

(a) Régimes de retraite

Les principaux régimes de retraite se situent principalement en Suisse, en Amérique du Nord et en France. Ils contribuent respectivement à 44 %, 20 % et 17 % au 31 décembre 2012 (respectivement 47 %, 19 % et 16 % au 31 décembre 2011) de l'obligation totale relative aux régimes à prestations définies.

Les droits à pensions de retraite sont majoritairement préfinancés auprès d'organismes extérieurs qui constituent des entités légales séparées.

(b) Hypothèses actuarielles

	États-Unis	Canada	Suisse	Royaume-Uni	Zone Euro
Hypothèses au 31 décembre 2012					
Taux de rendement attendu des actifs au 1 ^{er} janvier 2012	7,50 %	3,00 %	2,90 %	5,60 %	3,40 %
Taux d'actualisation	4,14 %	4,30 %	2,10 %	5,30 %	3,24 %
Taux de croissance des salaires	-	-	2,00 %	3,50 %	2,50 %
Hypothèses au 31 décembre 2011					
Taux de rendement attendu des actifs au 1 ^{er} janvier 2011	7,50 %	3,00 %	4,00 %	7,00 %	5,00 %
Taux de rendement attendu des actifs au 31 décembre 2011	7,50 %	3,00 %	2,90 %	5,60 %	3,40 %
Taux d'actualisation	4,87 %	5,11 %	2,50 %	5,50 %	4,25 %
Taux de croissance des salaires	-	-	2,00 %	3,80 %	2,50 %
Hypothèses au 31 décembre 2010					
Taux de rendement attendu des actifs au 1 ^{er} janvier 2010	7,50 %	3,00 %	4,00 %	7,00 %	4,50 %
Taux de rendement attendu des actifs au 31 décembre 2010	7,50 %	3,00 %	4,00 %	7,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation	5,35 %	5,38 %	2,75 %	5,20 %	4,00 %
Taux de croissance des salaires	-	-	2,00 %	4,00 %	2,50 %

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de grande qualité avec une durée de vie alignée sur celle des obligations évaluées. Le management considère que les obligations notées « AAA », « AA » et « A » comme étant de grande qualité.

En Suisse, en l'absence de marché liquide pour les obligations privées, le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations d'État.

Les retours sur investissement estimés sont déterminés régime par régime. Ils dépendent des choix d'investissement et de la performance attendue en vigueur à cette date; applicable à la période pendant laquelle l'engagement doit être réglé. Ces éléments sont présentés dans les hypothèses ci-dessus.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la provision pour retraite d'approximativement EUR 9 millions (2011 : EUR 8 millions) dont la contrepartie serait comptabilisée en capitaux propres.

Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'approximativement EUR 10 millions (2011 : EUR 6 millions) dont la contrepartie serait comptabilisée en capitaux propres.

(c) Coût des prestations définies

En EUR millions	2012				2011				2010			
	Total	Europe	Suisse	Amérique du Nord	Total	Europe	Suisse	Amérique du Nord	Total	Europe	Suisse	Amérique du Nord
Coût des services rendus	9	4	5	-	8	4	4	-	8	4	4	-
Intérêt sur l'engagement	7	3	2	2	7	3	2	2	8	4	2	2
Rendement attendu des actifs du régime	(5)	(1)	(2)	(2)	(5)	(1)	(2)	(2)	(5)	(1)	(2)	(2)
Amortissement des gains et pertes actuariels	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	2	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-
Réduction / Liquidation de régime ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	(14)	(13)	-	(1)
Coût de la période	15	9	5	1	10	6	4	-	(2)	(5)	4	(1)

(1) En 2010, le montant inclut une reprise de EUR 12,5 millions liée à la fermeture du régime d'indemnité de Fin de Carrière qui avait été dénoncé en 2009

Le rendement réel des actifs du régime s'élevait à EUR 11,5 millions pour l'année 2012 (2011 : EUR 3,1 millions et 2010 : EUR 4,9 millions).

(d) Montants au bilan

En EUR millions	2012	2011	2010	2009	2008
Obligation au titre des prestations définies	254	216	199	178	166
Actifs du régime	145	125	114	95	88
Déficit	109	91	85	83	78
Ajustements liés à l'effet d'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	4	2	-	(1)	(2)
Ajustements liés à l'effet d'expérience sur les actifs des régimes	5	(3)	-	2	(16)

Le tableau suivant détaille les mouvements au bilan pour les arrêts du 31 décembre 2012 et 2011 :

En EUR millions	Total 2012	Europe	Suisse	Amérique du Nord	Total 2011	Europe	Suisse	Amérique du Nord
Réconciliation de l'obligation au titre des prestations définies								
Obligation au 1 ^{er} janvier	216	73	101	42	199	72	85	42
Coût des services rendus	9	4	5	-	8	4	4	-
Intérêt sur l'engagement	7	3	2	2	7	3	2	2
Cotisations versées par les employés	3	-	3	-	3	-	3	-
Modification de régimes	1	-	-	1	(1)	(1)	-	-
Réduction	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition / Cession	-	-	-	-	-	(1)	1	-
Prestations payées	(7)	-	(5)	(2)	(6)	(1)	(3)	(2)
(Gains) / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses	19	8	3	8	(1)	(5)	2	2
(Gains) / pertes actuariels liés à l'effet d'expérience	4	4	-	-	2	2	3	(3)
Variation de change	2	-	2	-	5	-	4	1
Obligation au 31 décembre	254	92	111	51	216	73	101	42
Réconciliation de la juste valeur des actifs du régime								
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	125	16	77	32	114	14	68	32
Rendement attendu des actifs du régime	5	1	2	2	5	1	2	2
Cotisations versées par l'employeur	11	5	5	1	8	4	4	-
Cotisations versées par les employés	3	-	3	-	3	-	3	-
Liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition / Cession	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées	(7)	-	(5)	(2)	(6)	(1)	(3)	(2)
Gains /(pertes) actuariels liés à l'effet d'expérience	6	1	5	-	(3)	(2)	-	(1)
Variation de change	2	-	2	-	4	-	3	1
Juste valeur des actifs au 31 décembre	145	23	89	33	125	16	77	32
Situation nette du régime au 31 décembre - Déficit								
Coût des services passés non reconnus	(5)	(4)	(1)	-	(6)	(5)	(1)	-
Limitation d'actifs – plafond	4	4	-	-	2	2	-	-
Provision / (payé d'avance)	108	69	21	18	87	54	23	10
Analyse de la situation nette du régime								
Obligation intégralement ou partiellement préfinancée au 31 décembre	209	53	108	48	169	31	98	40
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	145	23	89	33	125	16	77	32
Situation nette au 31 décembre - Déficit	64	30	19	15	44	15	21	8
Obligation non préfinancée au 31 décembre	45	39	3	3	47	42	3	2
Situation nette totale au 31 décembre - Déficit	109	69	22	18	91	57	24	10

Le tableau suivant détaille les mouvements dans le montant de la provision (charges payées d'avance) comptabilisée au bilan au 31 décembre 2012, 2011 et 2010:

En EUR millions	Total 2012	Europe	Suisse	Amérique du Nord	Total 2011	Europe	Suisse	Amérique du Nord	Total 2010	Europe	Suisse	Amérique du Nord
Provision / (Payés d'avance) au 1 ^{er} janvier	87	54	23	10	79	53	16	10	77	50	17	10
Total coûts des régimes	15	9	5	1	10	6	4	-	(2)	(5)	4	(1)
Prestations payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(11)	(5)	(5)	(1)	(8)	(4)	(4)	-	(14)	(7)	(4)	(3)
Acquisitions/Cessions	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels immédiatement comptabilisés en												
Autres éléments du résultat global	17	11	(2)	8	5	-	5	-	14	15	(4)	3
Variation de change	-	-	-	-	1	-	1	-	4	-	3	1
Provision / (Payés d'avance) au 31 décembre	108	69	21	18	87	54	23	10	79	53	16	10

(e) Actifs des régimes de retraite

Le tableau suivant présente les investissements réalisés au 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie d'actifs :

En EUR millions	Europe	Suisse	Amérique du Nord
2012			
Actions	34 %	25 %	49 %
Obligations	10 %	56 %	28 %
Autres	56 %	19 %	23 %
2011			
Actions	39 %	20 %	47 %
Obligations	15 %	60 %	47 %
Autres	46 %	20 %	6 %

Au 31 décembre 2012, les versements de cotisations prévus pour l'année à venir s'élèvent à EUR 11 millions (2011 : EUR 8 millions).

1.6.18 NOTE 18 – OPTIONS D'ACHATS ET OCTROI D' ACTIONS AUX SALARIÉS

Le Groupe a mis en place divers plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de ses salariés. Les dispositions de ces plans sont définies et autorisées par le Conseil d'Administration à la date d'octroi. L'ensemble des plans sont réglés en instruments de capitaux propres.

En 2012, la charge totale relative aux paiements en actions s'élève à 32 millions (2011 : EUR 29 millions), dont une charge de EUR 4 millions relative aux options de souscription d'actions octroyées pour les plans de 2008 à 2012 (en 2011 : EUR 5 millions pour les options de souscription d'actions octroyées de 2007 à 2011) et une charge de EUR 28 millions relative aux plans d'attribution gratuite d'actions pour les plans de 2008 à 2012 (en 2011 : EUR 24 millions pour les attributions gratuites d'actions de 2006 à 2011). L'amortissement de la juste valeur à la date d'attribution a été alignée pour les plans 2011 et 2012 sur la date de notification aux salariés.

Ces plans sont détaillés ci-dessous. Aucun plan n'a été annulé ou modifié en 2012.

Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions

Le Groupe octroie à ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions selon les caractéristiques suivantes :

Plan	Date d'octroi par le conseil	Date de disponibilité des options	Date d'expiration des plans	Prix d'exercice en EUR	Nombre d'Actions sous options
2000	4 mai 2000	5 mai 2004	3 mai 2010	185,1	13 286
2000	31 août 2000	1 septembre 2005	30 août 2010	173,5	62 461
2001	4 septembre 2001	4 septembre 2005	3 septembre 2011	185,1	93 462
2001	3 octobre 2001	4 octobre 2005	2 octobre 2011	131,1	31 148
2003	28 février 2003	28 février 2007	27 février 2013	27,3	111 034
2003	3 juin 2003	3 juin 2007	2 juin 2013	37,6	143 233
2004	25 août 2004	26 août 2008	25 août 2014	10,9	486 251
2005	16 septembre 2005	16 septembre 2009	15 septembre 2015	15,9	623 269
2006	14 septembre 2006	15 septembre 2010	14 septembre 2016	18,3	795 771
2006	14 décembre 2006	15 décembre 2010	14 décembre 2016	21,73	394 500
2007	13 septembre 2007	13 septembre 2011	12 septembre 2017	17,58	1 417 000
2008	22 mai 2008	22 mai 2012	21 mai 2018	15,63	279 000
2008	10 septembre 2008	11 septembre 2012	10 septembre 2018	15,63	1 199 000
2009	23 mars 2009	23 mars 2013	22 mars 2019	14,92	1 403 500
2009	25 novembre 2009	25 novembre 2013	25 novembre 2019	17,117	88 500
2010	18 mars 2010	19 mars 2014	19 mars 2020	18,40	1 378 000
2010	12 octobre 2010	13 octobre 2014	13 octobre 2020	17,79	37 710
2011	22 mars 2011	23 mars 2015	23 mars 2021	19,71	701 500
2011	1 septembre 2011	2 septembre 2015	2 septembre 2021	15,71	308 500
2012	23 mars 2012	24 mars 2016	24 mars 2022	20,17	938 000

Les options sont disponibles après une durée de 4 ou 5 ans à partir de la date d'attribution sans obligation pour le salarié d'être toujours employé par le Groupe.

Les termes et conditions des plans d'options de souscriptions d'actions du 23 mars 2012, semblables à ceux habituellement arrêtés par SCOR (notamment en ce qui concerne le respect de la condition de présence), prévoient que les options pourront être exercées au plus tôt 4 ans après la date d'attribution, sous réserve du respect d'une condition de présence en plus de la satisfaction de certaines conditions de performance.

En outre, l'exercice de toutes les options attribuées est assujéti à la satisfaction de conditions de performance. Les conditions de performance seront réputées satisfaites si, outre la condition obligatoire (5) ci-dessous, au moins 3 des 4 autres conditions suivantes sont réalisées :

- (1) La notation de SCOR par S&P devra être maintenue au minimum à « A » sur 2012 et 2013;
- (2) Le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur ou égal à 102 % en moyenne sur 2012 et 2013;
- (3) La marge technique de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3 % en moyenne sur 2012 et 2013;
- (4) Le *return on equity* « ROE » de SCOR doit dépasser de 300 points de base le taux sans risque en moyenne sur 2012 et 2013;
- (5) Le respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le Code de Conduite du Groupe SCOR. Ces principes, destinés à protéger les intérêts des clients, sont garants du développement durable de la SCOR et donc de sa performance.

Le tableau ci-dessous fournit les variations et les stocks d'options en circulation à la clôture de l'exercice et le prix d'exercice moyen correspondant.

	2012		2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen en EUR par action
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	7 996 804	17,41	7 373 264	19,63
Options attribuées pendant la période	938 000	20,17	1 010 000	18,49
Options exercées pendant la période	582 166	16,35	121 603	15,91
Options expirées pendant la période	-	-	115 170	171,58
Options annulées pendant la période	258 608	18,36	149 687	16,91
Options en circulation au 31 décembre	8 094 030	17,77	7 996 804	17,41
Options exerçables au 31 décembre	3 546 530	17,82	2 831 304	18,60

La durée de vie moyenne contractuelle restant à courir des options et le prix moyen d'exercice sont les suivants pour les exercices 2012 et 2011 :

Fourchette prix d'exercice en EUR	Options en vie					
	2012			2011		
	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options en vie	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options en vie
de 10 à 50	17,77	6,12	8 094 030	17,41	6,65	7 996 804
de 51 à 100	-	-	-	-	-	-
de 101 à 150	-	-	-	-	-	-
de 151 à 200	-	-	-	-	-	-
de 201 à 250	-	-	-	-	-	-
de 10 à 250	17,77	6,12	8 094 030	17,41	6,65	7 996 804

La juste valeur des options d'achat est estimée en utilisant la méthode de type Black & Scholes prenant en compte les termes et les conditions selon lesquels les options ont été attribuées. La table suivante présente les caractéristiques utilisées à la fin des exercices 2012, 2011 et 2010:

	Plan du 23 Mars 2012	Plan du 1 ^{er} Septembre 2012	Plan du 22 mars 2011	Plan du 12 octobre 2010	Plan du 18 mars 2010
Juste valeur à la date d'octroi (en EUR)	3,10	2,39	2,61	2,40	3,10
Prix d'exercice de l'option	20,17	15,71	19,71	17,79	18,40
Exercice des options	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Volatilité historique ⁽¹⁾	29,11 %	26,62 %	25,69 %	27,24 %	28,71 %
Dividende	5,58 %	5,44 %	5,28 %	5,28 %	5,28 %
Taux d'intérêt sans risque	1,924 %	1,74 %	2,60 %	1,50 %	2 %

(1) La volatilité historique utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur la volatilité historique sur une période correspondant à l'échéance moyenne attendue des options octroyées et partiellement lissée pour éliminer les écarts extrêmes et refléter au mieux les tendances à long terme.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Groupe attribue également à ses salariés des actions gratuites selon les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Estimation du prix à la date d'attribution
22 septembre 2004	10 janvier 2005	1 962 555	EUR 1,20
7 décembre 2004	10 janvier 2005	2 434 453	EUR 1,41
7 décembre 2004	10 novembre 2005	2 418 404	EUR 1,41
7 novembre 2005	1 septembre 2007	8 471 998	EUR 1,584
4 juillet 2006	5 juillet 2008	8 030 000	EUR 1,638
7 novembre 2006	8 novembre 2008	666 000	EUR 1,988
21 novembre 2006	22 novembre 2008	2 760 000	EUR 2,108
24 mai 2007	24 mai 2009	1 442 000	EUR 20,85
7 mai 2008	8 mai 2010	195 000	EUR 15,63
7 mai 2008	8 mai 2012	84 000	EUR 15,63
26 août 2008	27 août 2010	427 500	EUR 15,16
26 août 2008	27 août 2012	771 500	EUR 15,16
3 mars 2009	4 mars 2011	65 800	EUR 15,155
3 mars 2009	4 mars 2013	149 600	EUR 15,155
16 mars 2009	17 mars 2011	593 500	EUR 15,085
16 mars 2009	17 mars 2013	694 000	EUR 15,085
15 avril 2009	16 avril 2011	30 500	EUR 16,29
15 avril 2009	16 avril 2013	85 500	EUR 16,29
25 novembre 2009	26 novembre 2011	72 000	EUR 16,66
25 novembre 2009	26 novembre 2013	16 500	EUR 16,66
2 mars 2010	3 mars 2012	746 430	EUR 18,25
2 mars 2010	3 mars 2014	862 130	EUR 18,25
12 octobre 2010	13 octobre 2012	26 500	EUR 17,91
12 octobre 2010	13 octobre 2014	18 410	EUR 17,91
17 décembre 2010	18 décembre 2014	6 120	EUR 19,00
7 mars 2011	8 mars 2013	663 480	EUR 21,06
7 mars 2011	8 mars 2015	687 060	EUR 21,06
1 septembre 2011	2 septembre 2013	15 800	EUR 16,68
1 septembre 2011	2 septembre 2015	320 850	EUR 16,68
1 septembre 2011 (LTIP)	2 septembre 2017	415 500	EUR 16,68
1 septembre 2011 (LTIP)	2 septembre 2019	297 500	EUR 16,68
12 décembre 2011	13 décembre 2013	51 340	EUR 17,44
12 décembre 2011	13 décembre 2015	108 480	EUR 17,44
19 mars 2012	20 mars 2014	464 600	EUR 20,49
19 mars 2012	20 mars 2016	1 226 340	EUR 20,49
03 mai 2012	04 mai 2014	125 000	EUR 19,815
26 juillet 2012	27 juillet 2014	3 180	EUR 19,265
26 juillet 2012 (LTIP)	27 juillet 2018	57 500	EUR 19,265
26 juillet 2012 (LTIP)	27 juillet 2020	51 000	EUR 19,265
30 octobre 2012	31 octobre 2014	74 400	EUR 20,33
30 octobre 2012	31 octobre 2016	24 000	EUR 20,33

Les termes et conditions des plans d'actions gratuites du 19 mars 2012 du 3 mai 2012 et du 30 octobre 2012, semblables à ceux habituellement arrêtés par SCOR (notamment en ce qui concerne une condition de présence les deux premières années), prévoient, au terme de la période d'acquisition de 2 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français (à laquelle succède une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers, que l'acquisition de la totalité des actions sera définitive sous réserve du respect d'une condition de présence de 2 ans pour les salariés non Partner et sous réserve de certaines conditions de performance pour les salariés Partner.

Ainsi, toutes les attributions du plan du 19 mars 2012, du 3 mai 2012 et du 30 octobre 2012, effectuées au bénéfice du Président Directeur Général (ainsi qu'aux membres du COMEX, aux Executive Global Partners et aux Senior Global Partners) et la moitié des attributions effectuées au bénéfice des autres bénéficiaires Partners (niveau en deçà de Senior Global Partner) sont assujetties à la satisfaction de conditions de performance.

Les conditions de performance seront réputées satisfaites si, outre la condition obligatoire (5) ci-dessous, au moins 3 des 4 autres conditions suivantes sont réalisées :

(1) La notation de SCOR par S&P devra être maintenue au minimum à « A » sur 2012 et 2013;

- (2) Le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur ou égal à 102 % en moyenne sur 2012 et 2013;
- (3) La marge technique de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3 % en moyenne sur 2012 et 2013;
- (4) Le *return on equity* « ROE » de SCOR doit dépasser de 300 points de base le taux sans risque en moyenne sur 2012 et 2013;
- (5) Le respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le Code de Conduite du Groupe SCOR. Ces principes, destinés à protéger les intérêts des clients, sont garants du développement durable de la SCOR et donc de sa performance.

Les termes et conditions des plans d'actions gratuites du 26 Juillet 2012 (LTIP), prévoient, qu'au terme d'une période d'acquisition de 6 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français (à laquelle succède une période de conservation de 2 ans) et de 8 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers, que l'acquisition de la totalité des actions sera définitive sous réserve du respect d'une condition de présence de 6 ans et sous réserve de certaines conditions de performance.

Ainsi, toutes les actions du schéma LTIP sont assujetties à la satisfaction des mêmes conditions de performance que celles prévues pour le plan d'actions gratuites du 19 mars 2012 (pour la description des conditions de performance, voir ci-dessus) mais également à une condition de marché basée sur la comparaison du « Total Shareholder Return (TSR) » de SCOR avec ceux de ses principaux concurrents sur 2 périodes respectivement 3 ans et 6 ans (respectivement entre 2012 et 2015 et 2018).

Le plan collectif du 26 Juillet 2012 (hors LTIP) n'est, quant à lui, ni soumis à la satisfaction de conditions de performance ni soumis à la satisfaction de conditions de présence. L'acquisition de la totalité de ces actions est réalisée sans condition au bout de 2 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français (à laquelle succède une période de conservation de 2 ans) et au bout de 4 ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers.

La juste valeur des actions gratuites est égale à la valeur de marché ajustée des dividendes futurs et des coûts d'inaccessibilité évaluée selon une méthode d'achat / vente à terme. Le tableau suivant présente les caractéristiques utilisées à la fin des exercices 2012, 2011 et 2010:

		Plan du 30 octobre 2012	Plan du 26 juillet 2012	Plan du 26 juillet 2012 - LTIP	Plan du 03 mai 2012	Plan du 19 mars 2012	Plan du 12 décembre 2011
Juste valeur à la date d'octroi (en EUR)	Résidents	16,96	16,07	7,49	16,51	17,06	14,56
	Non-résidents	15,04	-	6,09	-	15,13	12,94
Durée d'acquisition	Résidents	2 ans	2 ans	6 ans	2 ans	2 ans	2 ans
	Non-résidents	4 ans	-	8 ans	-	4 ans	4 ans
Dividendes		5,58 %	5,58 %	5,58 %	5,58 %	5,58 %	5,44 %
Taux d'intérêt sans risque		0,78 %	0,804 %	1,51 %	1,428 %	1,613 %	2,1 %

		Plan du 1 ^{er} septembre 2011 - LTIP	Plan du 1 ^{er} septembre 2011	Plan du 7 mars 2011	Plan du 2 mars 2010	Plan du 12 octobre 2010	Plan du 17 décembre 2010
Juste valeur à la date d'octroi (en EUR)	Résidents	6,64	13,93	17,63	15,3	15	15,9
	Non-résidents	5,36	12,39	15,73	13,6	13,4	-
Durée d'acquisition	Résidents	6 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
	Non-résidents	8 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	-
Dividendes		5,44 %	5,44 %	5,28 %	5,28 %	5,28 %	5,28 %
Taux d'intérêt sans risque		2,24 %	1,74 %	2,60 %	2 %	1,50 %	2,10 %

1.6.19 NOTE 19 – IMPÔTS

CHARGES D'IMPÔTS

Les principales composantes de la charge d'impôt au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En EUR millions	2012	2011	2010
Montants reportés dans le compte de résultat consolidé			
Impôt courant de l'exercice en cours	(152)	(74)	(114)
Ajustement de l'impôt courant relatif aux exercices précédents	14	(22)	18
Impôts différés liés aux différences temporaires	44	16	(5)
Impôts différés liés aux déficits reportables	(16)	79	22
Variation des impôts différés liée aux changements des taux d'imposition	2	1	43
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS PAR RÉSULTAT	(108)	-	(36)
Montants reportés dans les réserves consolidées			
Réévaluation des investissements disponibles à la vente	(98)	82	(1)
Autres	25	1	6
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS PAR RÉSERVES	(73)	83	5

RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

Une réconciliation entre la charge d'impôt sur les sociétés, obtenue en appliquant le taux français d'impôt de 36,10 % en 2012 et 2011, et 34,43 % en 2010 aux revenus (pertes) avant impôt et la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée est présentée dans le tableau ci-dessous. Le taux effectif d'impôt était de 20,4 % en 2012 (2011 : 0,0 % et 2010 : 7,8 %).

Les principaux écarts sont dus aux différences entre le taux d'impôt local de chaque entité et le taux du Groupe, aux différences permanentes pour chaque entité, aux taux réduits et à des différences spécifiques.

En EUR millions	2012	2011	2010
Résultat avant impôt (au taux de l'entité)	526	330	455
Charge d'impôt théorique à 36,10 % (en 2012 et 2011) et 34,43 % (en 2010)	(190)	(119)	(157)
Détail des éléments permettant le passage à la charge d'impôts			
Différence entre le taux d'impôt français et les taux d'impôts locaux	91	53	43
Résultat non taxable ⁽¹⁾	4	61	15
Revenus non taxables et charges déductibles	(15)	(16)	(6)
Reconnaissance et utilisation de déficits reportables non activés.	-	-	5
Activations nettes d'impôts différés actifs	(3)	13	52
Variation de provision pour risque fiscal	(1)	(25)	(21)
Crédits d'impôts non honorés/remboursés	(3)	(4)	(1)
Changements des taux d'imposition	2	3	43
Paievements fondés en actions	(8)	2	(5)
Impôts courant relatif aux exercices précédents	16	37	(4)
Autres	(1)	(5)	-
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(108)	-	(36)

(1) 2011 comprenant notamment la constatation d'un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses en résultat de l'acquisition des activités de Transamerica Re (écart positif d'impôt de EUR 44 millions).

La loi de finances pour 2013 a reconduit pour deux ans la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés, donc celle-ci continuera de s'appliquer aux exercices clos entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2015. En conséquence le taux d'impôt sur les sociétés est maintenu à 36,10 % sur ces exercices, contre 34,43 % sur l'exercice 2010 et reviendra à 34,43 % à compter de l'exercice 2016. Cette mesure temporaire n'a qu'un effet marginal sur la valorisation des impôts différés du groupe fiscal France. Ainsi, et de manière prudente le Groupe n'a pas revalorisé ses impôts différés.

L'application de la procédure habituelle de revue des positions fiscales du Groupe a conduit à une révision et un ajustement de la provision pour risques fiscaux.

L'augmentation de la différence entre le taux d'impôt français et les taux d'impôt locaux sur l'exercice 2012 est le reflet d'une répartition géographique des résultats avant impôt du groupe plus avantageuse en 2012 qu'en 2011.

La diminution du gain d'impôt lié aux revenus exonérés provient d'une diminution des revenus de placements exonérés. L'établissement des déclarations fiscales et l'inventaire des impôts différés à la clôture de l'exercice ont conduit à enregistrer un profit sur exercices antérieurs notamment en Allemagne et en France.

En 2010 le changement de taux effectif est dû à un changement de loi en France et à la réévaluation des impôts différés au Royaume-Uni en raison d'un changement de taux d'imposition, passé de 28 % à 27 % et applicable à partir d'avril 2011.

En décembre 2010, le parlement français a voté une nouvelle loi concernant le régime fiscal de la réserve de capitalisation qui est une provision technique éliminée dans les comptes consolidés. Selon cette nouvelle législation, les sociétés d'assurance doivent acquitter une « exit tax » égale à 10 % de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. En contrepartie, les dotations et reprises sur les réserves de capitalisation à compter du 1^{er} janvier 2010 ne sont plus prises en compte dans le calcul du résultat fiscal. En conséquence, il n'y a plus d'impôts différés liés.

Les impôts différés passifs auparavant comptabilisés au taux de 34,43 % sur cette position ont été repris. Il en a résulté un gain net d'impôt égal à 24,43 % de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. En conséquence, la charge d'impôt 2010 tient compte d'un produit fiscal de EUR 42 millions correspondant à ce changement de législation fiscale. La variation de provision pour risque fiscal est incluse en autres dettes.

La loi de finances pour 2013 a instauré une contribution complémentaire à « l'exit tax » de 2010 au taux de 7 % et applicable sur le montant de la réserve de capitalisation existante au 31 décembre 2009. Cette contribution complémentaire a conduit à l'enregistrement d'une charge de EUR 12 millions dans l'exercice 2012.

Les taux d'impôt standards pour les principaux pays où le Groupe est implanté sont les suivants:

	2012	2011	2010
France	36,10 %	36,10 %	34,43 %
Suisse	21,17 %	21,17 %	21,17 %
Allemagne	32,45 %	32,45 %	31,58 %
Royaume-Uni	24,50 %	25,50 %	28,00 %
États-Unis	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Singapour	17,00 %	17,00 %	17,00 %

EFFETS D'IMPÔT AFFÉRENT AUX AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En EUR millions	2012			2011			2010		
	Montant avant impôt	(Charge) / produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) / produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) / produit d'impôt	Montant net d'impôt
Effet des variations des taux de conversion	(20)	8	(12)	117	-	117	136	-	136
Réévaluation des actifs disponibles à la vente (AFS)	331	(98)	233	(307)	82	(225)	87	(25)	62
« Comptabilité reflet »	8	3	11	(4)	(4)	(8)	(67)	24	(43)
Gains/pertes net sur couverture de trésorerie	(25)	6	(19)	(21)	3	(18)	-	-	-
Gains/pertes actuariels non reconnus en résultat	(17)	8	(9)	(5)	7	2	(14)	6	(8)
Autres variations	2	-	2	1	(5)	(4)	2	-	2
TOTAL	279	(73)	206	(219)	83	(136)	144	5	149

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs, passifs ainsi que les produits et charges d'impôts différés par nature, au 31 décembre 2012, 2011 et 2010, sont représentés dans les tableaux ci-dessous :

En EUR millions	Bilan au 31 décembre			Produits / charges liés aux impôts différés		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Impôts différés passif						
Frais d'acquisition reportés	(37)	(18)	(164)	(24)	21	(8)
Réévaluations latentes et différences temporaires sur les placements	(117)	(63)	(119)	(5)	(45)	(21)
Provisions d'égalisation	(101)	(13)	(29)	(9)	-	(17)
Portefeuilles de contrats	(190)	(190)	(111)	7	17	24
Instruments financiers	(22)	(7)	(5)	(20)	(5)	(3)
Provisions de sinistres	(110)	(145)	(33)	(14)	(27)	7
Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-	62
Autres différences temporaires	(179)	(199)	(76)	10	(64)	(27)
Élimination des moins-values internes	(7)	(3)	(4)	(13)	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(763)	(638)	(541)	(68)	(103)	17
Impôts différés actif						
Réévaluations latentes et différences temporaires sur les placements	44	84	95	4	20	22
Plan de retraite	4	8	5	(6)	-	3
Déficits reportés	675	693	575	(8)	30	(34)
Instruments financiers	5	8	4	(2)	7	3
Provisions de sinistres	59	78	52	5	15	(10)
« Comptabilité reflet »	10	54	13	-	2	-
Autres différences temporaires	350	143	117	104	102	25
Élimination des plus-values internes	8	8	22	-	4	(1)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	1 155	1 076	883	97	179	8
Dépréciation	(36)	(39)	(59)	1	20	35
TOTAL	356	399	283	30	96	60

En application de la méthodologie IFRS de compensation des impôts différés, les montants des impôts différés actifs et passifs au bilan sont les suivants :

MONTANTS AU BILAN CONSOLIDÉ	2012	2011	2010
Impôts différés passif	(332)	(254)	(192)
Impôts différés actif	688	653	475
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF (PASSIF) NETS	356	399	283

VALIDITÉ DES DÉFICITS CUMULÉS REPORTÉS

Les déficits reportables au 31 décembre 2012 arrivent à maturité de la manière suivante :

En EUR millions	Déficits reportables disponibles	Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu	Au 31 décembre 2012 Impôt différé actif reconnu	Au 31 décembre 2011 Impôt différé actif reconnu
2013	7	7	-	2
2014	94	14	6	30
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
Au-delà	614	6	203	160
Illimité	1 356	92	430	461
TOTAL	2 071	119	639	653

La reconnaissance d'un impôt différé actif sur les pertes fiscales reportables est évaluée en fonction de l'existence de résultats futurs imposables estimés suffisants et des règles fiscales locales, par exemple report illimité des pertes en France, période de report de 20 ans aux États-Unis et de 7 ans en Suisse. En 2011, un changement de la législation française sur les déficits reportables a conduit à une limitation de l'utilisation des pertes reportables à EUR 1 million par

an augmenté de 60 % du résultat fiscal restant. La loi de finances pour 2013 a porté cette limitation à 50 %, ainsi le déficit n'est imputable que dans la limite de EUR 1 million majoré de 50 % du résultat fiscal de l'exercice. L'évaluation des perspectives de bénéfice imposable est basée sur les hypothèses principales présentées en Note 1 – Principes et méthodes comptables. Il résulte de l'analyse que SCOR demeure confiant dans sa capacité à utiliser tous les reports déficitaires activés.

Les déficits reportables qui n'ont pas été reconnus en impôt différé actif concernent principalement le groupe fiscal français, et une filiale en Suisse.

1.6.20 NOTE 20 – PRODUITS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent l'analyse des produits financiers par nature et par type d'actif financier.

ANALYSE PAR NATURE

En EUR millions	2012	2011	2010
Intérêts sur investissements	247	240	314
Dividendes	34	50	40
Revenus des immeubles	38	40	29
Autres revenus (dont revenus issus de la trésorerie et équivalents de trésorerie)	13	29	37
Produits financiers courants	332	359	420
Plus ou moins-values réalisées	161	187	206
Plus ou moins-values latentes	8	(7)	-
Dépréciation des actifs financiers	(72)	(51)	(57)
Amortissement des placements immobiliers	(15)	(11)	(9)
Autres charges financières	(14)	(15)	(35)
Produits financiers nets hors dépôt et cautionnements reçus	400	462	525
Produits financiers des dépôts et cautionnements reçus	213	205	217
Charges financières sur dépôts et cautionnements reçus	(11)	(15)	(19)
Plus ou moins-values sur opérations de change	23	13	(15)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	625	665	708

ANALYSE PAR TYPE D'ACTIF FINANCIER

En EUR millions	2012	2011	2010
Immobilier de placement	59	46	37
Placements disponibles à la vente	452	426	501
Placements en juste valeur par résultat	13	(1)	5
Prêts et créances	193	174	178
Instruments dérivés	(4)	(8)	(1)
Autres revenus (dont revenus issus de la trésorerie et équivalents de trésorerie), nets des autres charges financières	(88)	28	(12)
TOTAL	625	665	708

1.6.21 NOTE 21 - RÉSULTAT NET DE RÉTROCESSION

Le tableau ci-dessous présente les résultats nets de rétrocession au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

En EUR millions	2012			2011			2010		
	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total	SCOR Global Life	SCOR Global P&C	Total
Primes émises rétrocédées	(531)	(445)	(976)	(345)	(391)	(736)	(286)	(265)	(551)
Variation des provisions pour primes non acquises rétrocédées	-	8	8	(1)	32	31	1	7	8
Primes acquises rétrocédées	(531)	(437)	(968)	(346)	(359)	(705)	(285)	(258)	(543)
Sinistralité rétrocédée ⁽¹⁾	458	177	635	137	402	539	204	63	267
Commissions rétrocédées	95	49	144	126	32	158	101	15	116
Résultat net des cessions de réassurance	22	(211)	(189)	(83)	75	(8)	20	(180)	(160)

(1) En 2011, le total inclut des refacturations inter-segments de EUR 1 million qui sont éliminées en consolidation (se référer à la Note 2 – Information sectorielle)

1.6.22 NOTE 22 – AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles comprennent les charges enregistrées par le Groupe à l'exception des commissions brutes et se détaillent comme suit :

En EUR millions	2012	2011	2010
Charges de personnel ⁽¹⁾	329	267	220
Impôts et taxes	18	12	17
Services extérieurs	241	189	184
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	588	468	421

(1) Les charges de personnel en 2012 incluent les charges de personnel de Transamerica Re sur toute l'année 2012, alors qu'elles ne les incluent en 2011 qu'à partir du mois d'août 2011, ainsi qu'une augmentation de l'effectif de SCOR principalement à Paris. Les frais 2010 étaient impactés par une reprise de la provision liée à la fermeture du régime d'Indemnité de Fin de Carrière à Paris.

La répartition de ces charges par destination est présentée ci-dessous :

En EUR millions	2012	2011	2010
Frais d'acquisition et frais d'administration	349	292	263
Frais de gestion financière	30	26	24
Charges de règlement des sinistres	32	30	29
Autres charges opérationnelles courantes	177	120	105
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	588	468	421

Les honoraires des Commissaires aux Comptes concernant leurs prestations fournies au cours de l'année sont détaillés dans le tableau suivant:

En EUR milliers	Ernst&Young				Mazars				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit ⁽¹⁾	4 870	3 813	91 %	75 %	3 921	3 415	97 %	84 %	8 791	7 229	94 %	79 %
SCOR SE	868	538	16 %	11 %	815	528	20 %	13 %	1 683	1 067	18 %	12 %
Filiales intégrées globalement	4 002	3 275	75 %	64 %	3 106	2 887	77 %	71 %	7 108	6 162	76 %	67 %
Missions connexes ⁽²⁾	75	1 216	2 %	24 %	95	650	3 %	16 %	170	1 866	2 %	20 %
SCOR SE	55	1 150	1 %	22 %	74	569	2 %	14 %	129	1 719	1 %	19 %
Filiales intégrées globalement	20	66	1 %	1 %	21	81	1 %	2 %	41	147	1 %	2 %
Autre ⁽³⁾	385	86	7 %	2 %	11	-	-	-	396	86	4 %	1 %
Juridique, fiscal, social	162	86	3 %	2 %	8	-	-	-	170	86	2 %	1 %
Autre	223	-	4 %	-	3	-	-	-	226	-	2 %	-
TOTAL	5 330	5 115	100 %	100 %	4 027	4 065	100 %	100 %	9 357	9 181	100 %	100 %

(1) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes

(3) Autres prestations, rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement et missions de « due diligence »

1.6.23 NOTE 23 – RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat par action non retraité et le résultat par action dilué au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 sont présentés dans le tableau suivant:

En EUR millions	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	Résultat (numérateur eur)	Actions ^{(1) (2)} (dénominateur (milliers))	Résultat par action (EUR)	Résultat (numérateur eur)	Actions ^{(1) (2)} (dénominateur (milliers))	Résultat par action (EUR)	Résultat (numérateur eur)	Actions ^{(1) (2)} (dénominateur (milliers))	Résultat par action (EUR)
Résultat net	418	-	-	330	-	-	418	-	-
Résultat net par action									
Résultat distribuable aux actionnaires ordinaires	418	183 841	2,28	330	183 379	1,80	418	180 125	2,32
Résultat dilué par action									
Effets dilutifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock options et rémunération en actions ⁽³⁾	-	3 070	-	-	3 475	-	-	4 034	-
Résultat distribuable aux actionnaires ordinaires et conversions estimées	418	186 911	2,24	330	186 854	1,77	418	184 159	2,27

(1) Nombre d'actions moyen sur l'exercice. Voir la Note 1 des états financiers consolidés

(2) Après regroupement du nombre d'actions du 3 janvier 2007 : 1 action nouvelle pour 10 anciennes

(3) Dans l'hypothèse où toutes les options sont exercées lorsque le cours moyen de l'action SCOR, pour l'année, excède le prix d'exercice

1.6.24 NOTE 24 – OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont considérées comme étant liées lorsque l'une d'elles détient, directement ou non le contrôle d'une autre partie, ou qu'elle exerce une influence notable sur l'autre partie dans ses décisions financières ou opérationnelles.

Les parties liées du Groupe comprennent :

- les principaux dirigeants de l'entreprise, les membres de leur famille proche et toute entité, dans laquelle eux ou leurs proches contrôlent, exercent une influence notable ou détiennent une part importante des droits de vote ;
- les filiales, co-entreprises et des entreprises mises en équivalence ; et
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe.

Le Groupe réalise plusieurs transactions avec des parties liées. Ces transactions sont réalisées dans le cadre de l'activité courante, et dans les mêmes termes et conditions – y compris en matière de taux d'intérêt et de garanties – que ceux qui sont généralement constatés pour des transactions comparables avec des tiers au moment où elles sont contractées.

SCOR SE est la maison-mère ultime des sociétés composant le Groupe. Comme mentionné précédemment, les transactions entre SCOR SE et ses filiales répondent à la définition de transactions réalisées avec des parties liées. Quand ces opérations s'éliminent lors du processus de consolidation, aucune information n'est présentée dans les états financiers du Groupe. Une liste des filiales, entreprises mises en équivalence et co-entreprises du Groupe est fournie ci-après.

Transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise

Les principaux dirigeants de l'entreprise sont les personnes ayant la responsabilité et l'autorité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe. Le Groupe considère que les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration ont la qualité de principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24.

Les rémunérations totales brutes allouées aux principaux dirigeants – y compris les avantages à court terme, les avantages de retraite, les autres avantages à long terme, les indemnités de cessation de service et les paiements sur base d'actions – sont détaillées ci-dessous pour les années 2012, 2011 et 2010.

(a) Rémunérations en espèces

Les rémunérations brutes en espèces allouées aux principaux dirigeants au titre des années 2012, 2011 et 2010 sont présentées ci-dessous :

En EUR	2012	2011	2010
Rémunération fixe	5 378 043	5 142 595	4 512,763
Rémunération variable	3 173 762	3 427 169	2 738,301
Intéressement/Participation aux bénéfices	28 534	59 333	74 039
Primes/allocations diverses	140 702	115 440	127 855
RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE EN ESPÈCES	8 721 041	8 744 538	7 452 958

(b) Avantages postérieurs à l'emploi

Aucune prestation de retraite n'a été payée aux principaux dirigeants du Groupe durant l'exercice.

Le montant total des engagements du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies pour les membres éligibles du Comité Exécutif en France, Allemagne et Suisse est de EUR 33 millions au 31 décembre 2012 (EUR 25 millions au 31 décembre 2011 et EUR 21 millions au 31 décembre 2010).

(c) Avantages en nature

Les membres du Comité Exécutif bénéficient également d'un véhicule de fonction pour leurs déplacements professionnels, le Président Directeur Général disposant d'une voiture de service avec chauffeur.

Certains membre du Comité Exécutif reçoivent une allocation logement en raison de leurs obligations dans deux zones géographiquement séparées.

(d) Autres avantages

En cas de départ du Président et Directeur Général en cours d'exercice:

- la totalité de la part variable de sa rémunération relative à l'exercice précédent sera payable lors de l'exercice en cours dès que les comptes de la Société de l'exercice précédent seront arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- en outre, en cas de révocation, le montant de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera (i) déterminé sur la base de la rémunération variable relative à l'exercice précédent et au prorata en fonction de sa date de départ par rapport à l'exercice en cours, et (ii) payé dès que les comptes de la Société de l'exercice précédent seront arrêtés par le Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions du Président et Directeur Général, les éléments susceptibles de lui être dus seraient déterminés selon les situations suivantes :

- en cas de révocation pour faute ou à la suite d'une performance notoirement négative de la Société (non réalisation de la condition de performance (C_n) tel que décrite ci-dessous, et ce durant deux années au moins sur les trois précédentes) aucune indemnité ne lui sera due;
- en cas de départ contraint ou de révocation ad nutum typiquement pour divergence de vues sur la stratégie du Groupe, le Président et Directeur Général bénéficiera alors d'une indemnité de départ limitée à la somme des éléments fixes et variables versés dans les vingt-quatre (24) mois précédant la date de son départ du Groupe. Le versement de cette indemnité sera soumis à la vérification de la condition de performance (C_n) définie ci-dessous au titre d'au moins deux des trois exercices précédant la date de départ du Président et Directeur Général.
- en cas de départ contraint ou de révocation résultant d'une offre hostile aboutissant au changement de contrôle du Groupe SCOR, le Président et Directeur Général bénéficiera d'une indemnité de départ égale au montant des éléments fixes et variables de sa rémunération annuelle brute versée par le Groupe durant les deux années précédant son départ. Cette indemnité de départ est soumise à la vérification de la condition de performance (C_n) telles que définies ci-dessous au titre d'au moins deux des trois exercices précédant la date de départ. Par ailleurs, les actions de performance et options qui lui auraient été attribuées avant son départ resteraient soumises, dans leur totalité, aux conditions de performance de chacun des plans tels que validées par le Conseil d'Administration au moment de l'attribution.

Les critères de ladite condition de performance sont disponibles dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La condition de performance (C_n), arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, sera donc vérifiée au titre de l'année en cours si au moins trois des quatre critères ci-dessous sont vérifiés :

- (A) La notation financière de SCOR par S&P doit être maintenue au minimum à « A » en moyenne sur les années n-1 et n-2 ;
- (B) Le ratio combiné net de SCOR Global P&C doit être inférieur ou égal à 102 % en moyenne sur les deux années précédentes ;
- (C) La marge technique de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3 % en moyenne sur les deux années précédentes ;
- (D) Le return on equity « ROE » de SCOR doit dépasser de 300 points de base le taux sans risque en moyenne sur les deux années précédentes.

Le Conseil d'Administration constatera la réalisation ou non de la condition de performance (C_n) sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations.

A la suite d'un changement de contrôle, si un membre du COMEX venait à être licencié (hors le cas d'une faute grave ou d'une faute lourde) ou décidait de démissionner, il bénéficierait (i) d'une indemnité égale au montant des éléments fixes et variables de sa rémunération annuelle brute versée par le Groupe durant l'année précédant son départ, (ii) une indemnité compensant son droit à exercer les options attribuées avant la date de son départ et qu'il ne pourrait exercer en raison des modalités et conditions d'acquisition énoncées dans le plan de stock-options, d'un montant devant être déterminé par un expert indépendant en appliquant la méthode de valorisation des options « Black-Scholes », et (iii) d'une indemnité compensant l'impossibilité d'acquérir définitivement les actions SCOR SE qui lui ont été accordées gratuitement avant son départ en raison des modalités et conditions du plan d'attribution gratuite d'actions. Le montant de cette indemnité en espèces est équivalent au produit du nombre d'actions concernées par la valeur moyenne des cours d'ouverture de l'action SCOR SE à la bourse de Paris pendant les 20 jours de cotation précédant la date de changement de contrôle.

SCOR FOURNIT DES SERVICES ET OCTROIE DES AVANTAGES A SES FILIALES RÉALISANT DES OPÉRATIONS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER COMME SUIT :

Prestations de services

Fourniture d'un support technique en matière de technologie informatique de suivi des risques et de services de réassurance. Ces services sont facturés chaque année entre contreparties consentantes.

Prestations et avantages octroyés

Attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions et attributions gratuites aux salariés des filiales. Ces coûts sont facturés annuellement en se fondant sur la valeur sous-jacente des options ou actions octroyées calculée conformément aux dispositions explicitées dans la norme IFRS 2. Voir la Note 18 – Options d'achat et octroi d'actions aux salariés pour des informations complémentaires.

Garanties accordées par la maison mère

SCOR SE accorde des garanties à certaines de ses filiales opérationnelles. Selon les termes de ces garanties accordées par la maison mère, les contrats d'assurance et de réassurance conclus entre des clients et les sociétés du Groupe sont garantis de façon à ce que les clients bénéficient d'une sécurité financière complémentaire de la part de SCOR SE.

Les filiales ayant bénéficié de la garantie parentale de SCOR SE en 2012 sont les suivantes :

- En Europe : SCOR Global Life SE ; SCOR Global P&C SE ; SCOR Switzerland AG ; Prévoyance Rê SA ; SCOR Global P&C Ireland Ltd (anciennement Irish Reinsurance Partners Ltd) ; SCOR Channel Ltd ; SCOR Financial Services Ltd ; SCOR Global Life Ireland PLC, SCOR International Reinsurance Ireland PLC ; SCOR U.K. Company Ltd ; SCOR Perestrakhovaniye.
- Aux Etats-Unis et au Canada : SCOR Reinsurance Company (U.S.) ; General Security Indemnity Company of Arizona ; General Security National Insurance Company ; SCOR Canada Reinsurance Company ; SCOR Global Life Reinsurance Company of Texas ; SCOR Global Life Americas Reinsurance Company ; SCOR Life Reassurance Company.
- En Asie : SCOR Reinsurance Asia-Pacific Pte Ltd ; SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd.
- En Afrique : SCOR Africa Ltd.
- En Océanie : SCOR Global Life Australia Pty Ltd.

Prêts

Dans le cadre de son activité opérationnelle courante, SCOR octroie des prêts, portant intérêts à des conditions de marché, aux sociétés du Groupe.

FILIALES ET INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE ET CO-ENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Les filiales et investissements dans les entreprises mises en équivalence et co-entreprises importantes sont présentés dans le tableau ci-dessous lorsqu'ils sont significatifs pour le Groupe.

	Pays	Pourcentage 2012		Pourcentage 2011		Méthode de consolidation
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
SCOR SE ET SES FILIALES DIRECTES						
SCOR SE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Mère
General Security Indemnity Company of Arizona	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
General Security National Insurance Company	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR AFRICA Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR GIE Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Perestrakhovaniye	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Reinsurance Company	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR U.S. Corporation	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Investments SE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Alternative Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
CAL Re Management Inc	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Services Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Reinsurance Escritório de Representação no Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR GLOBAL LIFE SE ET SES FILIALES						
SCOR Global Life SE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
ReMark Group BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
ReMark International BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
Revios Canada Holding Corp. Ltd.	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
Revios Canada Ltd	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Financial Services	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale

	Pays	Pourcentage 2012		Pourcentage 2011		Méthode de consolidation
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Reinsurance (Barbados) Ltd.	La Barbade	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Reinsurance Company of America	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Reinsurance International (Barbados) Ltd.,	La Barbade	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Reinsurance Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Americas Reinsurance Company	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
Sweden Reinsurance Co. Ltd	Suède	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Americas Holding Inc ⁽¹⁾	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Life Insurance Company (SLAC)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Life Reassurance Company (SLRC)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR International Reinsurance Ireland Ltd (SIRI)	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life US Re Insurance Company Escritório de Representação no Brasil Ltda ⁽²⁾	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global Life Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FILIALES						
SCOR Global P&C SE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Reinsurance Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR (UK) Group Ltd						
SCOR Canada Reinsurance Company	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global P&C Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Global South Africa (Pty) Ltd ⁽³⁾	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR P&C Ireland Holding Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR UK Company Limited						
SCOR Underwriting Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
Blue Star Management Ltd						
SCOR Services International Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Services Japan Co	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR HOLDING (SWITZERLAND) AG ET SES FILIALES						
SCOR Holding (Switzerland) AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Holding (UK) Ltd						
SCOR Switzerland AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Services Switzerland AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
PPG Lime Street Ltd						
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE						
Finimo Realty Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Auber	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCI Le Barjac	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
SCOR Properties	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale

	Pays	Pourcentage 2012		Pourcentage 2011		Méthode de consolidation
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
5 avenue Kléber SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Immobilière Coligny SAS	France	100,00	100,00	-	-	Intégration Globale
Société Immobilière Pershing SAS	France	100,00	100,00	-	-	Intégration Globale
ACTIVITÉ FINANCIÈRE						
FCP SGI Euro Govies	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Euro ABS AAA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Euro Corporate	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Euro Covered AAA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Euro Equities	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Euro High Yield	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Scor Euro loans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Scor Credit opportunities	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale
FCP Scor Credit Special situation	France	100,00	100,00	-	-	Intégration Globale
ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE ET CO-ENTREPRISES						
ASEFA SA Seguros y reaseguros	Espagne	39,97	39,97	39,97	39,97	Mise en équivalence
MUTRE SA	France	33,33	33,33	33,33	33,33	Mise en équivalence
SCOR Channel Limited	Guernesey	99,88	99,88	99,86	99,86	Mise en équivalence
SCOR Gestion Financière	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Mise en équivalence
Cogedim Office Partners	France	43,54	43,54	43,54	43,54	Mise en équivalence

- (1) 23 Mai 2012 le nom de Revios US Holdings Inc. est modifié en SCOR Global Life Americas Holding Inc. Apport en numéraire supplémentaire de SGL dans le capital social de SGLAH s'élève à USD 5M (SGL possède désormais 315 actions)
- (2) 5 Juillet 2012, changement de nom de SCOR Global Life U.S. Re Insurance Company - Escritório de representação no Brasil Ltda. en "SCOR Global Life Americas Reinsurance Company - Escritório de representação no Brasil Ltda." (SGL Brasil).
- (3) 27 Août 2012 Scor Global South Africa, une filiale à 100% de SCOR Global P&C, a été radié.

1.6.25 NOTE 25 – ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

L'environnement réglementaire de l'activité de réassurance nécessite de représenter des engagements techniques par des actifs nantis, des dépôts espèces ou par des lettres de crédit.

En réassurance, les engagements sont constatés au passif du bilan dans les provisions techniques et trouvent leur contrepartie dans les actifs investis destinés à garantir le paiement des sinistres. Lorsque leur représentation n'est pas faite sous forme de dépôts espèces effectués auprès des cédantes, les provisions techniques sont éventuellement représentées par des nantissements de titres ou sous forme de lettres de crédits accordées aux cédantes et constatées dans les engagements hors bilan.

En EUR millions	2012	2011
Engagements reçus		
Ouvertures de crédit non utilisées ⁽¹⁾	150	150
Lettres de crédit reçues des rétrocessionnaires ⁽²⁾	160	178
Avals, sûretés	-	8
Autres engagements reçus	-	8
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	310	344
Engagements donnés		
Lettres de crédit ⁽³⁾	1 760	1 279
Valeurs d'actif nanties	4 286	3 965
Avals, sûretés	17	16
Autres engagements donnés	25	53
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	6 088	5 313
Collatéral reçu des rétrocessionnaires		
COLLATÉRAL TOTAL REÇU DES RÉTROCESSIONNAIRES ⁽⁴⁾	1 269	1 007

(1) Les ouvertures de crédit non utilisées représentent les facilités de crédit mises à la disposition du Groupe pour ses besoins de trésorerie. Elles comprennent les découverts bancaires et lignes de crédit mais excluent les lettres de crédit accordées. Le Groupe a à sa disposition des lettres de crédit pour un montant total de USD 1 146 millions constituées de plusieurs lignes syndiquées ou bilatérales avec des banques internationales.

(2) Représentent les lettres de crédit reçues des rétrocessionnaires externes.

(3) Représente le montant total des lettres de crédit données par le Groupe en faveur des cédantes, y compris celles émises par des établissements bancaires au nom du Groupe.

(4) Représente la valeur comptable totale des actifs financiers nantis en collatéral de dettes et dettes éventuelles, intégrant les titres nantis, les dépôts et les lettres de crédits en provenance des rétrocessionnaires détaillés en Note 16 – Passifs relatifs aux contrats.

Afin de contre-garantir les établissements financiers ayant accordés des lettres de crédit aux cédantes de SCOR, SCOR nantit des actifs en leur faveur, composés notamment de titres de placement, d'hypothèques sur des immeubles et de nantissements sur les titres de participation pour un montant de EUR 4 286 millions (2011 : EUR 3 965 millions).

Les paiements minimaux à verser au titre des contrats de location-financement, les loyers minimaux prévus à recevoir dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe et les engagements d'investissements immobiliers sont présentés en Note 5 – Actifs corporels et Note 6 Placements des activités d'assurance.

Les garanties parentales octroyées par SCOR SE à certaines de ses filiales sont présentées en Note 24 – Opérations avec des parties liées.

Actif net minimal (minimum net worth) sous contrat d'ouverture de crédit utilisable par émission de lettres de crédit

Conformément aux termes liés aux lettres de crédit obtenues, le Groupe doit maintenir un niveau donné de valeur des actifs nets. Le Groupe remplit ces conditions.

1.6.26 NOTE 26 – RISQUE D'ASSURANCE ET RISQUES FINANCIERS

Cadre

Le risque principal encouru par le Groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, le montant des indemnités versées, l'évolution des sinistres à développement long, ainsi que d'autres facteurs externes également hors du contrôle du Groupe, notamment l'inflation, et les changements dans l'environnement juridique et réglementaire, ou d'autres encore, ont une influence sur le risque principal encouru par le Groupe. En outre, celui-ci est tributaire de la qualité de la souscription des sociétés cédantes pour certains traités de réassurance, et de la gestion des sinistres par les sociétés cédantes et des données fournies par elles. Il doit donc en effectuer des audits réguliers. En dépit de toutes ces incertitudes, le Groupe doit veiller à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

En règle générale, l'aptitude de SCOR à accroître ou à maintenir ses portefeuilles dans les segments réassurance Vie et Non-Vie dépend de facteurs externes tels que les risques économiques et les risques politiques.

RISQUES LIÉS A LA REASSURANCE NON-VIE

(a) Activité Dommages aux biens

L'activité Dommages aux biens souscrite par la division Dommages et Responsabilité (également dénommée SCOR Global P&C « Non-Vie » ou « division Non-Vie ») couvre de multiples dommages résultant d'un seul ou plusieurs événements dont certains sont qualifiés de catastrophiques, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (ouragan, typhon, tempête, inondation, grêle, tempête de neige, séisme, etc.) ou de catastrophes d'origine humaine (explosion, incendie dans un grand site industriel, acte de terrorisme, etc.). Tout événement de ce type peut générer des pertes pour SCOR dans une ou plusieurs branches d'activités.

Les mêmes dommages peuvent être couverts par différentes branches d'activités au sein de l'activité Dommage aux biens, telles que : Incendie, Engineering, Aviation, Espace, Marine, Energie et Risques Agricoles.

(b) Activité Responsabilité Civile

En matière de responsabilité civile, la fréquence et la gravité des sinistres ainsi que le montant des indemnités versées peuvent être influencés par plusieurs facteurs, en premier lieu desquels la modification du cadre légal et réglementaire applicable, notamment en matière de droit et de jurisprudence de la responsabilité civile. Du fait de la durée des procédures amiables, arbitrales ou judiciaires de règlement des sinistres, la branche Responsabilité Civile est également exposée au risque d'inflation s'agissant de l'évaluation des sinistres. Elle peut être aussi exposée à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Par exemple: les champs électromagnétiques (ou Electro Magnetic Fields - EMF) ou les nanotechnologies.

(c) Caractère cyclique de l'activité

Les activités assurance et réassurance Non-Vie sont cycliques. Traditionnellement, les réassureurs observent d'importantes fluctuations du résultat d'exploitation liées à la survenance imprévue d'événements dont bon nombre échappent au contrôle du réassureur, en particulier la fréquence ou la gravité des événements catastrophiques, le niveau des capacités offertes sur le marché, le contexte économique général et le niveau de la concurrence sur les prix.

Ces facteurs conjoncturels peuvent avoir pour conséquences principales de réduire ou d'augmenter le volume de primes de réassurance Non-Vie sur le marché, d'accroître la concurrence sur le marché de la réassurance mais aussi de favoriser les opérateurs les plus attentifs aux besoins spécifiques des cédantes. Cela pourrait potentiellement entraîner une baisse de la compétitivité pour SCOR.

Au-delà de ces tendances générales, le cycle des taux de primes affecte certains marchés géographiques ou certaines branches d'activités d'une manière différenciée et indépendamment les uns des autres.

(d) Contrôle du Risque

Des guides de souscription au sein de SCOR Global P&C précisent (i) les règles et principes de souscription devant être respectés, (ii) les capacités de souscription déléguées aux souscripteurs et aux actuaires tarificateurs dans chaque marché et pour chaque branche d'activité de SCOR, ainsi que (iii) les engagements maxima admissibles par risque et par événement. Ils sont revus et mis à jour chaque année par la fonction Gestion des Souscriptions et approuvés par le Chief Executive Officer et le Chief Risk Officer de SCOR Global P&C. Toute demande de dérogation aux guides de souscription est soumise à des procédures d'autorisations à deux niveaux. Tout d'abord, la demande est soumise par les unités de souscription à la fonction Gestion des Souscriptions et, le cas échéant, au Département Juridique. Ensuite, pour les engagements dépassant certains seuils ou comportant des caractéristiques spécifiques, la demande de dérogation est soumise par la fonction Gestion des Souscriptions à la fonction Gestion du Risque du Groupe de SCOR SE.

Par ailleurs, les règles, recommandations et paramètres de tarification sont établis de façon à assurer la cohérence et la continuité de la souscription en tenant compte des différences entre les marchés et les branches d'activités ainsi que de la localisation des clients et des risques. Les paramètres sont révisés au moins une fois par an afin de prendre en compte, le cas échéant, les évolutions des conditions de marché et l'environnement. Les contrats qui atteignent certains seuils de risques sont soumis à un examen obligatoire par des souscripteurs experts, lequel doit être effectué et documenté préalablement à la fixation définitive du prix. SCOR Global P&C utilise un système de traitement des données permettant à la Direction de suivre et d'expertiser les résultats obtenus grâce aux outils de tarification.

En outre, des vérifications croisées de certaines souscriptions sont initiées par le département Gestion du Risque de SCOR Global P&C afin : d'évaluer la qualité de la souscription de certaines unités de souscription et de certaines branches d'activités, d'identifier les risques afférents, d'évaluer l'opportunité et l'efficacité des contrôles et de proposer des actions de gestion des risques, et de réduction des risques.

(e) Évaluation du risque

La gestion de la souscription Catastrophes Naturelles (CAT) est composée de trois sections au sein de SCOR Global P&C : « Support de modélisation pour la souscription », « Contrôle des cumuls, optimisation des portefeuilles et procédures », et « Recherche et développement ». Des guides descriptifs sont disponibles pour les principaux

processus : « Qualité des données et modélisation », « Contrôle des cumuls », « Méthodologie des catastrophes », « Tarification CAT » et « Systèmes et procédures ». L'organisation de la tarification CAT est mise en œuvre sous forme matricielle dans chaque Hub et répartit les responsabilités entre les tarificateurs et modélisateurs CAT, les actuaires tarificateurs et les souscripteurs. Enfin, un système d'autorisations spéciales « catastrophe » a été introduit pour les affaires dépassant un certain seuil.

Pour l'ensemble de l'activité Dommages, le Groupe évalue les cumuls générés par les catastrophes naturelles potentielles et autres risques. Suivant les termes des règles et procédures, les Responsables Régionaux des équipes chargées de la modélisation des risques de catastrophes naturelles assurent le suivi de la structure du portefeuille pour chaque région ou pays, et les données sont consolidées sous la supervision de la Direction de la modélisation des risques de catastrophes naturelles.

SCOR suit les cumuls de catastrophes naturelles (tremblements de terre, tempêtes, inondations...) dans tous les pays du monde exposés. Selon la région du monde et le péril en question, le Groupe utilise différentes techniques pour évaluer et gérer son exposition totale. Il quantifie cette exposition en termes d'engagement maximum. Il définit cet engagement maximum, compte tenu des limites fixées par les contrats, comme le sinistre potentiel maximum causé par une catastrophe affectant une zone géographique, comme une tempête, un ouragan ou un tremblement de terre, survenant avec une période de retour donnée. Il estime que les sinistres potentiels maximum liés aux catastrophes, avant rétrocessions, proviennent des tempêtes en Europe, des ouragans aux États-Unis, des typhons au Japon, ou des tremblements de terre au Japon ou aux États-Unis.

SCOR a recours à des modèles exclusifs de spécialistes en modélisation de catastrophes naturelles, leaders du secteur, notamment RiskLink® développé par Risk Management Solutions (« RMS ») et AIR Worldwide Catrader® (« AIR »), et achète à chaque prestataire les licences pour toutes les combinaisons localisation géographique/péril. En outre, pour l'Australie, le Groupe a accès à l'expertise locale de modélisation des catastrophes de Risk Frontiers, une société commercialisant des outils développés par l'Université de Macquarie. L'accès à de multiples modèles développés en externe lui permet de mieux apprécier les atouts et les limites de chacun et d'apporter les ajustements nécessaires, et il compte au sein de son équipe de Modélisation du Risque de Catastrophe Naturelle d'anciens collaborateurs d'AIR et de RMS.

En 2012 et 2011, SCOR a utilisé la modélisation de RMS comme cadre commun d'évaluation des cumuls de risques de catastrophes naturelles, de contrôle de la gestion des risques de catastrophes (Suivi des Capacités) et de la transmission des données utilisées pour le modèle interne de capital et par le département rétrocession.

Ces outils permettent au Groupe de quantifier son exposition en termes de sinistre maximum probable (SMP) à différents niveaux de probabilité, selon le péril et la localisation géographique. Tenant compte de possibles événements multiples, l'évaluation de la charge annuelle de sinistres fournit les informations requises pour déterminer le niveau de rétrocession et autres mécanismes de transfert de risques (obligation catastrophe par exemple) qui sont nécessaires pour veiller à ce que l'exposition cumulée nette demeure dans des limites de tolérance acceptables prédéfinies.

Le modèle probabiliste utilisé pour les catastrophes prend en compte les incertitudes relatives d'une part à la réalisation d'un événement donné (incertitude sur la fréquence) et d'autre part au montant de la perte en cas de survenance d'un événement (incertitude sur la gravité). Une bonne compréhension des incertitudes associées aux paramètres clés du modèle est essentielle pour interpréter les résultats du modèle et prendre des décisions. Le modèle produit une plage d'estimations des pertes et non une valeur unique. Afin d'identifier et tester les paramètres clés, des analyses de sensibilité sont conduites de manière systématique.

Pour les périls ou les zones pour lesquels il n'existe pas de modèle interne ou externe, la méthodologie suivante est appliquée :

- la tarification s'appuie à la fois sur des techniques actuarielles basées sur les données historiques et sur des benchmarks ;
- les cumuls sont mesurés soit sur la base du notionnel, c'est-à-dire la somme des limites par événement ramenés aux parts souscrites, soit sur la base d'un Sinistre Maximum Probable évalué en appliquant un ratio de dommages moyen à la zone la plus exposée.

Cette méthode est validée par l'équipe Recherche et Développement CAT qui effectue des études comparatives avec d'autres périls ou zones d'expositions présentant des caractéristiques similaires.

(f) Risques de concentration liés aux affaires traitées par l'intermédiaire de courtiers

Les activités Non-Vie de SCOR sont menées auprès des cédantes soit par l'intermédiaire de courtiers, soit en relation directe avec elles. En 2012, approximativement 65 % des primes brutes émises en Non-Vie, l'ont été par le biais des courtiers. En 2012, les deux principaux courtiers de SCOR représentaient 34 % des primes brutes en Non-Vie. En matière de distribution, le risque de SCOR réside principalement dans la concentration importante des primes émises avec un nombre limité de courtiers. Une réduction des affaires apportées par ces courtiers pourrait se traduire par une réduction du volume de prime pour SCOR ainsi que par une diminution de ses revenus nets.

(g) Concentrations géographiques

Comme les autres sociétés de réassurance, SCOR peut être exposé à des pertes multiples de biens et/ou individus assurés résultant d'un seul événement, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle de type ouragan, typhon, tempête, inondation, grêle, tempête de neige ou séisme, vague de chaleur, ou d'une catastrophe d'origine humaine de type explosion, incendie dans un grand site industriel ou acte de terrorisme. Tout événement de ce genre peut générer des pertes pour SCOR dans une ou plusieurs branches d'activités.

La fréquence et la gravité de tels événements catastrophiques, notamment des catastrophes naturelles, sont par nature imprévisibles. Cette imprévisibilité inhérente rend les projections et l'évaluation des risques incertaines pour une année donnée. Par conséquent, la charge de ces sinistres sur le bilan de SCOR peut varier de manière significative d'une année à l'autre, ce qui peut avoir un impact significatif sur sa rentabilité et sa situation financière. En outre, selon la nature des sinistres, leur fréquence, le temps écoulé avant leur déclaration, les conditions prévues aux polices concernées, le Groupe peut être amené à verser des montants importants et des indemnités sur une courte période. Aussi SCOR peut être contraint de financer l'exécution de ses obligations contractuelles en liquidant des investissements, alors même que les conditions de marché sont défavorables, ou en levant des fonds à des conditions désavantageuses. En particulier, la principale exposition du Groupe aux catastrophes naturelles en Non-Vie concerne les tremblements de terre, les tempêtes, les typhons, les ouragans, les inondations et potentiellement d'autres phénomènes météorologiques, comme la grêle ou les tornades. L'exposition aux catastrophes naturelles en Non-vie est analysée à l'aide de logiciels de modélisation dédiés.

Les modèles que le Groupe utilise dépendent très significativement des paramétrages et des calibrations choisis. Une variation de ceux-ci produit des résultats plus ou moins différents suivant la sensibilité du modèle à chaque paramètre. De plus, par définition les modèles reposent sur des catastrophes et des événements respectant une certaine normalité. Des événements catastrophiques atypiques pourraient survenir en dehors de ce champ d'application des modèles et générer alors des pertes plus importantes que celles prévues. La réalité est toujours plus complexe que l'image reflétée par les modèles et ce décalage peut représenter un risque.

En outre, bien que SCOR limite son exposition à des niveaux acceptables, il demeure possible que de multiples événements catastrophiques puissent avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(h) Autres concentrations

Les informations relatives à l'exposition à l'amiante et aux sinistres environnementaux sont incluses dans la Note 16 – Passifs relatifs aux contrats.

RISQUES LIÉS A LA RÉASSURANCE VIE

Les principales catégories de risques concernant la réassurance Vie souscrite par la division Vie de SCOR Global Life (également dénommée « SCOR Global Life », « Life » ou « division Life ») sont les risques biométriques, comportementaux et catastrophiques, ainsi que les risques de crédit (se référer au chapitre suivant Risques de crédit), les risques de marché et les risques monétaires (se référer au chapitre suivant Risques de marché).

(a) Risques biométriques

L'évaluation des risques biométriques est au cœur du métier de souscription en réassurance Vie. Ces risques sont liés à la fréquence ou l'aggravation des sinistres liés aux risques de mortalité, morbidité, longévité et épidémie/pandémie. L'évaluation de ces risques est menée par les centres de recherche, les souscripteurs en risques aggravés et les actuaires de SCOR Global Life sur la base des données induites de l'expérience du portefeuille de SCOR Global Life, des informations provenant des cédantes ainsi que des informations publiques pertinentes, comme par exemple les études et tables de mortalité ou d'invalidité fournies par divers organismes, comme les associations d'actuaires ou les instituts de recherche médicale.

(i) Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte liée à un taux de mortalité plus élevé que prévu, lequel peut résulter notamment de la volatilité intrinsèque, d'une tendance négative de long terme, ou d'un choc de mortalité touchant le portefeuille de SCOR.

(ii) Risque de morbidité

Les produits couvrant la morbidité, tels que ceux couvrant la maladie grave, l'invalidité à court et long termes ou la dépendance, peuvent subir l'impact notamment d'une évolution négative de la santé ou d'une amélioration des diagnostics médicaux qui permettent de détecter de nouveaux cas de sinistres et ont pour conséquence d'en augmenter le nombre. De plus, les progrès médicaux peuvent permettre d'administrer de meilleurs traitements conduisant ainsi à un coût des sinistres plus élevé car sans ces traitements, certaines maladies graves auraient par le passé provoqué une mort immédiate. Les produits couvrant les frais médicaux sont soumis en particulier au risque que les taux de fréquence et d'inflation des coûts médicaux s'avèrent plus élevés qu'attendus.

(iii) Risque de longévité

Le risque de longévité correspond au risque de perte due à un allongement inattendu de la durée de vie de l'assuré ou du bénéficiaire par rapport à celui estimé au moment de la tarification. Ce risque peut avoir un impact sur les traités de retraite garantie (annuités), de dépendance ou des protections contre le risque de longévité.

(iv) Pandémie

En réassurance Vie, une pandémie virulente représente un risque majeur. Au siècle dernier, trois grandes vagues de grippe ont coûté la vie à des millions de personnes SCOR pourrait subir un sinistre important en cas de survenance d'un événement similaire, du fait de l'augmentation de la mortalité au-delà de la volatilité habituelle. Les experts continuent à suivre de près les possibles mutations du virus de la grippe, ainsi que celles des autres maladies infectieuses. Une souche mortelle du virus, non seulement de la grippe, mais de n'importe quelle maladie contagieuse, pourrait accroître fortement la mortalité, augmenter les coûts médicaux et affecter significativement les résultats de SCOR.

La perte éventuelle liée à une pandémie grave est estimée par des modèles. La faible quantité des données historiques pouvant être utilisées, ainsi que les limites et les insuffisances des modèles sur la pandémie, génèrent un fort niveau d'incertitude sur le résultat. La survenance d'un tel risque pourrait s'avérer très différente de celle estimée et avoir un impact négatif significatif sur les résultats de SCOR.

(b) Risques comportementaux

SCOR Global Life est également exposé aux risques liés au comportement des assurés. Cela inclut les risques résultant de résiliation, d'anti-sélection à la signature de la police, de revente des polices, d'un nombre d'exercices d'options des polices différent de celui anticipé, ou de demandes frauduleuses.

(i) La résiliation

La résiliation fait soit référence à la cessation de paiement des primes par l'assuré, soit à l'exercice par l'assuré d'options de résiliation anticipée. Selon le type de contrat, un taux de résiliation plus ou moins important que celui estimé dans la tarification, peut réduire sensiblement le revenu attendu de SCOR Global Life. Les résiliations peuvent ne pas correspondre aux prévisions et s'avérer plus nombreuses du fait d'une modification de l'environnement économique ou encore pour d'autres raisons, comme par exemple la modification d'avantages fiscaux liés aux contrats d'assurance, la dégradation de l'image de la cédante, l'apparition de produits plus attractifs sur le marché, etc. SCOR étudie et suit particulièrement ce risque.

(ii) Risques anti-sélection

L'anti-sélection renvoie au problème d'asymétrie de l'information entre l'assuré et l'assureur. L'individu qui souscrit une assurance vie ou une assurance santé a en effet généralement une meilleure connaissance de son propre état de santé que l'assureur. Le risque pour l'assureur et le réassureur est donc que l'assuré décide délibérément entre autres de :

- souscrire une police en sachant que son risque de déclarer un sinistre est élevé ou plus élevé que la moyenne ;
- résilier une police en sachant que son risque de déclarer un sinistre est faible ou inférieur à la moyenne ;
- choisir une option qui permet d'augmenter les garanties ;

Cela pourrait conduire à une composition du portefeuille différente de celle anticipée lors de la tarification, ce qui pourrait impliquer des bénéfices moins importants pour les assureurs comme pour les réassureurs.

(iii) Revente

En général, pour la plupart des couvertures vie individuelle, la personne assurée et le titulaire de la police (qui paye la prime) sont identiques. La tarification de ces polices s'appuie sur cette hypothèse. Cependant, on observe une tendance principalement aux États-Unis, qui révèle qu'un nombre croissant de titulaires de ce type de couvertures ne souhaitent ou ne peuvent plus payer leurs primes et décident de vendre leur police à des tiers. Ceux-ci continuent de payer les primes pour toucher la garantie en cas de décès de la personne assurée à l'origine. Ces polices « stranger owned life insurance » ou STOLI introduisent des déviations entre les taux de résiliation observé et prévu, créant ainsi un risque pour l'assureur comme pour le réassureur de la police.

(c) Risques catastrophiques

Comme indiqué précédemment, des événements de type catastrophes naturelles ou d'origine humaine peuvent provoquer des dégâts matériels importants affectant les activités Non-Vie de SCOR ou certains titres du portefeuille d'investissement. En outre, de tels événements peuvent aussi causer un nombre de décès et/ou de blessés graves très important et avoir en conséquence un impact potentiel significatif sur l'activité Vie de SCOR, en particulier en cas de souscription de contrats professionnels collectifs couvrant les salariés travaillant dans un même lieu.

(d) Risques liés à la nature des garanties

Certains produits d'assurance Vie incluent des garanties, le plus fréquemment relatives aux taux de prime, aux prestations versées, aux valeurs de rachat, aux valeurs à l'échéance, ou encore à la participation aux bénéfices techniques ou financiers. D'autres garanties peuvent également exister, concernant par exemple des ajustements automatiques de prestations ou des options appliquées aux polices d'assurance de rente viagère.

De telles garanties peuvent être expressément ou implicitement couvertes par le réassureur au titre du contrat de réassurance et ainsi exposer ce dernier au risque de développements défavorables tendant à l'augmentation de la valeur de la garantie offerte et nécessitant ainsi une augmentation des provisions correspondantes.

(e) Risques liés aux exigences de collatéralisation

La disponibilité et le coût du collatéral, incluant les lettres de crédit en représentation des engagements du Groupe, les « asset trusts » et les autres facilités de crédit, pourraient affecter significativement les activités de SCOR ainsi que sa situation financière.

Les provisions comptables réglementaires, dans de nombreuses juridictions dans lesquelles SCOR opère, peuvent être significativement plus importantes que celles requises sous le régime des IFRS. Il existe aux États-Unis une réglementation particulière (NAIC Model Regulation XXX ou Valuation of Life Insurance Policies Model Regulation), communément nommée réglementation XXX (ou Triple X) et mise en place dans la plupart des états des États-Unis, le 1^{er} janvier 2000. Celle-ci requiert des niveaux de provisions réglementaires ou statutaires relativement plus importants, que les compagnies d'assurance vie ou de réassurance vie aux États-Unis doivent détenir dans leurs comptes statutaires pour plusieurs lignes d'affaires, au premier rang desquelles les produits d'assurance temporaire décès. Les niveaux de provisions requis par la réglementation XXX augmentent au cours du temps et sont normalement supérieurs aux niveaux requis par les normes IFRS dans d'autres juridictions. L'augmentation de ces provisions ainsi que le niveau à l'ultime qu'elles vont atteindre dépend à la fois de la répartition des portefeuilles d'affaires ainsi que de la production d'affaires futures aux États-Unis.

SCOR peut au cours du temps rétrocéder certains de ces flux de trésorerie et provisions liés aux affaires soumises à la réglementation XXX aux rétrocessionnaires affiliés ou non affiliés qui sont autorisés dans le lieu de domiciliation de la cédante, ou qui fournissent un montant de collatéral équivalent aux provisions rétrocédées. Une telle collatéralisation doit être fournie sous forme de réserves déposées, de lettres de crédit fournies par des banques commerciales approuvées par la NAIC (National Association of Insurance Commissioners), d'actifs placés dans des trusts au profit de la cédante ou d'autres moyens préalablement autorisés par le régulateur de la cédante.

En s'appuyant sur le taux de croissance du plan de développement de SCOR aux États-Unis ainsi que sur l'augmentation du niveau des provisions associées à cette réglementation et à ces lignes d'affaires, SCOR s'attend à une augmentation significative du niveau des provisions réglementaires requises par la réglementation XXX du niveau de rétrocession et du montant de collatéral nécessaire. Concernant la rétrocession à des filiales, SCOR serait tenu de fournir ce montant de collatéral.

Ainsi, en lien avec ces exigences réglementaires de provisions, SCOR doit faire face aux risques suivants :

- la disponibilité du collatéral ainsi que son coût dans le futur pourrait affecter le type et le volume des affaires que SCOR réassure et pourrait augmenter les coûts.
- SCOR pourrait être contraint de lever du capital supplémentaire afin de supporter des provisions réglementaires plus importantes, ce qui augmenterait le coût global du capital de SCOR.
- si les rétrocessionnaires de SCOR affiliés ou non affiliés ne peuvent pas obtenir ou fournir un montant suffisant de collatéral pour faire face aux engagements que SCOR leur a cédés ou si des changements réglementaires amènent à modifier les structures actuelles de rétrocession, le Groupe pourrait être contraint d'augmenter son niveau de provisions réglementaires. Par conséquent, cette augmentation de provisions pourrait réduire de manière significative les capitaux propres de SCOR qui pourraient alors ne plus être suffisants pour répondre aux contraintes réglementaires. SCOR serait alors dans l'obligation de lever du capital supplémentaire dans ses filiales opérationnelles.
- les produits d'assurance temporaire décès sont très sensibles à leur prix de vente. Ainsi, une quelconque augmentation du prix par les cédantes, afin de compenser l'augmentation des provisions réglementaires ou l'augmentation du prix de la réassurance, pourrait se traduire par une baisse significative du volume d'affaires, ce qui, en retour, pourrait affecter significativement les activités en réassurance Vie.

Aucune assurance ne peut être donnée que SCOR pourra mener des actions afin de réduire le risque d'augmentation des provisions réglementaires requises.

(f) Risque de commutation par les cédantes

Dans le cas de certains traités de réassurance à long terme, les cédantes ont le droit de racheter leur portefeuille d'affaires cédées dans le cadre du traité de réassurance, totalement ou partiellement, et ce plusieurs années après la date d'effet du traité. L'exercice de cette option de rachat pourrait réduire les profits futurs attendus de SCOR Global Life.

(g) Exposition aux produits Guaranteed Minimum Death Benefits « GMDB »

Avec l'acquisition en octobre 2007 de Converium Holding AG (« Converium »), SCOR Global Life a pris la suite de Converium dans la gestion des contrats de récession dont les engagements sous-jacents résultent de garanties complémentaires optionnelles (garantie plancher, ou Guaranteed Minimum Death Benefit « GMDB ») liées à des polices d'assurance vie à rentes variables (variable annuity policies) souscrites aux États-Unis. Les affaires comportant de telles garanties exposent SCOR Global Life à un risque d'actifs sur les fonds des détenteurs de polices « variable annuity ». Les prestations prévues dans ces contrats sont dues en cas de décès et si la garantie de capital décès excède le solde du compte d'épargne de l'assuré. Dans ce cas, et selon les termes prévus aux contrats de réassurance sous-jacents, est alors due soit la différence entre le montant de la garantie et le solde du compte, soit celle entre le montant de la garantie et la valeur de rachat du contrat. Une baisse de la valeur des fonds entraîne une hausse de la valeur de l'engagement envers l'assuré. Les assurés peuvent investir leurs fonds dans une large gamme de produits financiers tels qu'actions aux États-Unis ou sur d'autres marchés, marchés obligataires, monétaires et autres fonds. Ainsi SCOR Global Life est exposé à des pertes, dues à des sinistres plus élevés en cas de décès, si la valeur de ces fonds baisse. Ces fonds ne sont pas détenus par SCOR Global Life, mais restent détenus par les cédantes.

Ce type d'activité qui comporte en cas de crise financière un risque économique spécifique, n'est normalement pas la politique de souscription de SCOR Global Life. Ces traités sont en run-off et couvrent, au 31 décembre 2012, au total environ 0,6 million de contrats garantis par deux cédantes. Ils ont été émis principalement à la fin des années 1990, et incluent divers types de garanties complémentaires.

Différents types de Guaranteed Minimum Death Benefits sont couverts, avec divers mécanismes de déclenchement de la garantie, dits retour de prime, cliquet, cumul, réinitialisation. Les garanties précitées sont appliquées, pour la majorité des contrats en cours, jusqu'à un âge maximum, ce qui implique que SCOR est libéré de son engagement lorsque le bénéficiaire a atteint cette limite d'âge. Se référer à Note 16 – Passifs relatifs aux contrats nets.

Le portefeuille GMDB présente par nature des risques spécifiques. Ainsi, le montant des engagements est dépendant de l'évolution des marchés financiers, en particulier l'évolution du prix des actions, de celui des obligations, des taux d'intérêt ainsi que de la volatilité propre des options. Il dépend aussi du comportement des assurés, en particulier en cas d'exercice d'un droit de retrait partiel, ainsi que d'autres facteurs, comme le rachat ou l'utilisation de différentes options pour choisir les fonds sous-jacents. En tant que récessionnaire, SCOR Global Life est par ailleurs exposé à certaines incertitudes provenant de la qualité des données fournies par les compagnies cédantes et récessionnaires mais aussi du délai dans lequel ces données sont fournies. SCOR Global Life est aussi exposé aux risques inhérents au modèle utilisé pour l'évaluation des engagements de son portefeuille. Des informations complémentaires sur ces produits sont décrites dans Note 16 – Passifs relatifs aux contrats nets.

Cependant, ceci ne peut garantir que le portefeuille GMDB du Groupe ne se détériorera pas à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

Voir Section 20 – Note 16, Passifs relatifs aux contrats nets – A. Guaranteed Minimum Death Benefit (GMDB), pour plus d'informations sur les mécanismes de gestion liés à ce risque.

(h) Contrôle du Risque

Chaque équipe reçoit l'exclusivité géographique des mandats de souscription des affaires Vie. Les traités de réassurance Vie sont ainsi souscrits par des experts en réassurance Vie ayant une très bonne connaissance des particularités de leurs marchés. Les contrats Vie souscrits doivent être en ligne avec les guides de souscription et les guides de tarification.

Les guides de souscription et de tarification définis par SCOR Global Life spécifient les règles et les principes de souscription à respecter, les capacités de souscription déléguées aux souscripteurs et aux actuaires tarificateurs dans chacun des marchés dans lesquels SCOR opère, ainsi que les engagements maxima admissibles par risque et par événement. Ceux-ci spécifient en particulier les règlements des contrats et leurs conditions d'acceptation. Ils précisent également la rétention de SCOR Global Life pour divers risques et types de couvertures. Ils sont approuvés par le Président-Directeur Général, le Directeur de la Gestion des Risques et l'Actuaire Principal de SCOR Global Life. Les opportunités sortant du cadre ainsi défini sont soumises à des procédures d'autorisations à deux niveaux afin de garantir le respect de critères de rendement spécifique au risque couvert et le respect de limites de tolérance aux risques. Ces affaires sont examinées respectivement pour SCOR Global Life, par le Département Actuariat et Souscription et par le département Gestion du Risque et, le cas échéant, par la Direction Financière. Ces départements sont situés à Charlotte, Cologne, Paris et Zurich. Les affaires qui peuvent avoir un impact significatif sur le bilan du Groupe sont également revues par le département Gestion du Risque du Groupe. Les seuils ou conditions déclenchant

une procédure d'autorisation spéciale auprès du département Gestion du Risque du Groupe sont définis dans un guide spécifique.

(i) Évaluation des risques

Afin d'être en permanence à jour en termes de connaissance des tendances biométriques et des développements scientifiques, SCOR Global Life s'appuie sur quatre centres techniques de recherche au sein des départements Vie Actuariat et Souscription, pour analyser et évaluer les facteurs clés inhérents aux risques de mortalité, longévité, dépendance et invalidité. Ces centres de recherche émettent des recommandations afin d'appliquer les résultats de leurs recherches à la tarification, au contrôle de la souscription et à la fixation des limites d'exposition.

Afin de réduire les risques comportementaux potentiels, SCOR Global Life effectue une évaluation rigoureuse de la cédante, de sa clientèle cible, du marché du client et de la rédaction du contrat d'assurance.

Une rédaction précise des contrats et un processus rigoureux de sélection médicale et financière permet de réduire le risque d'anti-sélection. SCOR réduit les risques de défaillance grâce à des clauses appropriées stipulées dans les traités de réassurance ainsi que par la diversification des produits, des clients et des marchés dont l'exposition au risque de défaillance est variable.

Les risques biométriques sont diversifiés par zone géographique et par produit.

Un grand nombre de contrats Dépendance et Maladie Grave incluent des clauses d'ajustement de primes. Dans le cas des contrats Dépendance, les ajustements de primes sont conçus pour compenser l'éventuelle dérive de la longévité. Quant aux contrats Maladie Grave, les ajustements de primes réduisent les impacts négatifs potentiels des futurs sinistres du fait d'une détérioration générale de la santé et d'une amélioration des diagnostics médicaux.

Les risques de pointe en mortalité, invalidité et maladie grave sont couverts par des programmes de rétrocession en excédent de plein par tête ou, dans certains cas, en excédent de sinistre par tête ou par événement. Le risque lié à l'accumulation des événements catastrophiques est couvert par une couverture de rétrocession par événements.

INTERDÉPENDANCE DES MARCHÉS NON-VIE ET VIE

SCOR tient compte dans son modèle interne de l'effet de la diversification entre les deux divisions Vie et Non-Vie en définissant des paramètres d'interdépendance de ses branches d'activité.

Les activités de réassurance Non-Vie et Vie sont exercées dans deux environnements de marché distincts. Elles sont soumises à des contraintes externes hétérogènes ayant des corrélations très limitées entre elles. La diversification et l'équilibre global entre ces deux activités au sein du Groupe sont donc des facteurs de stabilité. Dans certains cas, cependant, les évolutions des activités Non-Vie et Vie sont liées entre elles ainsi qu'à celles des marchés financiers. Ceci expose SCOR à des risques de corrélation et/ou de cumuls difficiles à quantifier.

Les événements accidentels de type catastrophes naturelles ou attaques terroristes peuvent occasionner d'importants dommages. Ces catégories de risques affectent avant tout les pôles d'activités Non-Vie. Toutefois, si à l'occasion de ces événements, le Groupe devait faire face à un grand nombre de dommages corporels, il ne peut être exclu que des pertes affectent également la branche d'activité Vie.

En cas de catastrophes naturelles importantes faisant de nombreuses victimes, les pertes générées en Vie et en Non-Vie pourraient en outre éventuellement se combiner avec des pertes sur les actifs financiers liées à une possible réaction des marchés financiers (par exemple, taux d'intérêt, taux de change et cours de bourse). De la même manière, une pandémie majeure pourrait causer une chute des marchés financiers et/ou des arrêts et des incapacités de travail.

La capacité de SCOR à faire croître ou à maintenir ses portefeuilles en Vie et en Non-Vie dépend également de facteurs externes qui peuvent être corrélés entre eux, comme les risques économiques et politiques.

Les risques économiques sont liés au ralentissement de la croissance économique ou à la récession sur les principaux marchés. Dans ce genre de situation, les ménages ou les entreprises peuvent être amenés à souscrire moins d'assurance, à suspendre certains paiements de primes ou à résilier plus tôt que prévu les contrats d'assurance sous-jacents aux traités existants tant en Vie qu'en Non-Vie.

Les risques politiques se caractérisent par une instabilité sociale et politique dans certains pays. Les marchés émergents y sont particulièrement sensibles. Ces risques pourraient avoir comme conséquence une réduction de la croissance commerciale du Groupe sur ces marchés.

Il n'y a aucune garantie que le Groupe soit protégé contre les variations inattendues dans la fréquence des sinistres, leur montant en Vie ou en Non-Vie, ou contre des hypothèses de tarification et de souscription erronées. Celles-ci pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

SCOR gère son exposition aux catastrophes par des pratiques de souscription sélectives, notamment en limitant son exposition à certains événements dans certaines zones géographiques, en surveillant l'accumulation de ses risques par zone géographique, et en rétrocédant une partie de ses risques à d'autres réassureurs (alors appelés rétrocessionnaires), soigneusement sélectionnés sur la base des informations publiques concernant leur solidité financière, ou aux marchés financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ou à un autre actif (tels que les rétrocessionnaires) ne remplisse pas ses obligations, causant ainsi une perte financière. SCOR est exposé, pour l'essentiel, aux risques de crédit suivants :

(a) Portefeuilles d'obligations

Le risque de crédit sur les titres à revenus fixes ou variables englobe deux risques.

En premier lieu, la détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) peut conduire à une augmentation du coût relatif de son refinancement et une diminution de la liquidité des titres qu'il a émis. La valeur de ces titres peut baisser. En second lieu, la situation financière de l'émetteur peut provoquer son insolvabilité et entraîner la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi par SCOR.

Le risque de perdre tout ou partie des titres pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur d'action SCOR.

SCOR se protège de ces risques par la mise en œuvre d'une politique de diversification géographique et sectorielle des obligations souscrites. Des limites d'exposition par émetteur et par notation sont également définies. A posteriori, une analyse trimestrielle des expositions par segment (secteur d'activité, zone géographique, contrepartie, notation) permet la détection, la quantification des principaux risques et l'établissement des réponses à y apporter.

Le Groupe poursuit une politique d'investissement prudente et porte une attention particulière à plusieurs critères de sélection, notamment l'appréciation des émetteurs tant en interne que par les agences de notation, et la liquidité attachée aux titres achetés.

Les investissements obligataires sont gérés par SCOR Global Investments SE ou par des gestionnaires externes. Dans tous les cas, des instructions d'investissement sont communiquées aux gestionnaires d'actifs et un suivi rigoureux du portefeuille global est effectué par l'ensemble des entités du Groupe. Qu'il s'agisse de gestion interne ou externe, chaque entité suit, directement ou au travers d'intermédiaires, les changements de valeur des actifs investis. De façon générale, l'allocation tactique du portefeuille global du Groupe est définie lors du Comité d'Investissement du Groupe qui se réunit trimestriellement. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Groupe et est notamment composé du Group Chief Financial Officer, du Group Chief Risk Officer, du Chief Economist, du Chief Executive Officer de SCOR Global P&C, du Chief Executive Officer de SCOR Global Life, du Chief Executive Officer de SCOR Global Investments SE, et d'autres représentants de cette société.

(b) Créances sur les rétrocessionnaires

Au travers des programmes de rétrocession, le Groupe transfère une partie de ses risques aux rétrocessionnaires. Ceux-ci prennent alors en charge, en contrepartie des primes versées par SCOR, les pertes liées à des sinistres couverts au titre des contrats de rétrocession. Ainsi, en cas de défaillance du rétrocessionnaire, SCOR est susceptible de perdre le remboursement dû par ses rétrocessionnaire au titre des contrats de rétrocession alors même que le Groupe reste redevable à l'égard des cédantes du paiement des sinistres au titre des contrats de réassurance.

Par ailleurs, SCOR est exposé au risque de crédit au travers des soldes des comptes de réassurance dus par ses rétrocessionnaires, tant que ceux-ci ne sont pas réglés.

Le risque d'inexécution des engagements des rétrocessionnaires est présent au Paragraphe 4.1.9 – Les résultats de SCOR pourraient être affectés par l'inexécution des engagements de ses cédantes, rétrocessionnaires, assureurs ou d'autres membres de groupements auxquels le Groupe participe.

La politique de gestion des risques liés aux rétrocessions est confiée au Comité de Sécurité. Il a en charge l'analyse de la sécurité financière de chaque rétrocessionnaire et définit les conditions et limites de cession par rétrocessionnaire, notation, zone géographique, etc. Le Comité de Sécurité se réunit régulièrement et examine avec un soin particulier les risques de contrepartie des rétrocessionnaires lors de la période de renouvellement des traités.

De nombreuses actions sont entreprises par le Comité de Sécurité pour quantifier le risque :

- Analyse des notations financières des rétrocessionnaires ;
- Analyse d'études externes préparées par les Directions de la sécurité des principaux courtiers de réassurance. A cet égard, SCOR se réunit au moins deux fois par an avec les départements de sécurité de deux courtiers de réassurance importants, afin d'analyser la sécurité de ses rétrocessionnaires.

Par ailleurs, afin de réduire le risque de crédit en provenance de ses rétrocessionnaires, SCOR :

- demande à certains de ses rétrocessionnaires de garantir tout ou partie de leurs engagements par la fourniture de garanties (dépôts espèces, nantissements de titres, lettres de crédit, etc.);
- mène une politique de commutation active en Non-Vie.

Le département Rétrocession du Groupe surveille régulièrement son exposition à l'égard des rétrocessionnaires en tenant compte de tous les soldes des postes comptables pertinents (les sinistres réels et estimés, les primes, les provisions, les nantissements et les dépôts de garantie).

SCOR cherche, par ailleurs, à réduire sa dépendance vis-à-vis des rétrocessions traditionnelles en recourant à des accords de rétrocession alternatifs tels que la titrisation des risques catastrophes, les swaps de mortalité, ou l'émission de titres de capital contingent. Le risque de crédit auquel ces cessions alternatives exposent SCOR est plus faible que le risque de crédit associé aux produits de rétrocession traditionnels.

La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques ventilée selon leur notation est présentée dans la Note 16 – Passifs relatifs aux contrats nets.

Malgré les mesures prises pour contrôler et réduire les risques de défaut des rétrocessionnaires du Groupe, l'insolvabilité de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(c) Créances et dépôts sur les cédantes

Le risque de crédit provenant des accords avec ses cédantes comporte trois composantes.

Tout d'abord, SCOR supporte le risque de crédit lié aux sommes déposées chez ses cédantes en représentation de ses engagements. A priori, ces sommes déposées ne dégagent pas le Groupe de ses obligations vis-à-vis des cédantes et SCOR pourrait donc, en cas de défaillance de celles-ci, ne pas recouvrer les dépôts tout en restant redevable des sinistres payables au titre des contrats de réassurance.

Par ailleurs, SCOR est exposé au risque de crédit au travers des soldes des comptes de réassurance dûs par ses cédantes, tant que ceux-ci ne sont pas réglés.

Le risque de crédit peut, ensuite, provenir du défaut de paiement par les cédantes des primes dues au titre de l'acceptation par SCOR d'une partie de leurs risques. Lorsque cela n'entraîne pas la nullité du contrat de réassurance, la compensation des engagements mutuels des deux parties est conditionnée à des décisions de justice et SCOR pourrait rester redevable des sinistres au titre de ce contrat sans recevoir, en contrepartie, les primes impayées.

L'incapacité de ses cédantes à remplir leurs engagements financiers pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

Afin de réduire ces risques, SCOR procède à un examen trimestriel des expositions et des risques associés. La situation financière des principales cédantes est étudiée en détail et des actions visant à réduire ou limiter l'exposition, ou à demander des garanties sur les dépôts (par exemple, des clauses de compensation) sont entreprises le cas échéant. Par ailleurs, s'il est avéré que la solidité financière d'une contrepartie s'est détériorée entre le moment où l'engagement financier est conclu et celui où il doit être réalisé, les créances pour lesquelles une perte est considérée comme probable font l'objet d'une provision correspondante dans les comptes de SCOR.

(d) Créances sur les débiteurs non liés à SCOR par un traité de réassurance ou de rétrocession

Le risque de crédit peut provenir du défaut de paiement de leur dette par des débiteurs non liés à SCOR par un traité de réassurance ou de rétrocession de leur dette. Les créances peuvent être de différentes natures. Il peut s'agir, par exemple, d'avances faites à des fournisseurs, à des États ou à des organismes dédiés à la collecte des charges sociales, ou encore de prêts effectués par SCOR à son personnel.

Le risque de perdre tout ou partie des créances pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(e) Dépôts auprès d'une banque

Le risque de crédit sur dépôts provient de la perte de tout ou partie des liquidités déposées auprès d'une banque de détail dans l'éventualité où celle-ci ne peut plus, pour des raisons d'insolvabilité, honorer ses engagements (par exemple après une liquidation).

Le risque principal de SCOR réside dans la concentration importante des dépôts dans un nombre limité de banques. Ce risque est la contrepartie de la recherche par SCOR des banques les plus solvables.

L'incapacité d'une ou plusieurs banques à restituer au Groupe les montants déposés pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

SCOR réduit son exposition à ce risque en définissant des limites de dépôts par contrepartie afin de réduire son risque de concentration. Le Groupe choisit, par ailleurs, ses contreparties bancaires en fonction de leur notation et de la qualité de leur crédit. Le Groupe tient également compte des aides publiques (prêts, garanties sur dépôts, nationalisations,...) dont certaines banques pourraient bénéficier en période de crise, compte tenu de leur importance dans l'économie de leur pays.

(f) Dépôts auprès d'un dépositaire

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'investissements, SCOR dépose ses titres détenus chez un certain nombre de dépositaires agréés dans le monde. En cas de défaillance d'un dépositaire, sous réserve de la réglementation locale applicable au dépositaire, tout ou partie des titres déposés peuvent être indisponibles.

Le risque de perdre tout ou partie des titres déposés pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(g) Crédit & Caution

SCOR est exposé au risque de crédit au travers de son portefeuille Crédit & Caution. En effet, en réassurant les engagements de ses clients, assureurs-crédit et assureurs émettant des cautions, SCOR s'engage, en cas de défaillance des sociétés sur lesquelles ses cédantes sont exposées, à les indemniser à hauteur de la part qu'il réassure.

Ces affaires se situent dans un grand nombre de pays, et concernent des risques, des cédantes et des secteurs d'activités très divers.

L'activité Crédit & Caution de SCOR ne couvre ni les CDS (Credit Default Swap), ni les prêts immobiliers notamment aux États-Unis, et ne présente également aucune exposition sur les différents rehausseurs de crédit américains (« monoliners » ou « guarantors »).

La politique de souscription de SCOR est particulièrement prudente dans ce domaine. SCOR surveille tout spécialement ses principales expositions dans ce secteur. En outre, SCOR bénéficie de l'expérience de ses cédantes en matière de prévention des risques, ces dernières ajustant en permanence leurs propres niveaux d'exposition en fonction de l'évolution de la solidité financière des débiteurs qu'elles assurent.

De multiples défaillances d'entreprises (ou d'une entreprise importante) sur lesquelles les cédantes du Groupe sont exposées pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(h) Profits futurs des traités de réassurance Vie

Le risque de crédit sur les profits futurs des traités de réassurance Vie englobe deux risques.

Tout d'abord, le paiement des profits futurs sur les contrats de réassurance Vie nécessite que la cédante soit solvable : de ce fait, SCOR risque de subir une diminution de valeur de son portefeuille de contrats Vie en cas de détérioration de la situation financière de la cédante. Les éléments incorporels de l'actif de SCOR comme la VOBA et les DACs (Deferred Acquisition Costs, frais d'acquisition reportés) peuvent en conséquence diminuer et entraîner la réduction des capitaux propres.

En particulier, ce risque pourrait affecter le portefeuille d'affaires acquises via l'acquisition de Transamerica Re. La plupart des anciens traités de réassurance de Transamerica Re ont été transférés à SCOR via des traités de rétrocession avec AEGON. L'insolvabilité d'Aegon pourrait donc conduire à une rupture des flux de primes des clients d'Aegon vers SCOR. Cela pourrait ainsi déprécier la valeur de la VOBA.

La diminution des profits futurs peut également provenir d'une résiliation massive et inattendue de contrats suite à une dégradation de la notation de la cédante ou à un événement détériorant son image.

SCOR court un risque de crédit lié à l'insolvabilité et à l'image de ses cédantes, lequel - s'il se réalisait - pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(i) Défaillance de membres de pools

SCOR participe, pour certaines catégories de risques particulièrement lourds (en particulier les risques terroristes), à divers groupements d'assureurs et de réassureurs (« pools ») ayant pour but de mutualiser les risques concernés entre les membres de chaque groupement. En cas de défaillance en tout ou en partie de l'un des membres d'un groupement, SCOR peut être amené à supporter, en cas de solidarité entre les membres, tout ou partie des engagements du membre défaillant. Dans un tel cas, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

Dans le cadre activités de SCOR, le Groupe peut être exposé à des sinistres relatifs à des actes de terrorisme. Ces risques, dont l'attaque du 11 septembre 2001 aux États-Unis a démontré l'ampleur potentielle, peuvent atteindre tant les personnes que les biens.

Dans certains pays, la réglementation ne permet pas l'exclusion du risque de terrorisme des polices d'assurance. En raison notamment de telles contraintes réglementaires, le Groupe a activement soutenu la création de groupements (ou pools) impliquant les acteurs des marchés de l'assurance et de la réassurance ainsi que les autorités publiques afin de mutualiser les risques terroristes entre les membres de ces groupements. SCOR participe ainsi et entre autres aux pools qui ont été créés dans certains pays tels que la France (GAREAT), l'Allemagne (Extremus), les Pays Bas (NHT) et

la Belgique (TRIP), ce qui lui permet de connaître et de limiter ses engagements. Aux États-Unis, le Terrorism Risk Insurance Act (« TRIA ») voté en novembre 2002 pour 3 ans, prolongé jusqu'au 31 décembre 2007 par le Terrorism Risk Insurance Extension Act (« TRIEA »), a été reconduit pour 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, par le Terrorism Risk Insurance Program Reauthorization Act (« TRIPRA »). Ces lois instaurent un programme d'aide fédérale au bénéfice des compagnies d'assurance afin qu'elles couvrent les sinistres dus à des actions terroristes. A ce titre, le TRIPRA exige que les actes terroristes soient couverts par les assureurs. Malgré le TRIPRA et l'aide fédérale qu'il prévoit, le marché américain de l'assurance reste exposé à certains coûts significatifs en la matière. Le Groupe contrôle donc très strictement son exposition sur le marché U.S., notamment du fait de l'obligation d'assurance ainsi créée par la loi. Outre les obligations légales précitées, le Groupe peut décider de réassurer certains risques de terrorisme, généralement en limitant la couverture accordée à ses clients par événement et par année d'assurance.

Au-delà de l'impact sur le portefeuille Non-Vie de SCOR, un acte terroriste pourrait affecter aussi son portefeuille Vie. Bien que les sommes assurées en Vie pour ce type d'événements aient été historiquement très faibles comparées aux sommes assurées en Non-Vie, un acte terroriste, tel « une bombe sale », pourrait toucher un grand nombre de personnes assurées.

Après les attentats du 11 septembre 2001, le Groupe a adopté des règles de souscription désignées à exclure ou à limiter son exposition aux risques liés au terrorisme dans les contrats de réassurance, particulièrement dans les pays et/ou pour les risques les plus exposés au terrorisme. Toutefois, il n'est pas toujours possible de mettre en œuvre ces mesures, en particulier dans les principaux marchés. Par exemple, certains pays européens ne permettent pas l'exclusion des risques terroristes dans les polices d'assurance.

Par conséquent, de nouveaux actes de terrorisme, que ce soit aux États-Unis ou dans d'autres pays, pourraient entraîner des règlements de sinistres importants et avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(j) Risque de cumul des risques précédents

Les risques précités peuvent se cumuler sur une seule et même contrepartie, sur un même secteur d'activité ou sur un même pays. SCOR attache une importance particulière à l'établissement et au respect des règles de limites d'exposition au risque de crédit pour une même contrepartie. L'examen annuel de ses expositions permet la détection, la quantification des risques et la détermination des réponses à apporter en cas de cumul.

(k) Concentration

Une analyse de valeur comptable des actifs pour lesquels il y a un risque de crédit par notation de crédit de l'émetteur ou du récessionnaire, sans tenir compte d'aucune garantie ou autre rehaussement de crédit reçu, est présentée en Note 6 – Placements des activités d'assurance (pour le portefeuille obligataire) et en Note 16 – Passifs relatifs aux contrats (pour la part des récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers).

SCOR maintient sa politique d'investissement dans des actifs de haute qualité et dans les pays ayant le plus faible risque. SCOR n'a pas de risque lié à la dette souveraine de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal ou de l'Espagne.

(l) Analyse de l'échéance (ancienneté) des actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une analyse globale de l'échéance (ancienneté) des actifs financiers au 31 décembre 2012:

En EUR millions	Courant	1-12 mois	12-24 mois	24-36 mois	> 36 mois	Total
Disponibles à la vente	10 667	-	-	-	-	10 667
Juste valeur par résultat	216	-	-	-	-	216
Instruments dérivés	112	-	-	-	-	112
Prêts et Créances	9 535	-	-	-	-	9 535
Part des récessionnaires dans les provisions techniques	1 322	-	-	-	-	1 322
Créances nées des opérations d'assurance et réassurance	3 850	335	17	32	47	4 281
Créance d'impôt	92	-	-	-	-	92
Autres créances	251	-	-	-	-	251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 466	-	-	-	-	1 466
TOTAL	27 511	335	17	32	47	27 942

Le tableau ci-dessous fournit une analyse globale de l'échéance (ancienneté) des actifs financiers au 31 décembre 2011:

En EUR millions	Courant	1-12 mois	12-24 mois	24-36 mois	> 36 mois	Total
Disponibles à la vente	9 492	-	-	-	-	9 492
Juste valeur par résultat	127	-	-	-	-	127
Instruments dérivés	158	-	-	-	-	158
Prêts et Créances	9 872	-	-	-	-	9 872
Part des récessionnaires dans les provisions techniques	1 251	-	-	-	-	1 251
Créances nées des opérations d'assurance et réassurance	3 886	253	62	17	41	4 259
Créance d'impôt	47	-	-	-	-	47
Autres créances	391	-	-	-	-	391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 281	-	-	-	-	1 281
TOTAL	26 505	253	62	17	41	26 878

Les actifs financiers sont répartis dans l'analyse ci-dessus en fonction de leur date d'échéance initiale. La date d'échéance de chacun de ces instruments peut varier selon la nature de l'actif. Les conditions de crédit pour les actifs relatifs à la part des récessionnaires dans les provisions techniques et pour les créances nées des opérations d'assurance et réassurance sont généralement fondées sur des conditions normales de marché, comme précisé dans les contrats. Les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance comprennent des estimations, lesquelles sont considérées comme courantes. Les catégories disponibles à la vente et à la juste valeur par résultat ci-dessus comprennent les placements en obligations et en actions. Concernant les obligations, les montants sont présentés en tant que non courant uniquement lorsque l'obligation n'a pas été remboursée à la date d'échéance et que, en conséquence, les montants à recevoir sont échus. Concernant les actions, en l'absence de date de remboursement contractuelle, ces instruments sont présentés en tant que courant. Les autres actifs présentés dans l'analyse ci-dessus, qui incluent les instruments dérivés, les prêts et créances, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les autres créances, sont présentés de manière similaire aux instruments décrits ci-dessus, en fonction de l'existence d'une date de remboursement.

Le détail relatif à la dépréciation des actifs financiers est inclus en Note 6 – Placements des activités d'assurance, en Note 7 – Prêts et créances, en Note 10 – Créances et dettes sur cédantes et récessionnaires et en Note 20 – Produits financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SCOR utilise des liquidités pour payer ses dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette, les dividendes de son capital, et pour remplacer certains engagements arrivés à maturité. Sans une liquidité suffisante, SCOR pourrait être contraint de réduire ses opérations, ce qui restreindrait ses activités. Les principales sources internes de liquidité sont la prime d'assurance, les revenus des portefeuilles d'investissements et des autres actifs, dont la plupart est constituée de cash ou d'actifs liquides.

Le risque de liquidité est aggravé en cas de perturbation des marchés financiers dans la mesure où SCOR pourrait être amené à céder une part importante de ses actifs dans des délais raccourcis et dans des conditions économiques défavorables.

Pour plus d'informations sur la part des actifs liquides du Groupe, se référer à la Note 6 – Placements des activités d'assurance.

Certaines facilités utilisées par SCOR afin d'accorder des lettres de crédits aux cédantes de SCOR prévoient la nécessité de collatéraliser à 100 % en cas de non-respect de covenants financiers ou du niveau de notation financière de SCOR. Des changements significatifs dans la solvabilité de SCOR pourraient donc obliger le Groupe à collatéraliser ces facilités à 100 %, dégradant ainsi sa liquidité. Pour plus d'informations sur les facilités du Groupe, se référer à la Note 25 – Engagements donnés et reçus.

Ainsi, SCOR est exposé aux risques d'échéance de trésorerie du Groupe à court ou moyen terme, il ne peut donc être garanti que le Groupe ne puisse pas être exposé à de tels risques à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

Des informations supplémentaires sur les échéances de remboursement sont disponibles dans cette note.

(a) Durée de liquidation

(i) SCOR Global P&C (Non-Vie)

Les provisions techniques de l'activité Non-Vie sont établies sur une base non actualisée (à l'exception des provisions liées aux accidents du travail). Le tableau suivant inclut l'estimation de la durée de liquidation des provisions d'assurance Non-Vie calculé sur la base des données historiques pour les paiements.

Provisions de l'assurance Non-Vie En EUR millions	0-1 an	1-3 ans	3-7 ans	> 7 ans	Total
Au 31 décembre 2012	3 624	3 584	2 729	2 602	12 539
Au 31 décembre 2011	3 598	3 223	2 716	2 581	12 118

L'analyse des variations de provisions techniques y compris les sinistres payés est incluse en Note 16 – Passifs relatifs aux contrats.

(ii) SCOR Global Life (Vie)

Les estimations des dettes du secteur vie ont été préparées sur la base des « best estimate ». Les montants ci-dessous représentent l'agenda estimé des dettes brutes. Pour l'assurance Vie à long terme, les paiements sont d'habitude réglés nets des primes (pour les traités avec des primes périodiques). Dans le cas où les provisions techniques sont déposées auprès de la cédante, le règlement peut inclure d'autres montants tels que le remboursement des sommes déposées. Pour les contrats où les dépôts peuvent être compensés avec les montants à régler entre SCOR et ses cédantes, la date de maturité des dépôts prise en compte dans le tableau ci-dessous est la même que celle des provisions d'assurance Vie liées.

Les provisions pour sinistres Vie sont principalement payées sur une période de 0 à 5 ans.

Les montants ci-dessous reflètent les décaissements / (encaissements) bruts

Assurance Vie – Provisions En EUR millions	< 1 an	1-5 ans	6-10 ans	> 10 ans	Total
Au 31 décembre 2012	1 883	962	1 071	7 237	11 153
Au 31 décembre 2011	1 864	953	1 061	7 166	11 044

(b) Dettes financières

L'échéancier des dettes financières a été préparé sur la base des échéances contractuelles non actualisées et inclut les paiements d'intérêts. SCOR présente la maturité des dettes perpétuelles et des dettes sujettes à plusieurs dates de remboursement sur la base de l'hypothèse que le Groupe n'utilise aucune des dates préalables de remboursement optionnel. Les dettes perpétuelles sont classées dans la dernière colonne « supérieur à 5 ans » (absence de maturité). Les dettes à taux variable s'élèvent à EUR 179 millions ⁽¹⁾ (EUR 253 millions en 2011).

31 décembre 2012	Fourchette Taux d'intérêt	Echéance			Total
		Inf. à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Sup. à 5 ans ⁽²⁾	
Dettes subordonnées	2,11 % - 6,98 %	70	244	1 257	1 571
Autres dettes financières	3,43 % - 4,47 %	72	159	269	500
TOTAL		142	403	1 526	2 071

31 décembre 2011	Fourchette Taux d'intérêt	échéance			Total
		Inf. à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Sup. à 5 ans ⁽²⁾	
Dettes subordonnées	2,38 % - 6,98 %	57	222	1 022	1 301
Autres dettes financières	3,43 % - 4,57 %	32	192	291	515
TOTAL		89	414	1 313	1 816

(1) Ce montant exclut les dettes subordonnées qui ont été swappé d'un taux d'intérêt variable à un taux fixe

(2) Les intérêts de la dette perpétuelle représentent annuellement EUR 41 millions au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 33 millions)

Un échéancier des actifs financiers détenus dans le cadre de la gestion du risque de liquidité est présenté en Note 6 – Placements des activités d'assurance.

Le Groupe a souscrit un contrat de location financement avec option d'achat pour un immeuble de placement. Les montants de paiement minimum et la valeur actualisée des paiements minimaux sont présentés en Note 5 – Actifs corporels et immobilier de placement. Par ailleurs, diverses entités du Groupe sont locataires de leurs sièges sociaux. Le montant des paiements minimaux relatifs à ces contrats de location sont présentés en Note 5 – Actifs corporels et immobilier de placement.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des variations des marchés financiers et des variables macroéconomiques. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'évaluation.

(a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur, les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou le montant inscrit au bilan, subissent des fluctuations dues aux variations des taux de change.

Les risques de change ci-dessous ont été identifiés par SCOR

(i) Risque de transaction

Les fluctuations des taux de change peuvent avoir des conséquences sur le résultat net du Groupe du fait du résultat de la conversion des transactions en devises étrangères, du règlement des soldes en devises étrangères, ainsi que d'une absence de congruence entre passifs et actifs en devises étrangères

(ii) Risque de conversion

SCOR publie ses comptes consolidés en euro mais une partie significative de ses actifs et de ses dettes est libellée en monnaies autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des taux de change utilisés pour la conversion de ces monnaies en euros sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats nets reportés du Groupe et sur ses fonds propres d'une année sur l'autre.

Les principales entités non françaises du Groupe sont localisées en Suisse, en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et en Asie. Les fonds propres de ces entités sont exprimés principalement en euro, en dollars américains, en dollars canadiens ou en livres sterling.

Ainsi, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les monnaies étrangères en euro, en particulier les fluctuations du dollar contre l'euro, ont eu, et pourraient avoir dans le futur, un impact négatif sur les fonds propres consolidés du Groupe. Par ailleurs, celui-ci n'a pas une politique de couverture totale des variations de la valeur des fonds propres de ses filiales. L'impact de la variation des taux de change sur ses fonds propres est inclus dans le Paragraphe 20.1.5 – Tableau de variation des capitaux propres.

SCOR a émis des instruments de dette en devises autres que l'euro, actuellement le dollar américain et le franc suisse. Dans la mesure où ces instruments ne sont pas utilisés comme un produit de couverture contre des investissements en devises étrangères, le Groupe est donc exposé au risque de fluctuation des taux de change.

Pour plus de détails sur les achats et ventes à terme de devises, se référer à la Note 8 – Instruments dérivés.

Certains événements, tels que les catastrophes, peuvent avoir un impact sur la congruence des actifs et passifs dans une même devise qui peut ensuite générer une situation de non-congruence temporaire qui ne serait pas couverte par des contrats de ventes ou d'achats à terme de devises. Cependant, en dépit des mesures prises pour contrôler et réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change des principales monnaies de change du Groupe, de telles fluctuations pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires de SCOR et donc sur le niveau des plus ou moins-values latentes des titres obligataires détenus en portefeuille. Le rendement des obligations détenues dépend également de l'évolution des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de la juste valeur.

(i) Risques de taux d'intérêt sur placement

L'objectif du Groupe est de maintenir dans des proportions appropriées des instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Cet objectif prend en compte la durée des actifs financiers.

Les variations de taux d'intérêt ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires et donc sur le niveau des plus ou moins-values latentes des titres obligataires détenus en portefeuille. Le rendement des obligations détenues dépend également de l'évolution des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont très sensibles à certains facteurs externes comme par exemple les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique national et international et l'aversion au risque des agents économiques.

En période de baisse des taux d'intérêt, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des liquidités à des taux inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Pendant de telles périodes, il y a un risque que les objectifs de rentabilité de SCOR ne soient pas atteints. En outre, toujours en période de baisse des taux d'intérêt, la probabilité de remboursement par anticipation des

titres obligataires disposant d'une telle option au gré de l'émetteur est plus élevée dans la mesure où les emprunteurs peuvent emprunter à des taux plus bas. En conséquence, la probabilité augmente pour SCOR de devoir réinvestir les montants remboursés à des taux moins rémunérateurs.

Inversement, une hausse des taux d'intérêt ou la fluctuation des marchés de capitaux pourraient entraîner une baisse de la valeur de marché des produits à revenus fixes de SCOR. En cas de besoin de liquidités, SCOR pourrait être forcé de vendre des titres à revenus fixes, ce qui pourrait engendrer une perte de capital pour le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe analyse l'impact d'un mouvement important des taux d'intérêt sur chacun des portefeuilles ainsi qu'au niveau global. Il s'agit alors d'identifier la moins-value latente en cas de hausse des taux. La moins-value latente instantanée est mesurée pour une hausse uniforme de 100 points de base des taux ou en cas de déformation de la structure par termes des taux d'intérêt. L'analyse de la sensibilité du portefeuille aux variations des taux d'intérêt est un outil important de mesure et de pilotage du risque qui peut donner lieu à des décisions de réallocation ou de couverture.

Cependant, il n'y a pas de garantie que les mesures de gestion des risques et l'analyse de la sensibilité à la variation de taux, soient suffisantes pour protéger le Groupe contre les risques liés aux variations des taux d'intérêt.

(ii) Risque d'intérêt sur dettes financières

Les dettes financières ne sont pas comptabilisées à la juste valeur. Pour le Groupe, le risque de taux d'intérêt est limité aux intérêts payés relatifs aux dettes à taux variable.

(iii) Risque d'intérêt sur passifs d'assurance

Le Groupe a certains contrats d'assurance Vie qui sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Vie

Même si, de manière générale, tous les passifs à long terme sont actualisés, dans la plupart des cas, un changement de 100 points de base des taux d'intérêt n'a pas d'impact immédiat en comptabilité pour les raisons suivantes :

- Pour les marchés allemands, italiens, suisses et autrichiens, les taux d'intérêt utilisés pour la détermination de ces passifs sont généralement limités au taux d'intérêt minimal garanti par la cédante sur les actifs mis en dépôt en représentation des provisions techniques.
- Pour les opérations réalisées au Royaume-Uni, Scandinavie, États-Unis (traditionnelles, hors produits d'épargne) et en France (à l'exclusion des produits Dépendance), les taux d'intérêt utilisés pour la détermination de ces passifs sont fondés sur une estimation prudente du taux perçu sur les actifs détenus moins une provision pour écarts défavorables.

Il n'y a pas d'impact dans les réserves lors d'un changement significatif sur les produits d'assurance vie avec une garantie minimum des prestations de décès (GMDB) dans le cas d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.

Pour les produits Dépendance en France, les sociétés cédantes utilisent pour la détermination de leurs provisions techniques des taux d'intérêt établis par la réglementation française, qui sont basés, dans une proportion prudente, sur la moyenne mobile des taux long-terme du gouvernement. La majeure partie des réserves font l'objet de dépôts. Les intérêts sur ces dépôts sont souvent liés aux actifs des cédantes et les taux d'intérêt sont au minimum les taux d'évaluation. Les cédantes ont généralement un adossement satisfaisant de leurs actifs et passifs. Par conséquent, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas un impact significatif.

Non-Vie

Il n'y a pas de provisions actualisées significatives dans le portefeuille Non-Vie qui puissent être sensibles aux taux d'intérêt. De plus, pour les branches d'activité pour lesquelles une sensibilité aux taux d'intérêt existe au niveau de la cédante et pour lesquelles aucune information n'est remontée à SCOR (par exemple dommage corporel dans les contrats automobiles), SCOR considère que l'information fournie par la cédante ne reflète pas nécessairement l'évolution des taux d'intérêt. Le calcul d'IBNR effectué par SCOR, par des méthodes autres que le ratio de sinistres sur prime, ne représente pas une part significative des provisions techniques et toute sensibilité n'est donc pas considérée comme matérielle.

(c) Risque d'évaluation

Le risque d'évaluation est le risque que la juste valeur des flux futurs de trésorerie d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles qui résultent du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les variations peuvent être dues à des facteurs propres aux instruments financiers ou à l'émetteur, ou à des facteurs affectant l'ensemble des instruments financiers semblables qui sont échangés sur le marché.

L'exposition du Groupe au risque d'évaluation est liée aux actifs financiers et aux dettes financières dont les valeurs varieront en fonction des fluctuations des prix du marché, notamment le portefeuille action.

(i) Risque d'évaluation sur investissements

Les principaux investissements du Groupe sont des obligations. Pour les investissements en actions, l'objectif du Groupe est de développer et de gérer un portefeuille diversifié. Le portefeuille d'actions est régulièrement surveillé.

Tous les investissements, directs ou en OPCVM, sont régulièrement agrégés et évalués. Cette approche permet au Groupe de suivre les évolutions du portefeuille et d'identifier les investissements dont la volatilité est supérieure à la moyenne. L'exposition du Groupe est revue régulièrement par le Comité d'Investissement Groupe.

SCOR est également exposé au risque de valorisation des actions. Une baisse généralisée et durable des marchés actions pourrait conduire à une dépréciation de son portefeuille de titres. Une telle dépréciation pourrait affecter son résultat net.

L'exposition au marché actions résulte essentiellement des achats de titres en direct ainsi que de certains produits de (ré)assurance, dont les traités Vie couvrant des GMDB (Guaranteed Minimum Death Benefits).

Le prix d'une action est susceptible d'être affecté par des risques qui affectent l'ensemble du marché (incertitudes concernant les conditions économiques en général, telles que les variations du Produit Intérieur Brut, de l'inflation, des taux d'intérêt, le risque souverain, etc.) ou par des risques qui influent sur un seul actif ou sur un petit nombre d'actifs (risque spécifique ou idiosyncratique).

Le Groupe encourt néanmoins un risque de moins-values sur la valeur des actions qu'il détient, lequel - s'il se réalisait - pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses revenus présents et futurs, son résultat net, sa trésorerie, sa situation financière et, le cas échéant, sur la valeur de l'action SCOR.

(ii) Risque d'évaluation sur passifs d'assurance

Vie

En général, les fluctuations des prix des actions n'ont pas d'incidence sur les passifs reportés par l'activité Vie, étant donné que les polices et contrats de réassurance sous-jacents ne sont typiquement pas dépendants des prix des actions. Pour certains traités avec primes de risque (pour lesquels les polices d'assurance sous-jacentes sont en unités de compte ou vie universelle) les sommes à risque et donc les sinistres attendus varient en fonction des mouvements des actifs sous-jacents. Toutefois, dans presque tous les programmes de réassurance, les primes sont également liées aux capitaux sous risque de telle sorte que les passifs enregistrés ne seraient pas sensiblement modifiés.

Les primes des contrats à garantie plancher en cas de décès (GMDB) souscrites par le Groupe sur le marché américain varient plutôt en fonction de la valeur des actifs sous-jacents que des capitaux sous risque. Ainsi, en cas de baisse des valeurs des actions, les primes diminueraient alors que les sinistres attendus augmenteraient, ce qui entraînerait une augmentation de la provision technique. Toutefois, le calcul de la provision prend en compte une marge prudente pour cette fluctuation. En conséquence, il n'y a pas d'impact dans les réserves lors d'une variation de 10 % de la valeur des actions.

Non-Vie

L'activité Non-Vie n'est pas sensible au prix des actions.

(d) Sensibilité aux risques de marché

La synthèse de la sensibilité comptable du résultat consolidé ainsi que des capitaux propres consolidés du Groupe aux risques de marché, sur la base des mouvements possibles dans les variables les plus importantes, les autres variables restant constantes, est présentée dans le tableau ci-dessous. Les hypothèses sont :

(iii) Risque de taux d'intérêt

Les sensibilités aux taux d'intérêt sur les capitaux propres comprennent les mouvements du portefeuille obligataire, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des produits structurés, les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les dettes financières à taux variable et les contrats de rentes GMDB. Les rentes souscrites dans le cadre de l'activité Vie aux États-Unis ont été vendues en 2011 et n'avaient pas d'impact sur la sensibilité au 31 décembre 2011.

Les sensibilités au taux d'intérêt sur le compte de résultat dans le tableau ci-dessous présente l'impact de changements de justes valeurs des instruments financiers classés à la juste valeur par le résultat à la date de clôture, et la variation des revenus sur instruments financiers à taux variables. L'estimation de l'impact sur le résultat futur d'une variation de 100 points de base est donc incluse. Cependant, SCOR n'inclut pas dans cette analyse l'impact que des changements de taux d'intérêt pourraient avoir sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs, les flux futurs de l'activité étant difficiles à prévoir, et l'allocation des actifs pouvant changer au cours du temps.

(iv) Risque lié aux prix des actions

SCOR a mené une analyse de sensibilité sur la dépréciation des actions en appliquant les règles comptables et les principes d'application décrites à la Note 1 (H) aux variations théoriques futures des valeurs de marché. En excluant le critère de durée pendant laquelle l'action est en moins-value latente, SCOR estime qu'une baisse uniforme de 10 % des valeurs de marché au 31 décembre 2012 générerait une dépréciation complémentaire du portefeuille d'actions de EUR 12 millions (EUR 7 millions au 31 décembre 2011, et EUR 0 million au 31 décembre 2010). Ce montant ne devrait pas être réduit ou augmenté proportionnellement étant donné que les règles de dépréciation ne sont pas une fonction

linéaire de la valeur de marché. Par exemple, une diminution de la valeur de marché de 20 % ne doublerait pas le montant de la dépréciation.

Les activités Vie et Non-Vie sont peu sensibles aux fluctuations des prix des actions.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est estimée ci-dessous :

En EUR millions	31 décembre 2012		31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Résultat ^{(2) (3)}	Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	Résultat ^{(2) (3)}	Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	Résultat ^{(2) (3)}	Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾
Intérêt +100 points	10	(203)	9	(187)	8	(198)
% des capitaux propres	0,2 %	(4,2) %	0,2 %	(4,3) %	0,2 %	(4,6) %
Intérêt -100 points	(10)	144	(9)	154	(8)	174
% des capitaux propres	(0,2) %	3,0 %	(0,2) %	3,5 %	(0,2) %	4,0 %
Marché action +10% ⁽¹⁾	4	54	-	50	-	75
% des capitaux propres	0,1 %	1,1 %	-	1,1 %	-	1,7 %
Marché action -10% ⁽¹⁾	(15)	(54)	(7)	(50)	-	(70)
% des capitaux propres	(0,3) %	(1,1) %	(0,2) %	(1,1) %	-	(1,6) %

(1) Exclut les investissements dans les hedge funds qui ne sont pas corrélés d'une manière uniforme avec les marchés actions, les titres pour lesquels SCOR détient un investissement stratégique, y compris ceux où SCOR a un taux de participation important mais qui ne remplissent pas les critères « influence notable » tel que décrit dans l'IAS 28

(2) La diminution des capitaux propres représente l'impact estimé sur l'actif net du Groupe sans tenir compte des montants des dépréciations qui seraient à comptabiliser par résultat

(3) Nets d'impôts à un taux moyen estimé de 30 % en 2012 (27 % en 2011 et 28 % en 2010)

(v) Risque lié aux devises

SCOR retient une approche de couverture naturelle du bilan avec un objectif de congruence des actifs et des passifs dans chaque devise. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'impact significatif sur le résultat net. La politique actuelle du Groupe est d'effectuer une analyse régulière de la position monétaire nette par devise et de réaliser, lorsque c'est approprié, soit des arbitrages au comptant, soit de mettre en place des couvertures à terme.

Par ailleurs, depuis 2009, le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net à l'étranger afin de réduire son exposition résultant de la variation des actifs nets des filiales ayant l'USD comme devise fonctionnelle. Cette couverture a eu un impact de change négatif de EUR 13 millions dans les capitaux propres (EUR 13 millions au 31 décembre 2011 et EUR 22 millions au 31 décembre 2010). Au 31 décembre 2012, le Groupe a une couverture d'investissement net. Voir Note 8 - Instruments dérivés.

Le Groupe a enregistré un gain de change de EUR 23 millions au 31 décembre 2012 (2011 : gain de change de EUR 13 millions et 2010 : perte de change de EUR (15) millions).

Pour le risque de conversion, l'analyse de sensibilité ci-dessous⁽¹⁾ reflète l'effet sur les capitaux propres d'une fluctuation de 10 % de l'USD et du GBP par rapport à l'EUR, les deux plus importantes devises en termes de risque de conversion pour le Groupe.

En EUR millions	Mouvement de la devise	Effet sur capitaux propres		
		2012	2011	2010
USD/EUR	+10 %	211	213	132
% des capitaux propres		4,4 %	4,8 %	3,1 %
USD/EUR	-10 %	(211)	(213)	(132)
% des capitaux propres		(4,4) %	(4,8) %	(3,1) %
GBP/EUR	+10 %	33	28	31
% des capitaux propres		0,7 %	0,6 %	0,7 %
GBP/EUR	-10 %	(33)	(28)	(31)
% des capitaux propres		(0,7) %	(0,6) %	(0,7) %

(1) Cette analyse n'intègre pas l'effet des couvertures

1.6.27 NOTE 27 - LITIGES

Règlement du recours collectif contre Converium

A la suite de la validation des accords transactionnels par les juridictions compétentes tant aux Etats-Unis qu'en Europe (voir document de référence 2011 pour plus de détails) et à l'expiration des délais d'opposition par l'ensemble des parties, lesdits accords sont désormais définitifs et vont donner lieu aux distributions stipulées par les parties, prélevées sur le compte séquestre constitué au moment de la conclusion des accords transactionnels. Le dossier est donc terminé pour SCOR et n'a aucun impact financier supplémentaire pour SCOR.

En Europe

Le 12 novembre 2009, suite à l'ouverture d'une procédure de sanction, l'autorité de la concurrence espagnole (*Comisión de Nacional de la Competencia*) (la « CNC ») a sanctionné SCOR Global P&C SE Ibérica Sucursal, succursale de SCOR Global P&C, ainsi que d'autres assureurs et réassureurs pour violation de l'Article 1 de la Loi 15/2007 du 3 juillet 2007 relative à la concurrence (la « Loi sur la Concurrence » interdisant les accords et pratiques concertées, qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre, ou de fausser le jeu de la concurrence sur le marché). L'infraction aurait consisté dans une entente sur la fixation du prix minimum et des conditions commerciales appliquées aux clients du marché Décennal espagnol en matière de construction. Conformément à cette décision, SCOR a été contraint au paiement d'une amende de 18,6 millions d'euros. D'autres assureurs et réassureurs ont également été contraints au paiement d'une amende pour les mêmes griefs.

Le 21 décembre 2009, SCOR a décidé de faire appel de cette sanction auprès de la Chambre Administrative de l'Audience Nationale (*Audiencia Nacional*, ou l'"AN").

Le 28 décembre 2012, l'AN a prononcé sa décision en appel, annulant la décision de la CNC. L'AN a accueilli favorablement les arguments de SCOR et a déclaré que la Société n'avait pas violé la Loi sur la Concurrence. Par conséquent, la sanction économique qui a été imposée à SCOR a été annulée.

Le Procureur de l'Etat (*Abogado del Estado*) représentant la CNC a exercé un recours contre la décision de l'AN auprès de la Cour Suprême (*Tribunal Supremo*). Les conseils de SCOR étudient la recevabilité des arguments développés dans le recours.

Le 18 juin 2009, SCOR a initié une procédure devant le Tribunal de Commerce de Nanterre contre une société d'assurance au titre du recouvrement des frais de justice relatifs à son litige passé avec Highfields Capital LTD, Highfields Capital I LP et Highfields Capital II LP couverts par la police de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux. Cette procédure a fait l'objet d'un jugement de débouté en date du 24 octobre 2012. Le 23 novembre 2012, SCOR a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Versailles. Au titre des deux polices de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux intervenant successivement et en excédent de la police précitée, SCOR a également, les 10 janvier 2012 et 22 juin 2012, initié deux procédures distinctes respectivement devant le Tribunal de Commerce de Nanterre et le Tribunal de Commerce de Paris contre deux sociétés d'assurance au titre du recouvrement des frais de justice et d'une partie du montant transactionnel relatifs à son litige passé avec Highfields Capital LTD, Highfields Capital I LP et Highfields Capital II LP couverts par ces polices excédentaires. L'ensemble de ces procédures est toujours en cours.

SCOR et ses filiales sont régulièrement parties à des procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre normal de leurs activités.

Les litiges donnent lieu à une provision lorsqu'ils remplissent les critères de reconnaissance d'une telle provision selon IAS 37 – provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Se référer à la Note 15 – Provisions pour risques et charges pour le détail des provisions comptabilisées. Dans certains cas, conformément à IAS 37.92, certaines informations requises, en particulier le montant des provisions, ne sont pas fournies car elles pourraient causer un préjudice sérieux à SCOR dans un litige l'opposant à des tiers.

1.6.28 NOTE 28 - ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant